



Le message du Syndic



Chères Altaripiennes, Chers Altaripiens,

Arrivé dans la dernière ligne droite de la législature, le Conseil communal s'est réuni lors d'une séance consacrée à la prochaine législature. Je suis autorisé et heureux de vous annoncer qu'une conseillère et quatre conseillers se remettront à disposition pour une nouvelle législature. C'est une excellente nouvelle et c'est un gage de stabilité et de continuité pour la Commune de Hauterive (FR).

En effet, Madame Véronique Zapf, Messieurs Bernard Thalmann, Hicham Frossard, Patrick Cudré-Mauroux et Gérald Ducret seront candidats lors des élections au printemps 2026.

Monsieur Bertrand Jacquaz qui aura siégé durant 16 ans ne se représentera pas pour une nouvelle période législative.

Au printemps prochain, après 25 ans au Conseil communal dont 10 ans à la syndiculture, il sera temps de remettre mon mandat et de laisser ma place à des forces vives et innovantes pour conduire notre belle Commune de Hauterive (FR) vers un futur que je souhaite radieux.

J'espère que des citoyen(ne)s souhaiteront se mettre à disposition au printemps prochain pour cette fonction de Conseiller(ère) communal(e) qui est prenante je le reconnais, mais qui est si passionnante et enrichissante.

Les comptes 2024 sont bons, le bénéfice de CHF 955'276.00 ira consolider les fonds propres de la commune et c'est une excellente opération. Mais il y a lieu de relativiser car CHF 409'909.00 sont issus de la réserve de réévaluation et CHF 174'651.00 sont dus à la dissolution de la réserve de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg. Le bénéfice réel est finalement de CHF 370'716.00.

Lors de l'Assemblée communale du 27 mai prochain, le Conseil communal proposera au législatif la reprise du Consortium des Eaux du Graboz. Celui-ci est actuellement détenu à hauteur de 50% par l'Institut Agricole de Grangeneuve (IAG) et 50% par la commune de Hauterive (FR). L'IAG a émis le souhait de se retirer du Consortium, n'y voyant plus un motif essentiel d'y être membre et souhaite que la commune reprenne ses parts. Après réflexion et analyse, le Conseil communal est entré en matière pour reprendre les parts de l'IAG. La commune deviendra seule propriétaire des droits d'eau, des installations et sera chargée de la distribution de l'eau potable pour la commune et pour d'autres partenaires. L'IAG deviendra ainsi un client.

Nous espérons un vote favorable des citoyens.

Je remercie le Directeur de l'Institut Agricole de Grangeneuve, Monsieur Pascal Toffel pour les discussions constructives et pragmatiques lors des négociations entre les deux parties.

Si une solution a été trouvée dont les deux parties sortent gagnantes, c'est grâce aux membres du comité du Graboz composé de son président Monsieur Jean-Pierre Stirnimann ainsi que de Messieurs Gérald Ducret, Bernard Morel et Olivier Pittet qui ont su gérer ce Consortium de manière professionnelle durant de nombreuses années, sans oublier tous les membres et présidents depuis la création du Consortium en 1970. Que toutes ces personnes soient remerciées pour leur engagement et leur disponibilité durant ces nombreuses années.

La distribution de l'eau potable doit rester en main publique par le biais des communes et je suis certain que la Commune de Hauterive (FR) saura exercer son rôle de distributeur d'eau avec compétence et efficacité.

C'est avec ces quelques considérations que je vous souhaite, Chers Citoyennes et Citoyens, de passer un bel été en terre altaripienne.

Votre Syndic, Dominique Zamofing





Convocation

Les citoyennes et les citoyens de la commune de Hauterive (FR) sont convoqués en assemblée communale le

**mardi 27 mai 2025, à 20h00,
à la salle du restaurant communal à Ecuwillens.**

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2024**
2. **Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire**
3. **Comptes de résultats 2024 et commentaires**
4. **Comptes des investissements 2024**
5. **Crédit d'investissement pour la création de gradins
Terrain de football à Ecuwillens**
Rapport de la commission financière
6. **Crédit d'investissement pour la pose de nouveaux pare-ballons
Terrain de football à Ecuwillens**
Rapport de la commission financière
7. **Reprise du Consortium des Eaux du Graboz par la Commune de Hauterive (FR) au 31 décembre 2025**
8. **Informations communales**
9. **Divers**

LE CONSEIL COMMUNAL



Point 1 de l'ordre du jour

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MARDI 10 DECEMBRE 2024 A 20H00 A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 97 personnes (94 citoyens, 2 hors commune et 1 mineur)
Excusés : Mme Véronique Zapf et M. Bertrand Jacquaz, conseillers communaux
Mmes et MM. Dominique Chenaux, Ida Emery, Nicolas Galley (député),
René Gendre, Jean-Yves Jacquaz, Aline et Jacques Perriard,
Grégoire Savary, Bernadette et André Schaub
Scrutateurs : MM. Damien Métry (58) et Jean-Pierre Stirnimann (36)

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée du budget 2025.

Nous sommes au crépuscule de l'année 2024. Il sera bientôt temps de faire le bilan de celle-ci. Pour le Conseil communal, nous pouvons affirmer que nous avons réussi notre pari concernant l'ouverture du cabinet médical. Celle-ci n'était de loin pas gagné, mais avec de l'abnégation et de la ténacité, nous avons trouvé une issue favorable. Je tiens à remercier les citoyens de notre commune pour la confiance témoignée en mai 2022, en acceptant un prêt de CHF 300'000.00. Cet élément a été la clé du succès dans ce dossier.

Avec l'ouverture de la pharmacie il y a quelques jours et le cabinet médical en janvier 2025, ce nouveau bâtiment affiche complet et enrichit fortement les services à la population. Je peux affirmer que nous sommes chanceux d'avoir de nouveaux services dans notre commune, alors que dans de nombreuses autres, c'est plutôt la tendance inverse qui se dessine.

Le centre de Posieux a retrouvé une nouvelle âme, et nous pouvons remercier la banque Raiffeisen d'avoir investi et cru dans ce projet.

Ce soir, nous nous réjouissons de partager un moment avec vous chères citoyennes et chers citoyens et de délibérer durant cette assemblée. Nous vous soumettons un budget 2025 avec un léger bénéfice et nous espérons qu'il sera validé par l'assemblée.

4 objets sont à l'ordre du jour des investissements.

Je salue particulièrement la présence du Frère Claude, représentant de l'abbaye d'Hauterive.

L'assemblée communale a été convoquée

- ➔ par publication dans la feuille officielle no 47 du vendredi 22 novembre 2024
- ➔ par affichage aux piliers publics
- ➔ par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 29 novembre 2024
- ➔ par information sur notre site Internet

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant :
➔ 3 personnes
2. **Lors de vos interventions**, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra Leandro, notre apprenti, qui a été désigné pour vous le transmettre et vous annoncer avec votre nom et prénom.

3. Nomination des scrutateurs

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs.

M. Damien Métry (58) et M. Jean-Pierre Stirnimann (36) ont accepté d'occuper ces postes.

Merci pour votre engagement, nous sommes donc 94 citoyen(ne)s présent(e)s.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2024**
- 2. Modification des statuts de l'Association des COs de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)**
 - 1) art. 16 – composition du comité
 - 2) art. 39 – emprunts de l'Association
- 3. CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la ville Fribourg et des communes voisines) – adhésion de notre commune au 1^{er} janvier 2025**
- 4. Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable**
 - art. 31 – prix de l'eau
- 5. Budget de fonctionnement 2025 – approbation**

Rapport de la commission financière
- 6. Budget des investissements 2025 – approbation**
 - 6.1 Route de Magnedens – Ecuvillens**
 - création d'un trottoir
 - mise en conformité de l'arrêt de bus selon la LHand
 - 6.2 Route de l'Aérodrome – Ecuvillens**
 - assainissement collecteurs EU-EC
 - 6.3 CEFREN - souscription de 200 litres/minute d'eau supplémentaire**
 - 6.4 Crédit d'étude érosion des berges de la Sarine suite aux crues du 15 novembre 2023**
- 7. Information du Conseil communal**
- 8. Divers**

Pas de question, l'ordre du jour est validé à l'unanimité par mains levées.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 30 avril 2024

M. Dominique Zamofing : Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site Internet www.hauterivefr.ch.

Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune remarque, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et nous remercions notre secrétaire Mme Chantal Duennenberger pour la rédaction précise de nos débats.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Modification des statuts de l'Association des COs de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)

Je donne la parole à Monsieur Hicham Frossard, délégué au sein du comité de l'Association des COs de Sarine-Campagne.

M. Hicham Frossard : c'est la deuxième fois que nous devons passer devant vous avec ces modifications statutaires, les dernières modifications n'ayant pas été acceptées par le trois quarts des communes, c'était lors de l'assemblée communale du 9 mai 2023, vous aviez validé ces modifications qui concernaient :

- La composition du comité avec l'intégration de Givisiez en tant que commune siège
- La modification de la clé de répartition
- L'augmentation de la limite d'endettement.

Le comité de direction des COs a décidé d'abandonner l'histoire de la clé de répartition, qui est rangée aux oubliettes pour l'instant, et de revenir vers vous avec les modifications statutaires qui doivent passer pour qu'on puisse aller de l'avant.

La première concerne la composition du comité : avec la construction future du CO de Givisiez, il s'agit d'intégrer la commune de Givisiez comme commune siège dans le comité de l'association des COs. L'article 16 sera le premier élément qu'on fera voter ce soir.

Le deuxième concerne la limite d'endettement : initialement nous avons demandé une limite d'endettement à 125 millions. Entretemps, soit entre 2023 et aujourd'hui, il y a eu un chiffrage plus précis qui a été fait notamment pour la construction du CO de Givisiez qui sera soumis d'ailleurs au référendum financier obligatoire au mois de mai 2025, donc vous aurez encore l'occasion de vous prononcer là-dessus. Avec le nouveau chiffrage qui a prévu une grande augmentation du projet à cause du renchérissement notamment de l'indice des prix à la consommation, on est passé de 62 millions du projet prévu en 2022 à 89 millions, ce qui a demandé au comité une nouvelle analyse et de proposer maintenant cette limite d'endettement à 150 millions, pour éviter d'avoir un frein dans l'assainissement des autres COs. Le CO du Gibloux étant le dernier qui passera à l'assainissement, c'est aussi pour éviter que nous ne puissions pas assainir l'aile notamment de 1983, qui devrait arriver dans les années 2026-2027, donc voilà au niveau du 2e article c'est l'augmentation de la limite d'endettement de 100 millions à 150 millions.

M. Dominique Zamofing : merci pour ces explications. Avant d'ouvrir le débat, je donne la parole au Président de la commission financière **M. Bernard Morel** :

Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 25 novembre 2024 le Conseil communal puis a tenu une séance interne en date du 2 décembre 2024. La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base. **Point 2 de l'ordre du jour : Modification des statuts de l'Association des COs de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL)** La Commission financière a étudié les modifications des statuts proposés, en particulier celles concernant la composition du Comité de l'Association (art. 16) ainsi que la limite d'endettement définie à l'art. 39 et qui prévoit un relèvement du seuil de 50 millions de francs à 150 millions de francs

La Commission financière préavise favorablement l'adoption de ces modifications statutaires.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion. Pas de question. Formellement nous allons voter en deux étapes, la première étape concerne la commune siège de Givisiez qui intègre les statuts.

Au vote à mains levées, cet article est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : le deuxième vote concerne l'emprunt qui passe de 100 millions à 150 millions.

Au vote à mains levées, cet article est accepté à l'unanimité moins une abstention.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : CEFREN – adhésion de notre commune au 1^{er} janvier 2025

Le CEFREN c'est le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN)

L'approvisionnement en eau potable de la commune de Hauterive provient du Consortium des eaux du Graboz (CEG), dont elle est copropriétaire à parts égales avec l'Institut agricole de Grangeneuve. Le CEG est également au bénéfice d'un contrat d'eau avec le CEFREN.

Comme les besoins de la commune augmentent, la commune souhaite intégrer formellement le CEFREN. La commune souhaite acquérir dans un premier temps un débit souscrit initial de 200 litres/minute. Les besoins complets de la commune pourront encore être adaptés à l'avenir. Six autres communes de la région ont fait part d'une demande d'adhésion pour 2025.

Le CEFREN en quelques mots

Le Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines, le CEFREN, est une structure qui a été créée en 1963 pour répondre aux besoins des communes en matière d'approvisionnement en eau potable. Les communes de Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Villars-sur-Glâne, Courtepin, Corminboeuf, Belfaux, Matran et La Sonnaz sont membres de cette association de communes.

L'Etat, par décision du Conseil d'Etat du 17 mars 1967, accorde au CEFREN une concession de prise d'eau de la Sarine pour une durée de 80 ans, soit jusqu'en 2047. Cette concession porte sur 30'000 litres/minute. L'eau brute utilisée pour produire l'eau potable était pompée dans la petite Sarine à Hauterive. Maintenant, elle provient du lac de la Gruyère par l'intermédiaire de la conduite forcée en amont de l'usine électrique de Groupe E à Hauterive. Elle est traitée et potabilisée à la Station de filtration de Port-Marly, propriété du CEFREN, puis transférée et stockée au réservoir de Belle-Croix (Moncor) à Villars-sur-Glâne.

Toutes les communes sont approvisionnées depuis ce réservoir soit par la conduite du CEFREN qui s'étend jusqu'à Courtepin soit au travers des réseaux communaux des membres.

Depuis plusieurs années, dans le but de faire baisser le prix de l'eau et de diminuer la consommation électrique et de produits chimiques de la station de Port-Marly, une grande partie de l'eau des sources

de la Tuffière à Corpataux-Magnedens, propriété de la Ville de Fribourg, est mise en valeur dans le réseau du CEFREN. Cette fourniture d'eau fait l'objet d'une convention qui lie le CEFREN à la Ville de Fribourg, convention renouvelée au 1^{er} janvier 2024.

Le CEFREN est un distributeur de type grossiste, c'est-à-dire qu'il ne livre de l'eau potable qu'à des communes ou à des entités publiques, et non à des usagers particuliers. Cette fonction de détaillant est ensuite l'affaire des communes selon la loi sur l'eau potable (LEP).

Ce « commerce de gros » a souvent une raison historique à chercher dans le morcellement politique communal du territoire, où différentes communes se sont organisées au-delà de leurs frontières pour résoudre un problème d'approvisionnement supra-communal, voire régional.

Les prestations fournies vont de « simple » sécurité à la couverture totale des besoins, en passant par la fourniture complémentaire d'eau à la production communale existante. Le point commun de toutes les communes membres est que le CEFREN constitue la sécurité d'approvisionnement.

Les trois atouts majeurs du CEFREN sont :

- La très importante ressource d'eau à disposition (le lac de la Gruyère) ;
- Le partenariat fort avec la Ville de Fribourg pour l'exploitation des eaux de la Tuffière ;
- La grande solidité de production (flexibilité des débits de production, rapidité, qualité de l'eau à la sortie).

Vous avez pu consulter les statuts du CEFREN dans le bulletin communal.

Naturellement, aucune modification des statuts n'est possible, la commune adhère à ces statuts ou n'y adhère pas.

Le Conseil communal propose d'adhérer au CEFREN pour l'une des raisons essentielles : La sécurité d'approvisionnement.

A noter que six autres communes ont demandé leur adhésion pour 2025.

En cas d'acceptation, nous reviendrons au point 6 de l'ordre du jour, avec la souscription de 200 litres/minute.

Je donne la parole au président de la commission financière **M. Bernard Morel : Point 3 de l'ordre du jour : CEFREN – adhésion de notre commune au 1^{er} janvier 2025** La Commission financière a étudié le projet d'adhésion de notre commune au CEFREN dès le 1^{er} janvier 2025.

Le capital social du consortium sera porté à CHF 1'500'000.00, réparti entre les communes membres en fonction du débit souscrit. La limite d'endettement du consortium passera également de CHF 25 millions à CHF 75 millions, ceci afin de pouvoir financer les investissements futurs.

Au vu des besoins de notre commune, la Commission financière préavise favorablement l'adhésion de notre commune au CEFREN.

M. Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion. Cela semble être clair. Pour nous il est important de garantir cette sécurité. Actuellement c'est le consortium qui est client mais avec la révision des statuts il ne livre plus qu'aux communes et c'est pour ça qu'on fait cette demande-là. Comme j'ai dit avant, c'est 200 litres/minute. Si dans 5 ans nous jugeons que ce n'est plus suffisant, nous pourrions augmenter, le CEFREN a des réserves supplémentaires à disposition sans aucun problème. Mais pour cela il faut être membre de cette association de communes, sinon ce n'est plus possible, je crois que tout le monde l'a bien compris. C'est un gage je dirais pour l'avenir avec l'augmentation de la population et des fois aussi des sécheresses en été où on sera tous bien contents de pouvoir ouvrir le robinet. S'il n'y a pas de question, nous passons au vote.

Au vote à mains levées, l'adhésion au CEFREN est acceptée à l'unanimité. La commune de Hauterive FR fera partie du CEFREN à partir du 1^{er} janvier 2025, nous vous remercions.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable - art. 31 – prix de l'eau

En 2022, le Consortium des Eaux du Graboz (CEG) a fixé le prix de l'eau à CHF 1.15. Le règlement actuel de la commune nous permet de facturer le m³ d'eau à maximum CHF 1.00. Afin de ne plus devoir vendre l'eau à perte aux abonnés de la commune, le Conseil communal propose une modification du règlement actuel (art. 31 Prix de l'eau à maximum CHF 1.25/m³).

Nous précisons qu'en cas d'acceptation, le budget 2025 sera modifié avec un prix de l'eau au m³ fixé à CHF 1.15. On augmentera ainsi de CHF 1.00 à CHF 1.15/m³.

Il est prévu de soumettre lors d'une prochaine assemblée communale, un nouveau règlement sur la distribution de l'eau potable. Ce nouveau règlement doit être soumis aux services de Monsieur Prix pour une recommandation. Comme les négociations pour distribuer de l'eau potable pour le projet de

L'Agroscope ont été longues et difficiles, il ne nous a pas été possible de soumettre notre règlement. Comme nous sommes sur le point d'aboutir concernant les négociations, nous soumettrons prochainement le futur règlement pour la recommandation de M. Prix et ainsi de suite, nous viendrons à l'assemblée et la recommandation sera publiée, ce serait un vice de forme si on ne la publiait pas et ne la soumettions pas à l'assemblée communale, c'est pour cela que nous vous soumettons cette modification de règlement.

Je donne la parole au président de la commission financière **M. Bernard Morel**.

Point 4 de l'ordre du jour : Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable

La Commission financière a étudié la modification du règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable. Il s'agit de modifier le prix de l'eau, qui passe de CHF 1.-/m³ selon règlement actuel, à CHF 1.25/m³ maximum avec le nouveau texte. Dans le budget 2025, le prix de l'eau sera facturé au tarif de CHF 1.15/m³, ce qui correspond au tarif du Consortium des Eaux du Graboz. La Commission financière préavise favorablement l'adoption de cette modification du règlement.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion.

M. Christophe Chavallaz, Ecuwillens : juste une question : les négociations sont en cours avec Agroscope, est-ce que le tarif sera aussi de CHF 1.15/m³ pour Agroscope ou ce sera un autre tarif ?

M. Dominique Zamofing : tous les abonnés communaux ont le même tarif sur la commune donc ils auront aussi CHF 1.15/m³ consommé sur le site de l'Agroscope. D'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas et nous allons passer au vote.

Au vote à mains levées, la modification du règlement relatif à la distribution de l'eau potable est acceptée à l'unanimité.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget de fonctionnement 2025

Le Conseil communal vous présente un budget équilibré, mais l'équilibre tient au prélèvement du fond de réévaluation dû au plan comptable MCH2. La marge de manœuvre diminue mais nous ne sommes pas encore au stade où il faudrait relever le taux d'impôt.

Les charges liées sont en légère augmentation mais elles sont maîtrisées et compensées par des revenus fiscaux en augmentation.

Mais il ne faut pas se leurrer, avec les futures constructions ou agrandissement des cycles d'orientation, des nouveaux lits mis à disposition dans les homes, les charges financières au niveau du district ne feront qu'augmenter à l'avenir.

Le Conseil communal réalise les investissements prévus selon le plan de législature. La planification financière, précieux outil de conduite, vous sera présentée lors de l'assemblée des comptes en avril prochain.

Revenons-en au budget. Le budget qui vous est soumis présente un léger bénéfice de CHF 33'817,59. Nous vous présentons la répartition des charges et les revenus pour le budget 2025.

Vous pouvez vous rendre compte c'est le secteur de la formation qui représente 35% des charges. A noter que les communes prennent à charge le 50% des charges salariales des enseignants, c'est pourquoi cela pèse aussi sur les communes.

La prévoyance sociale et la protection de l'environnement et aménagement du territoire se partagent la deuxième marche du podium si on peut dire.

Pour les revenus c'est naturellement le chapitre des finances et impôts qui représente le 84 % des rentrées pour couvrir les dépenses vues précédemment.

Le budget de fonctionnement 2025 ou plutôt compte de résultat 2025 comme on doit l'appeler, a été publié, dans son intégralité, dans le bulletin d'information no 2/2024, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2024. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos éventuelles questions.

0. Administration générale	<i>pas de question</i>
1. Ordre et sécurité publique	<i>pas de question</i>
2. Formation	<i>pas de question</i>
3. Culture, sport et loisirs	<i>pas de question</i>
4. Santé	<i>pas de question</i>
5. Prévoyance sociale	<i>pas de question</i>
6. Trafic et télécommunications	<i>pas de question</i>

7. Protection	<i>pas de question</i>
8. Economie publique	<i>pas de question</i>
9. Finances et impôts	<i>pas de question</i>

Comme il n'y a pas de question concernant le budget, je donne la parole au président de la commission financière.

M. Bernard Morel : Point 5 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement 2025

La Commission financière a étudié attentivement le budget 2025 de notre commune, qui prévoit un bénéfice de CHF 33'817.59 (comparé à un déficit de 8'152.99 au budget de l'exercice 2024). Nous relevons que le budget présenté est équilibré, mais présente une péjoration de env. CHF 712'191.00 par rapport aux comptes de l'exercice 2023. Globalement, par rapport à l'exercice 2023, les charges augmentent de près de 10%, alors que les revenus varient positivement de 3% uniquement.

Les principales variations des charges par rapport à l'exercice 2023 sont les suivantes :

Augmentation des charges de personnel suite aux derniers engagements décidés (+ CHF 197'775 ; + 16.3%)

Augmentation des achats d'eau (+ CHF 65'717 ; +34.7%)

Augmentation des charges d'entretien (+ CHF 82'673 ; + 26.7%)

Augmentation des amortissements (+ CHF 69'267 ; + 9.3%)

Augmentation des charges de transferts (+ CHF 480'688 ; + 8%)

Nous relevons toutefois que, en comparaison avec le budget 2024, les variations autant des charges que des revenus sont relativement minimes. Les charges de fonctionnement sont maîtrisées, notamment pour les charges liées.

Sans prise en compte des amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif et de la dissolution de la réserve de réévaluation, le budget 2025 serait déficitaire. Nous invitons par conséquent le Conseil communal à tenir compte de ces effets dans l'élaboration des budgets futurs.

En ce qui concerne l'examen de détail, nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications fournies.

Sur la base des informations communiquées et de notre analyse, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2025 qui prévoit un bénéfice de CHF 33'817.59.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre encore une fois la discussion, y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Si vous lisez un petit peu les comptes-rendus des assemblées dans les journaux, on se rend compte que beaucoup de communes présentent des budgets déficitaires actuellement. Nous avons encore la chance, pour le moment, de pouvoir équilibrer le budget, et on espère que cela durera le plus longtemps possible. S'il n'y a pas de questions, nous allons passer au vote.

Au vote par mains levées, le budget du compte de résultat 2025 avec un léger bénéfice projeté à CHF 33'817.59 est accepté à l'unanimité.

La planification du financement de la dette en 2025 se trouve dans le bulletin communal. Au 1^{er} janvier 2025, nous avons une dette de CHF 10'366'830.00 et une dette en fin d'exercice qui devrait se monter à CHF 9'841'842.00, avec des taux d'intérêts qui sont relativement bas. C'est un bon signe pour les communes, car actuellement les taux redescendent et si on a des crédits qui arrivent à échéance, on pourra aussi renouveler à des bons taux pour les une à trois prochaines années.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : Budget des investissements 2025

Le Conseil communal vous propose 4 objets au budget des investissements.

Point 6.1 de l'ordre du jour Route de Magnedens – Ecuwillens

- Création d'un trottoir à la route de Magnedens à Ecuwillens

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Sécuriser les piétons le long de la route de Magnedens
- Aménager un trottoir du carrefour de la route du village à celui de la route du Bois Cornard
- Limiter les emprises de terrain chez les privés

Par contre : le carrefour de la route de l'aérodrome reste inchangé, la route principale qui donne la priorité est la route de contournement et non la route du village.

Le Conseil communal avait déjà voulu soumettre ce projet lors d'une assemblée précédente, mais jugeant l'estimation du coût des travaux trop élevée, nous avons mis en soumission ces travaux pour clarifier les coûts.

Les soumissions sont rentrées et le montant que l'on vous soumet est CHF 150'000.00 inférieur aux estimations qui étaient prévues. C'est déjà une bonne nouvelle.

L'offre économiquement la meilleure marché est de CHF 550'000.00 à cela il faut rajouter CHF 50'000.00 pour le montant des honoraires d'ingénieur.

Le Conseil communal demande donc à l'assemblée communale un montant de CHF 600'000.00 pour réaliser ce projet, montant qui sera financé par les liquidités.

Je donne la parole au président de la commission financière, le vote se fera en deux étapes, la mise en conformité sera un deuxième vote.

M. Bernard Morel : 6.1 Route de Magnedens – Ecuwillens – Création d'un trottoir Le projet de trottoir, initialement présenté pour un montant de CHF 750'000.00, est finalement devisé à CHF 600'000.00. Ce montant conséquent absorbera environ 20% de nos liquidités.

Compte tenu de notre situation financière actuelle, la commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 600'000.00 pour la création d'un trottoir.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Kuhn, Posieux : j'aimerais juste savoir si le trottoir c'est un vrai trottoir ou s'il s'agit seulement de relever des pierres qui sont en bordure ? Y a-t-il vraiment une différence de hauteur ?

M. Dominique Zamofing : les endroits où on peut faire sans emprise ou avec très peu d'emprises c'est un trottoir normal, et à certains endroits ce sera un trottoir franchissable mais quand même avec une bordure biaisée, donc pas un trottoir plat mais avec des piquets qui se situeront à une distance réglementaire. C'est mission impossible de déplacer le mur, on ne serait plus dans ces chiffres-là. Mais je confirme qu'il y a quelques secteurs où c'est franchissable. Pas d'autre question, je sou mets cet investissement au vote.

Au vote par mains levées, le crédit d'un montant de CHF 600'000.00 et financé par les liquidités pour la réalisation d'un trottoir à la route de Magnedens – secteur Ecuwillens est accepté à l'unanimité moins 4 abstentions.

Dans ce même secteur, toujours dans le point 6.1, le Conseil communal propose la **mise en conformité de l'arrêt de bus selon la LHand**, loi sur l'égalité pour les personnes handicapées.

Cet arrêt de bus doit être modifié et le bus s'arrêtera au milieu de la chaussée, ceci afin de limiter les emprises de terrain. Les voitures resteront ainsi derrière le bus. Les passagers descendront et un passage piéton est tout près. On doit faire un petit peu d'emprise de terrain et nous avons déjà l'accord du propriétaire.

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Bernard Morel : 6.1 Route de Magnedens – Ecuwillens – mise en conformité de l'arrêt de bus selon la LHand La commission financière préavise favorablement le montant de CHF 45'000.00 pour la mise en conformité de l'abribus, montant financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : j'ouvre la discussion.

M. Werner Hofstetter, Posieux : J'ai 2 questions techniques : la hauteur est de combien de centimètres ? et 2^{ème} question, quel est le profil du quai ?

M. Dominique Zamofing : ce sont des questions vraiment techniques. Je précise que ce futur ouvrage a été soumis en enquête préalable et validé par les services de l'Etat. Il y avait toujours une discussion si c'était 20 cm ou 22 cm, mais c'est 22 cm qui a été validé.

M. Werner Hofstetter : 22 cm c'est bon. La norme c'est 22 cm. Et le profil du quai pour l'accostage du bus, est-il arrondi ? A 22 cm, une sortie à plain-pied est possible. Sinon une sortie à l'équerre risque toujours d'abîmer les pneus.

M. Dominique Zamofing : ce sont des bordures spéciales, arrondies à l'intérieur, qui doivent être installées, et pratiquement impayables. Le projet a été soumis en enquête préalable aux services de l'Etat, car à l'époque nous avions une norme selon les TPF, ensuite il y a eu une norme selon le service de la mobilité. Des arrêts de bus ont ensuite été modifiés par les communes car ils n'étaient pas réglementaires avec la nouvelle LHand. Cela doit être modifié, par contre l'Etat prendra à sa charge la modification. Dans le secteur d'Ecuwillens, les arrêts sont communaux. Il y a aussi une subvention de la part de l'Etat lors de la mise à l'enquête de cet arrêt de bus. Je peux vous assurer qu'il respectera les normes en vigueur. On va aussi en assainir d'autres dans la commune, je le précise aussi. D'autres questions ?

M. Maurice Clerc, Ecuwillens : est-ce que l'abri de bus reste au même endroit ou bien est-ce qu'il est déplacé ?

M. Dominique Zamofing : pour des raisons économiques il reste au même endroit. On part du principe que 10 ou 12 mètres sera supportable pour les personnes qui vont prendre le bus. Si on le déplaçait, nous aurions dû faire des emprises de terrain, ce qui est aussi trop compliqué. Donc on peut soit

attendre dans la nouvelle cabine à livres de la Clé soit à l'arrêt du bus, il y a 2 possibilités. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas et nous passons au vote.

Au vote par mains levées, le crédit d'investissement d'un montant de CHF 45'000.00 et financé par les liquidités pour la mise en conformité de l'arrêt de bus selon la LHand à la route de Magnedens – secteur Ecuwillens est accepté à l'unanimité.

Point 6.2 de l'ordre du jour - Assainissement collecteur EU-EC Route de l'Aérodrome à Ecuwillens

La présence de papiers a été signalée à l'exutoire dans la Sarine. Des recherches ont démontré que ces papiers proviennent du collecteur d'eaux claires de la route de l'Aérodrome à Ecuwillens. Un contrôle caméra des canalisations du secteur a mis en évidence que les collecteurs communaux d'eaux usées et d'eaux claires se croisent entre les parcelles no 1827 et no 1465. Les travaux d'équipement ont été réalisés dans les années 1980-1990 avec l'ancienne commune d'Ecuwillens lors de l'aménagement de la zone artisanale. Le projet d'assainissement a pour objectif de corriger la situation afin d'éviter de nouvelles pollutions dans la Sarine. Il s'agit de mettre les bons tuyaux dans les chambres adéquates, les eaux usées vont à la STEP et les eaux claires vont à la Sarine. On est obligé de faire ces travaux-là, c'est une évidence. Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Bernard Morel : 6.2 Route de l'Aérodrome – Ecuwillens- assainissement collecteurs EU-EC - Cet investissement est nécessaire afin d'assainir et de corriger la situation actuelle, issue des travaux d'équipements réalisés dans les années 1980-1990. Ces travaux permettront d'éviter de nouvelles pollutions.

La commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 35'000.00 financé par la réserve Traitement eaux usées.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion. Il n'y a pas de demande de parole et nous allons passer au vote.

Au vote par mains levées, le crédit d'investissement pour l'assainissement du collecteur EU-EC à la route de l'Aérodrome – secteur Ecuwillens, d'un montant de CHF 35'000.00 et financé par la réserve du traitement des eaux usées est accepté à l'unanimité. Ce crédit est ainsi accepté, on vous remercie.

Point 6.3 de l'ordre du jour - CEFREN - souscription de 200 litres/minute d'eau supplémentaire

C'est en lien avec le point discuté précédemment. Afin de répondre à la demande croissante d'eau de la commune de Hauterive FR, notamment pour l'Agroscope, un débit de 200 litres/minute d'eau supplémentaire doit être souscrit auprès du CEFREN. Le Consortium des Eaux du Graboz (CEG) ne peut plus souscrire d'eau supplémentaire. Seule la commune peut le faire auprès du CEFREN selon les statuts que nous venons d'approuver.

Montant de l'investissement : CHF 268'000.00 financement par la réserve Approvisionnement en eau

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Bernard Morel : 6.3 CEFREN – souscription de 200 litres/minute d'eau supplémentaire

Le montant du crédit demandé correspond en quelque sorte à une taxe d'entrée au CEFREN pour un débit supplémentaire de 200 litres/minute. Le tarif du CEFREN étant de CHF 1'340.00 le litre/minute, le coût de l'investissement s'élève à CHF 268'000.00.

La commission financière préavise favorablement cet investissement financé par la réserve Approvisionnement en eau.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion. Pas de question. Cet investissement est payé une fois pour les 200 litres/minute, puis annuellement, il y a encore des taxes qui viennent s'ajouter. S'il n'y a pas de question je vais soumettre cet investissement au vote.

Au vote par mains levées, le crédit d'investissement pour la souscription de 200 litres/minute auprès du CEFREN financé par la réserve de l'Approvisionnement en eau potable pour un montant de CHF 268'000.00 est accepté à l'unanimité.

Point 6.4 de l'ordre du jour - Crédit d'étude érosion des berges de la Sarine suite aux crues du 15 novembre 2023

Vous vous rappelez qu'à l'époque, il y avait de la neige sur les Préalpes, notamment en Gruyères et dans la Vallée du Motélon et du Gros Mont était aussi bien enneigée. Il y eut de gros dégâts dans cette région suite à de fortes précipitations. Le lac était ensuite monté et des déversements extraordinaires ont fait des dégâts, notamment sur les berges de la Sarine. Pour les personnes qui font parfois le tour de Hauterive, vous avez pu vous rendre compte que le chemin est fermé actuellement. Vous pouvez

bien sûr passer mais à vos risques et périls. Ce chemin est légalement fermé et nous devons trouver une solution d'une part pour sécuriser ses rives et stopper l'érosion.

D'autre part, il faut trouver un nouvel itinéraire pour ce chemin qui doit être mis au bon endroit. On ne pourra bien sûr pas le mettre à 200 mètres mais quelques mètres plus haut dans la forêt. Il faut être sûr de ne pas renouveler l'épisode de ces crues qui nous endommageraient le chemin. La difficulté qu'il y a dans ce secteur-là est que lors de ces crues, la Sarine s'écoule et à un endroit il y a une sorte de coude pratiquement à angle droit. L'eau vient naturellement taper contre ce rivage et l'érosion se fait. Malheureusement il n'y a pas de molasse dessous. Un sondage a été réalisé par Sable & Gravier de la Tuffière comme ils sont dans le secteur. Trouver de la molasse aurait résolu une bonne partie du problème et finalement on aurait pu laisser s'éroder jusqu'à la molasse mais ce n'est malheureusement pas le cas.

Nous devons mandater une petite étude pour un montant de CHF 32'000.00 financé par les liquidités pour voir la suite à donner à ce problème. Ce n'est pas si évident de trouver une solution. Les communes sont responsables des rives le long des rivières, le cours d'eau appartient à l'Etat mais les rives et leur entretien sont bien à la charge des communes. Pour ne pas trahir de secret nous avons aussi écrit au Groupe E, qui nous a répondu que selon la loi le Groupe E n'entre pas en matière pour l'indemnisation. Deuxièmement, selon eux, le barrage fait un effet tampon et limite les risques de crues.

C'est mon interprétation mais toujours est-il que quand ils ont dû déverser c'était une crue centennale, donc vraiment importante. Ce qui a aussi endommagé le Pont de la Souche, près de l'abbaye de Hauterive. Là aussi nous restons préoccupés parce que ce pont a été endommagé. Nous avons eu une séance il n'y a pas longtemps entre l'Etat de Fribourg, la Fondation de l'abbaye d'Hauterive et les communes de Bois d'Amont et Hauterive (FR) pour trouver une solution pour ce pont qui est fréquenté essentiellement par l'abbaye d'Hauterive, mais aussi par tous les marcheurs qui font le tour du secteur d'Hauterive.

Nous nous sommes aussi plaints auprès du Groupe E qui nous a donné la même réponse, vous vous en doutez bien. Actuellement nous discutons de ce crédit-là mais je peux déjà vous annoncer que plus ou moins à courte et moyenne échéance, il y aura aussi une demande probablement de participation pour refaire le Pont de la Souche à Hauterive. Je donne la parole à M. Bernard Morel une dernière fois.

M. Bernard Morel : 6.4 Crédit d'étude érosion des berges de la Sarine suite aux crues du 15 novembre 2023 - Ce crédit d'étude est nécessaire afin de pouvoir définir l'état actuel, les besoins et pour présenter des variantes et mesures d'intervention.

La commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 32'000.00 financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion.

M. Jean-Marc Longchamp, Posieux : si je comprends bien, c'est seulement un crédit d'étude pour CHF 32'000.00 ? Parce que je suis passé malgré les interdictions me promener et je ne pense pas qu'il y ait du boulot à faire là-bas qui demande une étude de CHF 32'000.00 pour réparer cette rive. Enfin je ne sais pas ce que vous voulez faire.

M. Dominique Zamofing : il y a eu des séances avec le secteur lacs et cours d'eau, il y a la commune de Gibloux qui est impliquée et qui va participer pour une mini-partie car il y a une partie qui est sur son territoire.

Nous avons reçu deux offres de bureaux d'ingénieurs. Finalement ils se sont mis ensemble. Il y a donc une coordination entre ces deux services. CHF 32'000.00 c'est beaucoup et c'est finalement peu quand on demande une étude à ces bureaux. Nous avons le détail ici. Ceux qui ont déjà mandaté des ingénieurs savent que lorsque l'on mandate ces bureaux pour des crédits d'étude nous arrivons vite à des montants qui sont assez importants. Je peux comprendre votre réaction. Ce qui me fait le plus de souci ce ne sont pas les CHF 32'000.00, mais bien le résultat d'études. Je me doute bien qu'ils ne vont pas nous dire « écoutez il n'y a pas de soucis, on a fait notre étude et vous pouvez dormir tranquille ». C'est souvent suite à l'étude que nous devons entreprendre tels ou tels travaux et c'est bien ce qui nous cause des soucis. Mais je prends note de votre remarque.

Au vote par mains levées, le crédit pour une étude sur l'érosion des berges de la Sarine pour un montant de CHF 32'000.00 financé par les liquidités est accepté à la majorité, moins 2 non et 6 abstentions.

Avant de boucler le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget total des investissements 2025 qui se monte à CHF 980'000.00, soit la totalité des 4 crédits que nous venons de voter.

Au vote par mains levées, le budget des investissements 2025 avec un excédent de charges de CHF 980'000.00 est approuvé à l'unanimité. Nous vous en remercions.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : Information du Conseil communal

Extinction éclairage public

Selon la loi cantonale l'extinction est obligatoire de minuit à 05h00 du matin, ceci dès le 1^{er} janvier 2025, sauf pour les passages piétons. La luminosité est actuellement de 80% à la tombée du jour jusqu'à minuit et de 50% de minuit à 5h du matin. Dès le 1^{er} janvier prochain, l'éclairage sera ainsi de 0%. Nous n'avons pas trop le choix et nous avons temporisé au maximum. Nous savons que ce n'est pas très sécurisant mais nous devons nous conformer à cette nouvelle loi et nous nous habituerons. Il faudra peut-être rentrer avec une veste réfléchissante ou avec une lampe de poche. Sur les trottoirs, il ne devrait pas y avoir de souci.

Passerelle reliant Ecuwillens à Neyruz

Nous pouvons vous annoncer que la passerelle reliant Ecuwillens à Neyruz sera reconstruite au printemps 2025.

Après une rocambolesque procédure, avec des services qui traînent beaucoup trop selon notre goût, 4 mois pour obtenir un préavis de certains services notamment, nous pouvons vous annoncer que le permis sera délivré en janvier et que les travaux seront réalisés en mai pour une ouverture nous espérons au mois de juin, nous marquerons le passage.

Anciennes décharges sur la commune

Des investigations qui ont été réalisées et nous pouvons vous annoncer que la décharge du Bois du Sac est ainsi classée sans mesure particulière. Ce n'est donc ni un site à surveiller ni à assainir. Il est inscrit au cadastre des sites pollués mais ne demande aucune mesure d'assainissement, c'est déjà de bonnes nouvelles.

Concernant la décharge d'Ecuwillens à Pra Novi, nous avons dû faire des investigations supplémentaires qui sont en cours. Nous espérons obtenir le même résultat.

Assainissement des buttes de tir - Ecuwillens

Nous avons la chance – on doit être la seule commune en Suisse je pense à avoir deux buttes de tir. La raison est la suivante : à l'époque, il n'y avait pas d'autoroute, il y avait une butte de terre et un stand de tir. Avec l'arrivée de l'autoroute le stand de tir a été déplacé en créant une nouvelle butte de tir. Les portails cartographiques de l'époque ont découvert que nous avions, à juste titre, une deuxième butte de tir. Bonne nouvelle également, cette deuxième butte de tir n'est pas à assainir, donc nous n'aurons pas de frais supplémentaire pour l'ancienne butte de tir. Par contre pour la nouvelle nous avons déjà fait des sondages et nous devrions prochainement recevoir les résultats. Cette butte de tir sera à assainir à futur.

Voilà les informations du Conseil communal.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : Divers

Ce soir nous avons pensé que le Dr Schaub serait présent mais malheureusement il avait autre chose et nous lui souhaitons, le Conseil communal naturellement aussi, une excellente retraite après 35 ans d'activité dans notre commune. André prend une retraite bien méritée et nous lui sommes reconnaissants pour l'aide apportée pour maintenir un service médical dans notre commune. Surnommer Dédé la seringue par certains, André a toujours collaboré avec la commune, notamment pour la médecine scolaire. Parler du cabinet médical du Dr Schaub c'est aussi associer Bernadette son épouse, qui a collaboré durant de nombreuses années. Nous leur souhaitons une belle retraite et leur transmettrons prochainement un petit présent.

Voilà, maintenant j'ouvre la discussion, la parole est aux citoyens. A qui puis-je donner la parole ?

M. Werner Hofstetter : voilà je reviens aux abris de bus. Je suis content, nous aurons un premier arrêt de bus conforme à Ecuwillens. Tous les autres ne sont pas encore conformes, une année après le délai pour cette mise en conformité, c'est-à-dire le 1er janvier 2024.

Maintenant, il faut relativiser un petit peu car la plupart des arrêts sont praticables même pour moi qui suis en fauteuil roulant, mais moins pour les personnes qui ont des problèmes de marcher et qui nécessitent plutôt une entrée à plain-pied.

Par contre il y a deux arrêts de bus très très mal praticables : celui de Posieux-Village et les deux arrêts à l'église.

Ma question : est-ce que vous avez des projets, afin de les modifier car il faut vraiment construire à neuf. Il faut un arrêt de bus qui mérite réflexion car ce sont deux arrêts des plus importants. Pour l'Agroscope je pars du principe qu'il y aura une modification lorsque le bâtiment sera fonctionnel. Mais pour ces deux arrêts, on est sans nouvelle.

M. Dominique Zamofing : pour l'arrêt Posieux – centre du village vous parlez bien de celui qui est devant le restaurant de la Croix-Blanche c'est juste ? Cet arrêt est du ressort du canton ; nous avons eu une séance avec eux et cet arrêt-là sera supprimé. Il sera reporté à l'autre arrêt direction Fribourg, près du magasin le-local-hauterive.ch. Un nouvel arrêt sera organisé en face de l'actuel de l'autre côté de la route, pour les bus direction Bulle. Des emprises seront faites dans le talus et nous devons créer un nouvel arrêt, qui sera à la charge du canton. L'abri de bus sera à la charge de la commune ainsi que la prolongation du trottoir pour accéder à cet arrêt de bus. Le canton a mis en circulation les documents pour cet arrêt de bus, la commune a dû donner son accord.

L'arrêt à Ecuwillens est plus problématique car il y a un projet de réaménager le centre du village et naturellement tant que ce projet ne sera pas définitif, il reste difficile à mettre en place un nouvel arrêt qu'il faudra peut-être redémonter quelques années plus tard parce qu'il ne sera pas au bon endroit. Ce côté-là je pense qu'il faudra patienter à Ecuwillens direction Bulle encore 3 ou 4 ans. Mais à Posieux par contre la balle est dans le camp du canton, qui avait aussi l'obligation de mettre ceci en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2024. Vous voyez qu'ils ne font pas mieux leurs devoirs que les communes.

M. Werner Hofstetter : Avez-vous un délai pour l'arrêt de bus à Posieux ?

M. Dominique Zamofing : pour Posieux on a rencontré le canton cet été et nous avons jusqu'au 1^{er} septembre pour donner notre accord avec cette emprise. Il faut signaler quand même que l'arrêt de bus à Posieux sera au milieu de la route. Cela nous plaît un petit peu moins car aux heures de pointe il y a déjà un encolonnement et si le bus s'arrête sur la route, ce sera encore un peu plus difficile. Mais nous n'avons pas beaucoup de solutions pour faire des quais de bus, avec les anciens arrêts c'est assez facile mais là, vu que le bus doit vraiment se mettre en ligne avec le quai, il faut des plus longues portées et acquérir du terrain en supplément. Le canton propose ainsi de faire l'arrêt de bus au milieu de la route, comme dans certaines localités. Je vois des mines décomposées mais on n'a pas 36 variantes. Sinon nous ne sommes pas aux normes. D'autres questions ?

M. Germain Daucourt, Posieux : Qu'en est-il actuellement du projet de développement et de construction de l'Onion, qui a été mis à l'enquête à la mi-août et actuellement les gabarits sont toujours présents. Qu'est-ce qui est prévu ?

M. Dominique Zamofing : Le projet a été mis à l'enquête après les vacances d'été. Il y a eu quelques oppositions. Six oppositions ont été traitées avec les requérants et les opposants ainsi que le Conseil communal. Le dossier suit son cours actuellement dans les différents services de l'État, je ne peux pas vous dire quand les permis seront délivrés ni quand les travaux vont débuter, mais ils avaient comme objectif de débuter les travaux au printemps 2025, objectif optimiste. D'autres demandes ?

M. Jean-Marc Kuhn : Une petite remarque : c'est clair nous avons entendu que les éclairages publics vont diminuer. On passe tous les soirs à Agroscope et c'est un feu d'artifice tous les soirs et toutes les nuits. Il n'y aurait pas moyen de leur dire aussi un peu d'éteindre les lumières ? C'est un vrai scandale.

M. Dominique Zamofing : La Confédération devrait donner l'exemple. Je suis d'accord avec vous et nous allons écrire un petit courrier suite aux remarques d'un citoyen. C'est justifié, bien sûr que c'est en travaux mais je ne pense pas qu'il y a beaucoup de gens qui travaillent de nuit. D'autres demandes de parole ?

M. Gregory Chatton, Posieux : Bonsoir, j'aimerais féliciter le FC Bas-Gibloux qui depuis cette année utilise de la vaisselle réutilisable lors de ses matchs et je demande au Conseil communal de réfléchir à un concept pour diminuer la vaisselle jetable lors des manifestations publiques sur son territoire.

M. Dominique Zamofing : merci pour la remarque, déjà félicitations au FC Bas-Gibloux, j'espère qu'ils seront autant bon en championnat qu'en vaisselle réutilisable. Cela a déjà été un sujet de discussion en assemblée. C'est parfois un sujet de discussion autour de la table du Conseil communal. Ce n'est pas si facile à mettre cela en place. Pour les personnes qui travaillent dans les manifestations ou qui sont organisateurs, il faut se rendre compte que c'est beaucoup de manutention puis beaucoup de lavage. Nous sommes aussi dans une période où on trouve de moins en moins de bénévoles pour travailler dans ces manifestations. De plus, il y a toute une infrastructure à mettre en place. Si je peux bien concevoir que le FC Bas-Gibloux a mis en place ce système de vaisselle réutilisable, nous parlons peut-être de 80 à 150 spectateurs par match. Si on prend la Bénichon par exemple, qui est la plus grande manifestation annuelle sur notre commune, ce sont des palettes entières de gobelets et de vaisselle qu'il faut manutentionner, réceptionner, reporter, sans compter les consignes pour les consommateurs qu'il faut aussi mettre en place, ce n'est pas si évident. Pour de petites manifestations, par exemple pour le week-end prochain un peu de publicité pour la crèche à Dam's, très typiquement, il faudrait aussi mettre cela en place. J'imagine que vous proposez que la commune achète la vaisselle et la mette à disposition. Ce serait une possibilité mais le problème reste

le lavage, qui contient des produits chimiques et pas tout un chacun ne pourra les employer. Il y a aussi les questions d'hygiène. Toutes les sociétés qui mettent à disposition de la vaisselle la reprennent sale. Pour la Bénichon ce serait 10 à 12'000 gobelets qu'il faudrait manutentionner.

Je ne veux pas vous dire qu'il n'y aura jamais ce concept, mais cela tue un petit peu les manifestations, il faut aussi le mentionner. Mais on y réfléchit, actuellement nous n'avons pas de concept prévu.

M. Grégory Chatton : Je ne demande pas une réponse ce soir, mais je vous demande d'y réfléchir.

M. Dominique Zamofing : alors on va y réfléchir mais on en a déjà discuté 2-3 fois et on n'a pas trouvé la solution pour le moment.

Mme Francine Python, Ecuwillens : La St-Nicolas à Fribourg c'est comme ça et cela fonctionne bien. Cela ne devrait pas être communal uniquement mais général, avec une entreprise qui gère le tout. A l'époque j'avais travaillé à la Fête de jeunesse à Grolley et on avait de la vaisselle qui partait pour être lavée dans la région de Berne. On n'a ainsi pas eu de travail et du chenil comme il y avait le dimanche matin à la Fête de notre jeunesse. Je ne sais pas combien il y a eu de sacs de déchets mais c'était vraiment impressionnant.

M. Dominique Zamofing : cela veut dire que cela a bien marché s'il y a eu beaucoup de déchets. Je suis d'accord avec ça, mais si on fait un bilan écologique, je ne suis pas si sûr qu'il soit positif d'aller laver les gobelets jusqu'à Berne avec des produits chimiques, plus le CO2 qui est produit pour créer ces gobelets qui ne sont pas réutilisables à outrance, par rapport aux vulgaires gobelets qu'on emploie et qui sont jetables. Il est vrai que ce n'est plus tellement dans l'air du temps, on en est tout à fait conscient. Les sociétés, il faut aussi le mentionner, ont la gratuité d'éliminer les déchets à la Saidef. Sur la commune, pour toute société qui organise une manifestation, la Saidef reprend gratuitement ces déchets. D'autres demandes ?

Mme Fabienne Vieli, Ecuwillens : suite à la proposition qui a été faite par Monsieur Chatton, est-ce qu'on pourrait imaginer qu'à plus ou moins long terme on pourrait aussi petit à petit prendre l'habitude, quand on se déplace dans des fêtes, chacun prend son gobelet avec lui et cela résout le problème.

M. Dominique Zamofing : ça peut être une solution, il faudrait peut-être faire un test avec une petite manifestation dans un premier temps.

M. Roland Emery, Posieux : une petite question concernant la circulation routière au lieu-dit Tronc Bourlo, c'est-à-dire le stop à côté de l'ancienne boucherie, en face il y a le garage. Est-ce qu'il y a un projet pour faire un rond-point, est-ce que c'est possible ? Où en sont les réflexions et puis est-ce que ce tronçon de la route est bien cantonale ?

M. Dominique Zamofing : Roland Emery est assez atypique car quand j'étais à l'école chez lui, il posait des questions que je n'aimais pas et ce soir il repose une question que je n'aime pas. Nous avons eu une séance pas plus tard qu'hier. Le lieu-dit Tronc Bourlo est un lieu accidentogène à assainir de la part du canton. Suite à la séance de hier on a appris qu'il n'était plus un point noir car selon je ne sais quelle norme, ils prennent en compte les accidents des cinq dernières années. Par chance il n'y en a pas eu depuis deux ans. Mais il y en a eu trois ou quatre il y a trois ou quatre ans. Tout d'un coup ce tronçon est sorti de la liste des points noirs, cela nous a un petit peu choqué car il faudrait un nouvel accident pour que ce carrefour redevienne un point noir. Toujours est-il que c'est comme ça et cela ne remet pas en question l'assainissement de ce carrefour. Le canton voulait assainir ce carrefour en modifiant la perpendicularité à la route cantonale, ce que nous n'avons pas trouvé excellent. Le Conseil communal avait proposé de faire un rond-point. On a mis un peu d'argent pour faire une étude, qui a révélé la possibilité de faire un rond-point qui est un petit peu inférieur à la norme mais qui était selon l'étude réalisable. Suite à cela, nous avons soumis le projet au canton, qui l'a analysé et est entré en matière moyennant une participation de la commune de 1/3 des frais d'études pour ce rond-point. Nous avons eu une ou deux séances, puis silence radio. La semaine passée j'ai rencontré l'ingénieur cantonal qui m'a soufflé que le SPC allait nous inviter à une séance et que ce n'est pas si facile d'implanter un rond-point sur ce lieu-dit Tronc Bourlo. Nous sommes allés hier à la séance avec M. Gérald Ducret, lors de laquelle on nous a expliqué qu'il y avait beaucoup de compromis à faire pour implanter un rond-point dans ce secteur-là. Le problème est que l'on doit décentrer un peu le rond-point, car si on veut le mettre exactement où on aimerait, je pense qu'on peut éliminer la carrosserie et ce n'est pas forcément notre volonté. On doit le décentrer un petit peu mais cela risque de poser des problèmes pour le bus et les transports routiers. Nous avons proposé, mais cela doit encore être validé par l'ingénieur cantonal, de mettre en place un rond-point provisoire, car parfois sur les plans cela fonctionne mais quand c'est réalisé cela ne marche pas. On se dit que peut-être sur les plans cela ne marche pas mais en réalité cela fonctionnera peut-être sur le terrain. Cette idée a été acceptée par le responsable de secteur qui doit la remonter à M. André Magnin, ingénieur cantonal. On mettrait en place avec le SPC ce rond-point provisoire. Si après trois à six mois on se rend compte que cela ne fonctionne pas, on aura essayé et le carrefour sera modifié en conséquence. Par contre si le test s'avère positif on mettra à l'enquête définitivement un rond-

point. Il y aurait une mini emprise devant le garage mais cela devrait quand même être possible de maintenir cette activité. Ce qui ne nous plaît pas, c'est que le SPC a fait la proposition suivante : si on vient depuis Fribourg on peut remonter sur Ecuwillens et si on vient depuis Bulle, on doit prendre la route du carrefour de la Tuffière. C'est plausible mais vous imaginez juste que ceux qui habitent au quartier de L'Onlion devraient aller jusqu'au 95 Café, monter Ecuwillens, passer par l'église et descendre vers la Tuffière. Je leur ai dit que je n'irais pas proposer un tel projet devant l'assemblée. A Ecuwillens nous souhaitons faire une place du village où on aimerait essayer d'éviter d'avoir beaucoup de véhicules. On a fait une route de contournement, ce n'est pas pour ramener la moitié du village de Posieux à Ecuwillens pour aller à Bulle. Cela fonctionne sur les plans mais en réalité cela ne marche pas. C'est pour cela qu'on espère que ce rond-point provisoire sera validé et on espère aussi que cela fonctionnera, et si tel ne devait pas être le cas, nous aurons au moins essayé. Voilà la situation actuelle pour ce rond-point.

M. Roland Emery : merci Dominique pour les explications, vous voyez que l'élève dépasse le maître.

M. Dominique Zamofing : en tous les cas pour la taille, c'est vrai. Merci, d'autres demandes de prise de parole ? Ce n'est pas le cas. Avant de donner la parole à Jean Denis concernant le mérite sportif et culturel du Mémento, je vais clore l'assemblée communale.

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier pour votre participation de ce soir, mais aussi de votre fidélité, de l'intérêt que vous portez aux affaires communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et à la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur confiance et leur engagement sans faille tout au long de l'année.

Je tiens à remercier, en cette fin d'année, le personnel communal de l'administration, de l'édilité, les auxiliaires, les membres des commissions communales, le corps enseignants, les sapeurs-pompiers et les membres du Memento. Merci pour votre engagement et votre fidélité. Merci également à vous chers citoyens de la commune de Hauterive (FR) pour votre fidélité aux assemblées communales, pour le soutien envers vos autorités et pour tout ce que vous apportez afin que Hauterive (FR) soit une commune où il fait bon vivre.

Excellente fête de fin d'année à toutes et tous, restez en bonne santé et vive la commune de Hauterive (FR). Je clos cette assemblée du budget 2025.

Merci et excellente fin de soirée. Je donne la parole à Jean Denis pour les résultats du concours du memento, merci. Applaudissements.

Fin à 21h17



Mérite sportif, culturel et social 2024



REMISE DES PRIX – 10.12.2024

M. Jean Denis Chavaillaz : Mesdames et Messieurs, Chères Altaripiennes et chers Altaripiens, j'ai l'agréable devoir ce soir, au nom de l'équipe du Mémento, de présenter les résultats de ce concours du mérite sportif, culturel et social que nous avons mis en place en 2024.

La commune de Hauterive (FR), en collaboration avec **lememento**, souhaite attribuer un mérite sportif, culturel et social pour récompenser toute personne ou groupement domicilié dans notre commune ou qui participe activement à la vie associative dans la commune de Hauterive FR et qui s'est distingué dans le domaine du sport, de l'art, de la culture ou du social. Au total 4 lauréats seront désignés et recevront un prix de CHF 200.- chacun.

Les critères

Dans le domaine du sport :

1. au sportif qui, à titre individuel, s'est distingué sur le plan cantonal, national ou international ;

2. à une société ou groupement qui s'est distingué.e sur le plan cantonal, national ou international ;
3. à un moniteur, à un entraîneur ou à un autre dirigeant de sociétés sportives pour son engagement au service de la société ou pour le couronnement d'une carrière sportive individuelle.

Dans le domaine culturel

Le mérite d'ordre culturel est attribué à une personne et à une société ou groupement qui s'est distingué :

1. lors d'une compétition ou d'un événement sur le plan cantonal, national ou international ;
2. par sa contribution à la sauvegarde du patrimoine culturel ;
3. pour son originalité. Le mérite est attribué également à un dirigeant de société culturelle pour son engagement exemplaire ou pour le couronnement de sa carrière.

Dans le domaine social

Le mérite d'ordre social est attribué à un individu ou à un groupe qui s'est distingué de manière particulière et bénévole par un engagement remarqué au service des autres.

Procédure d'attribution

Les dossiers/candidatures reçues feront l'objet d'une évaluation de la part d'un jury formé d'un représentant du Conseil communal et des membres du Memento. Le jury examine les candidatures et transmet son choix au Conseil communal.

Voilà pour ce qui concerne la partie réglementaire de ce concours du mérite sportif, culture et social. Venons-en maintenant à ce qui nous intéresse concrètement, à savoir à la proclamation des lauréats de cette année tels que désignés par le jury et approuvés par le Conseil communal.

Mérite sportif

Celui-ci revient à un jeune de la commune qui a obtenu rien de moins que le titre de champion suisse de boxe des 15-16 ans de moins de 60 kg.

Il s'agit du jeune Alexis Käser, né le 19 janvier 2008, membre du Boxing Club Fribourg, que je prie de bien vouloir me rejoindre sur l'avant de la scène.

Alexis a remporté la médaille d'or au championnat suisse de boxe à Martigny le 15 septembre dernier. De par sa persévérance et sa volonté, Alexis a réussi à atteindre son but. En formation auprès du CHUV à Lausanne, il a réussi à conjuguer vie professionnelle et engagement sportif avec brio. Alexis est ainsi un bel exemple pour son entourage et notamment le jeune qui aspire à une belle carrière sportive.



Il mérite ainsi notre respect et son prix. Nous pouvons l'applaudir très fort.

Mérite culturel

Dans cette catégorie, nous avons procédé à la distinction entre deux sous-catégories, à savoir un mérite culturel individuel et un mérite culturel associatif. En prenant connaissance des lauréats de cette année, force est de constater qu'il existe des familles à la fibre musicale particulièrement développée.

Mérite culturel individuel

Né à Fribourg en 1943, notre lauréat du mérite culturel dans la catégorie individuelle émigre à Ecuwillens dès son diplôme de l'Ecole Normale en poche et une fois son école de recrue accomplie. Comme d'usage à l'époque, l'école normale encourageait et préparait les futurs enseignants à la direction d'un chœur et à la fonction d'organiste.

C'est ainsi que notre lauréat, vous aurez certainement deviné qu'il s'agit de **Roland Emery**, assume la fonction de directeur-organiste de 1963 à 1975, puis organiste patenté de 1975 à nos jours, soit durant plus de 61 ans. Cette fonction impliquait 2 répétitions par semaine et une présence pour la tenue de l'orgue tous les dimanches, lors des grandes fêtes ainsi que lors des obsèques, y compris sur le temps d'enseignement avec la participation active des écoliers.



Roland Emery a obtenu en 2004 un certificat d'orgue non professionnel. Il a toujours accompli cette tâche d'organiste avec beaucoup de plaisir et de joie. Nous ne pouvons qu'admirer cet

engagement exemplaire et le féliciter pour la fidélité qu'il a témoignée à la communauté paroissiale durant toutes ces années. Je n'aimerais pas passer sous silence le dévouement sans faille de Roland Emery, sa régularité, sa rigueur artistique et son talent qu'il a sans cesse perfectionné.

Lui aussi mérite notre reconnaissance et son prix et nous pouvons l'applaudir très fort.

Mérite social

Notre lauréate est une authentique enfant d'Ecuvillens où elle est née en 1948 et où elle réside encore aujourd'hui. Au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine des sports de glisse et d'une formation d'instructrice de ski et de professeur de sports de neige, **Marianne Chenaux**, c'est bien sûr d'elle que je parle, propose dans les années 1980 d'organiser un camp de ski. Son premier camp, elle l'organise en 1981-1982 au Lac-Noir, dans le cadre de l'école suisse de ski du lieu.



Son objectif le plus cher, c'était de faire partager sa passion et son enthousiasme à la population et aux enfants des écoles en particulier. Sous sa houlette, ce sont ainsi une dizaine de camps qui se sont déroulés au Lac-Noir, puis une quinzaine d'autres à Zinal dans le Val d'Anniviers. Puis, en raison de la constante augmentation des participants, de 70 élèves au début à plus de 140 à la fin de son engagement, il fut nécessaire de quitter le Valais pour se rendre désormais à Leysin, dans les Alpes Vaudoises.

En 2017, Marianne Chenaux a mis un terme à son activité au grand regret des participants après avoir organisé pas moins de 33 camps de ski. Elle avait à cœur de donner aux enfants l'occasion de se perfectionner dans le sport de glisse, voire de s'y initier pour ceux qui ne l'avaient pas encore pratiqué. L'excellence de l'enseignement était au centre de ses préoccupations, raison pour laquelle elle ne s'est entourée que de moniteurs qualifiés. Cela a permis aux enfants pratiquant le ski de progresser et pour les novices en la matière de maîtriser le ski après une semaine. Chapeau Marianne !

Pour tout ce qu'elle a apporté à nos jeunes, Marianne Chenaux mérite notre reconnaissance et son prix, nous pouvons l'applaudir bien fort.

Mérite culturel associatif

Comme déjà dit, nous avons scindé le mérite culturel en deux en désignant un lauréat individuel, Roland Emery, et un lauréat associatif ou de groupe.

C'est en octobre 1988, que quelques amis décidèrent de fonder un chœur de jeunes à Ecuvillens. Ils avaient en effet constaté un engouement réjouissant pour l'art choral parmi nombre de leurs camarades.

Après une assemblée constitutive de la nouvelle société, le chœur prit rapidement son envol et **Anonymos**, car c'est bien de lui qu'il s'agit ce soir, donna quelques concerts dans le canton de Fribourg en 1989 déjà.



Pratiquant à ses débuts un répertoire varié, du chant populaire au Negro Spiritual notamment, le chœur a rapidement participé à quelques concours dans lesquels il a obtenu quelques remarquables distinctions :

Aux **rencontres chorales de Charmey**, au **concours de l'Union suisse des chorales**, puis lors du **concours international de Montreux** et du **trophée des musiques populaires** organisé par la RTS. Enfin à l'automne 2013, le chœur a participé au **concours suisse des chœurs en catégorie élite**. Il a terminé au brillant 4^{ème} rang final avec la mention « excellent ».

Au cours de ces années les chanteurs ont donné des concerts en Hongrie, en Vendée, en Alsace et en 2017 à Paris avec le chœur de chambre de la ville.

Au fil des ans le répertoire s'est agrandi et Anonymos s'est produit plusieurs fois avec piano, orgue ou orchestre. Citons notamment le Te Deum de Charpentier, les Liebeslieder Walzer de Brahms, la Cantus Missae de Rheinberger, la Petite Messe Solennelle de Rossini ou encore les Requiem de Michael Haydn, de Mozart, de Fauré ainsi qu'en 2018 de Brahms.

En 2019, Anonymos a fait preuve d'originalité en réalisant les Romancero Gitano de Castelnuovo une œuvre avec guitare sur des textes de Garcia Lorca.

Les derniers concerts avec orchestre datent du printemps 2024 avec un programme consacré à la Passion lors de la semaine sainte.

En 2025, il donnera un programme exclusivement romand qui fera la part belle aux compositions du terroir avec un programme fribourgeois et le ténor Philippe Jacquiard.

Le chœur Anonymos a lui aussi mérité notre reconnaissance et son prix, je vous propose d'accueillir le chœur Anonymos qui va nous interpréter deux chants. Applaudissements.

Vous aurez compris que le choix était excellent de la part du jury et que c'est avec grand plaisir que nous remettons à Anonymos ce diplôme du mérite culturel de groupe pour l'année 2024. Je demanderai encore aux autres lauréats de venir sur la scène pour faire une photo de groupe. Merci de votre attention, j'espère que vous aurez eu du plaisir à ce concours.

M. Dominique Zamofing : je tiens encore à remercier le chœur Anonymos, c'est quand même un plaisir de finir l'assemblée communale en chanson. On peut vous dire qu'avec les temps qui courent, il n'y a pas toutes les assemblées communales qui se terminent en chanson ces temps-ci. Naturellement le chœur Anonymos nous vous invitons à participer au verre de l'amitié tout à l'heure, vous êtes les bienvenus et puis naturellement aussi les citoyens qui ont participé à cette assemblée communale.



Nous allons partager le verre de l'amitié accompagné de pizzas. Santé à tous, merci encore et bonnes fêtes de fin d'année.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :


Chantal Duennenberger



Le Syndic :


Dominique Zamofing



Hauterive, le 2 décembre 2024

Assemblée communale du 10 décembre 2024

Rapport de la Commission financière

Conformément à ses attributions, la Commission financière a rencontré le 25 novembre 2024 le Conseil communal puis a tenu une séance interne en date du 2 décembre 2024.

La Commission financière vous fait part de son préavis établi sur cette base.

Point 2 de l'ordre du jour :

Modification des statuts de l'Association des COs de Sarine-Campagne et du haut-Lac français (COSAHL)

La Commission financière a étudié les modifications des statuts proposés, en particulier celles concernant la composition du Comité de l'Association (art. 16) ainsi que la limite d'endettement définie à l'art. 39 et qui prévoit un relèvement du seuil de 50 millions de francs à 150 millions de francs. La Commission financière préavis favorablement l'adoption de ces modifications statutaires.

Point 3 de l'ordre du jour :

CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines) - adhésion de notre commune au 1^{er} janvier 2025

La Commission financière a étudié le projet d'adhésion de notre commune au CEFREN dès le 1^{er} janvier 2025.

Le capital social du consortium sera porté à CHF 1'500'000, réparti entre les communes membres en fonction du débit souscrit. La limite d'endettement du consortium passera également de CHF 25 millions à CHF 75 millions, ceci afin de pouvoir financer les investissements futurs.

Au vu des besoins de notre commune, la Commission financière préavis favorablement l'adhésion de notre commune au CEFREN.

Point 4 de l'ordre du jour :

Règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable

La Commission financière a étudié la modification du règlement communal relatif à la distribution de l'eau potable. Il s'agit de modifier le prix de l'eau, qui passe de 1.-/m3 selon règlement actuel, à CHF 1.25/m3 maximum avec le nouveau texte. Dans le budget 2025, le prix de l'eau sera facturé au tarif de CHF 1.15/m3, ce qui correspond au tarif du Consortium des Eaux du Graboz.

La Commission financière préavis favorablement l'adoption de cette modification du règlement.

Point 5 de l'ordre du jour :

Budget de fonctionnement 2025

La Commission financière a étudié attentivement le budget 2025 de notre commune, qui prévoit un bénéfice de CHF 33'817.59 (comparé à un déficit de 8'152.99 au budget de l'exercice 2024). Nous relevons que le budget présenté est équilibré, mais présente une péjoration de env. CHF 712'191 par rapport aux comptes de l'exercice 2023. Globalement, par rapport à l'exercice 2023, les charges augmentent de près de 10%, alors que les revenus varient positivement de 3% uniquement.

Les principales variations des charges par rapport à l'exercice 2023 sont les suivantes :

- Augmentation des charges de personnel suite aux derniers engagements décidés (+ CHF 197'775 ; + 16.3%)
- Augmentation des achats d'eau (+ CHF 65'717 ; +34.7%)
- Augmentation des charges d'entretien (+ CHF 82'673 ; + 26.7%)
- Augmentation des amortissements (+ CHF 69'267 ; + 9.3%)
- Augmentation des charges de transferts (+ CHF 480'688 ; + 8%)

Nous relevons toutefois que, en comparaison avec le budget 2024, les variations autant des charges que des revenus sont relativement minimales. Les charges de fonctionnement sont maîtrisées, notamment pour les charges liées.

Sans prise en compte des amortissements supplémentaires liés à la réévaluation du patrimoine administratif et de la dissolution de la réserve de réévaluation, le budget 2025 serait déficitaire. Nous invitons par conséquent le Conseil communal à tenir compte de ces effets dans l'élaboration des budgets futurs.

En ce qui concerne l'examen de détail, nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications fournies.

Sur la base des informations communiquées et de notre analyse, la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2025 qui prévoit un bénéfice de CHF 33'817.59.

Point 6 de l'ordre du jour :

Budget des investissements 2025

6.1 Route de Magnedens – Ecuwillens

Le projet de trottoir, initialement présenté pour un montant de CHF 750'000, est finalement devisé à CHF 600'000. Ce montant conséquent absorbera environ 20% de nos liquidités.

Compte tenu de notre situation financière actuelle, la commission financière préavise favorablement les investissements de CHF 600'000.- pour la création d'un trottoir et de CHF 45'000 pour la mise en conformité de l'abribus, financé par les liquidités.

6.2 Route de l'Aérodrome - Ecuwillens

Cet investissement est nécessaire afin d'assainir et de corriger la situation actuelle, issue des travaux d'équipements réalisés dans les années 1980-1990. Ces travaux permettront d'éviter de nouvelles pollutions.

La commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 35'000.- financé par la réserve Traitement eaux usées.

6.3 CEFREN — souscription de 200 litres/minute d'eau supplémentaire

Le montant du crédit demandé correspond en quelque sorte à une taxe d'entrée au CEFREN pour un débit supplémentaire de 200 litres/minute. Le tarif du CEFREN étant de CHF 1'340.- le litre/minutes, le coût de l'investissement s'élève à CHF 268'000.

La commission financière préavise favorablement cet investissement financé par la réserve Approvisionnement en eau.

6.4 Crédit d'étude érosion des berges de la Sarine suite aux crues du 15 novembre 2023

Ce crédit d'étude est nécessaire afin de pouvoir définir l'état actuel, les besoins et pour présenter des variantes et mesures d'intervention.

La commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 32'000.- financé par les liquidités.

Pour la Commission financière

Le Président :

Le Secrétaire :



Bernard Morel



Vincent Jacquat



Point 2 de l'ordre du jour

Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire

Communalisation de l'accueil extrascolaire (AES)

Conformément à la Loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE, RSF 835.1), l'accueil extrascolaire (AES) est une obligation communale dans le canton de Fribourg. Jusqu'à présent, cette mission a été assurée depuis 2008 avec engagement et compétence par une association de droit privé gérée par des citoyennes et citoyens, que nous tenons à remercier chaleureusement. Pendant de nombreuses années, ses membres ont œuvré pour offrir aux enfants un encadrement de qualité, et nous saluons tout particulièrement le travail accompli par les bénévoles du comité.

Toutefois, les limites d'une gestion associative commencent à se faire sentir, notamment en raison de la complexité croissante des exigences administratives et des difficultés à assurer le renouvellement du comité. Dans ce contexte, le Conseil communal a estimé qu'il était nécessaire d'assurer la pérennité du service en procédant à sa communalisation.

Concrètement, nous soumettons à l'Assemblée communale le Règlement communal sur l'AES, qu'il s'agira d'adopter. À noter qu'une projection financière détaillée a été réalisée : cette communalisation n'entraînera aucune dépense supplémentaire pour la commune par le fait de cette transition. En effet, la commune s'était engagée en 2008, avec l'approbation de l'assemblée communale, de couvrir le déficit de notre structure d'accueil.

Cette évolution marque une nouvelle étape pour notre commune, avec la volonté affirmée de garantir un service stable, accessible et de qualité pour les enfants.

Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)

L'assemblée communale de HAUTERIVE (FR) :

Vu :

les articles 6 et 11 de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE) ;
adopte les dispositions suivantes :

Article premier – Buts et champ d'application

¹ La commune exploite une structure d'accueil extrascolaire (ci-après : l'Accueil), afin de répondre aux besoins de la population en matière de conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

² Le présent règlement régit l'organisation ainsi que les conditions de fréquentation de l'Accueil. Il est complété pour les détails par le règlement d'application de l'Accueil.

³ En vue de garantir un nombre suffisant de places d'accueil extrascolaire, la commune peut également passer une convention avec l'Association d'accueil familial de jour (AAFJ), ainsi qu'avec d'autres structures privées. Dans ces cas-là, la commune subventionne les structures, conformément à son « Règlement communal sur le subventionnement des places d'accueil extrafamilial de jour ».

⁴ Dans la suite du présent règlement, le terme « les parents » désigne la ou les personne/s détenant l'autorité parentale au sens du code civil suisse.

Article 2 - Conditions d'admission

¹ Seuls les parents d'enfants fréquentant l'école primaire (1H-8H) de la commune de HAUTERIVE (FR) peuvent inscrire leurs enfants à la fréquentation de l'Accueil.

² Un formulaire doit être rempli par enfant inscrit.

³ Une taxe unique d'inscription de 50 CHF est perçue par inscription, dont les modalités sont précisées dans le règlement d'application.

⁴ L'inscription en cours d'année scolaire est possible aux conditions ordinaires.

⁵ Si aucune solution d'accueil extrascolaire n'est trouvée pour un enfant en dehors des unités d'accueil pour lesquelles il est déjà inscrit, des fréquentations occasionnelles à l'AES sont possibles.

Article 3 - Procédure d'admission à l'Accueil

¹ Le formulaire d'inscription de l'enfant dûment rempli doit être parvenu à l'adresse indiquée sur celui-ci avant le début de la fréquentation de l'Accueil. L'inscription n'est valable que lorsqu'elle contient toutes les indications personnelles et les horaires souhaités.

² Le signataire de l'inscription est informé d'une éventuelle impossibilité d'admission de l'enfant à la fréquentation de l'Accueil ou à une partie de celle-ci. Il peut alors demander d'être mis sur liste d'attente.

³ Lorsque la demande dépasse les capacités de l'Accueil, une liste d'attente est établie par le/la responsable de l'Accueil.

⁴ Lorsque la demande dépasse les capacités de l'Accueil, le/la responsable de l'Accueil décide de l'attribution des places sur la base d'une évaluation globale de chaque situation, en tenant compte notamment des critères suivants (étant entendu que les enfants déjà inscrits conservent leurs unités) :

- a. famille monoparentale avec exercice d'une activité lucrative ;
- b. couple avec double exercice d'une activité lucrative ;
- c. importance du/des taux d'activité/s ;
- d. âge de/s l'enfant/s ;
- e. fratrie ;
- f. importance du besoin de garde ;
- g. autres solutions de garde.

Article 4 - Obligations résultant de l'inscription

¹ La signature du formulaire d'inscription engage son/sa signataire :

- a. au paiement des prestations fournies pour l'enfant inscrit qui sont facturées ;
- b. à respecter et à faire respecter par l'enfant inscrit les dispositions légales et réglementaires de l'Accueil, ainsi que ses règles de vie.
- c. au respect des horaires de l'Accueil, en particulier les heures d'arrivée et de départ des enfants.

² Les règles de vie portent essentiellement sur la politesse, le respect, l'ordre, la discipline, la participation aux activités, la propreté et l'hygiène.

³ Les parents et le personnel de l'Accueil collaborent étroitement pour toutes les questions touchant à l'enfant inscrit.

⁴ Tout enfant inscrit à l'Accueil doit être couvert par une assurance maladie et accident, ainsi que par une assurance responsabilité civile. Il doit en outre fournir une copie du carnet de vaccination à jour.

Article 5 - Absences

¹ Tout cas de maladie ou d'accident d'un enfant inscrit doit être annoncé à l'Accueil aussitôt que possible. L'enfant contagieux n'est pas admis à l'Accueil.

² En cas d'absence due à une maladie ou un accident, justifiée par un certificat médical, les prestations d'Accueil facturées font l'objet d'une réduction. Le/la responsable de l'Accueil est compétent/e pour décider d'une réduction.

³ Dans la mesure du possible, les parents informent l'Accueil de la date du retour d'un enfant convalescent à l'Accueil le jour ouvrable précédant son retour.

⁴ Toute autre absence ponctuelle d'un enfant à une unité d'accueil doit être annoncée et justifiée au moins 24 heures à l'avance au/à la responsable de l'Accueil et sera facturée.

Article 6 - Suspension de l'Accueil

¹ La suspension est une mesure provisoire à laquelle il doit être renoncé en cas de mise en danger de l'enfant.

² S'il ne respecte pas les règles de vie (cf. art. 4 al. 2), un enfant peut être suspendu de la fréquentation de l'Accueil. Cette suspension est motivée par écrit et adressée par courrier aux parents concernés par le/la responsable de l'Accueil. Au préalable, l'enfant est entendu avec ses parents par le / la responsable de l'accueil.

³ Le/la responsable de l'Accueil, en concertation avec le conseil communal, fixe la durée de la suspension. Sa durée maximale est de 10 jours d'accueil. Le paiement est dû lors de la suspension.

⁴ En cas de retard de paiement de la facture mensuelle de plus de 30 jours après le délai imparti et sans arrangement conclu et respecté par le/s parent/s, le/la responsable de l'Accueil, en concertation avec le conseil communal peut suspendre l'Accueil de l'enfant jusqu'au règlement des impayés. Cette suspension est motivée par écrit et adressée par courrier aux parents concernés par le/la responsable de l'Accueil.

Article 7 - Exclusion de l'Accueil

¹ L'exclusion est une mesure définitive pour la durée de l'année scolaire.

² En cas de non-respect répété et grave des règles de vie, un enfant peut être exclu de la fréquentation de l'Accueil. Une telle exclusion n'intervient qu'après une suspension de l'enfant et un avertissement écrit du/de la responsable de l'Accueil aux parents. Ceux-ci ont le droit d'être entendus, de même que l'enfant. Le conseil communal se prononce sur la mesure proposée par le/la responsable de l'Accueil et informe les parents de sa décision. Le paiement est dû jusqu'à la fin de l'accueil effectif de l'enfant.

Article 8 - Désinscription de l'Accueil

¹ La désinscription est possible en tout temps. Elle doit être notifiée par écrit aux personnes désignées dans le règlement d'application, au moins un mois à l'avance pour la fin d'un mois.

² Les prestations de l'Accueil sont facturées, indépendamment de la fréquentation effective de l'Accueil, jusqu'à l'échéance fixée à l'alinéa 1.

Article 9 - Horaire de l'Accueil et pénalités

¹ L'accueil est ouvert du lundi au vendredi durant l'année scolaire ainsi que durant certaines périodes de vacances. L'horaire de l'Accueil est fixé par le/la responsable de l'Accueil, en accord avec le conseil communal, avant le début de l'année scolaire. Il fait partie du règlement d'application.

² Durant la période scolaire, l'horaire peut être réduit par le/la responsable de l'Accueil, en accord avec le conseil communal, moyennant un préavis d'un mois dans les cas de fréquentation insuffisante ou immédiatement, en cas d'absence de fréquentation d'une tranche horaire.

³ En cas de non-respect des horaires de l'Accueil, les retards sont facturés comme suit :

- de 5 à 15 min. : CHF 10.00
- de 15 à 30 min. : CHF 20.00
- plus de 30 min. : CHF 40.00

Article 10 - Barème des tarifs de l'Accueil

¹ Les tarifs de l'Accueil sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents, sans les repas, et pour un montant maximal de CHF 130.00 par jour. Les repas sont facturés au prix coûtant. Les tarifs et les frais de repas sont établis par le/la responsable de l'Accueil avant le début de l'année scolaire et sont soumis à l'approbation du conseil communal. Ils font partie du règlement d'application.

² Les tarifs des enfants fréquentant le degré 1-2H seront adaptés selon les modalités prévues par la LStE, à savoir une déduction de la subvention Etat/employeur/personnes exerçant une activité lucrative indépendante sur les tarifs prévus pour les enfants fréquentant les degrés 3-8H.

³ Dans l'établissement des tarifs, il est tenu compte d'un rabais fratrie.

⁴ Le calcul du revenu déterminant se fait, en vertu de l'art. 12 al. 2 de la LStE, selon les modalités prescrites au chapitre « revenu déterminant » du document « Grille de référence LStE » établi par la Direction de la santé et des affaires sociales.

⁵ Sauf circonstances exceptionnelles (ex : une dépense non budgétisée exceptionnelle et urgente), les tarifs demeurent valables pour la durée de l'année scolaire. Dans le cas contraire, la modification des tarifs sera notifiée aux parents avec un préavis de 3 mois.

Article 11 - Facturation

- ¹ Les prestations de l'Accueil sont facturées une fois par mois, payables dans les 30 jours, sur la base de la fréquentation annoncée dans le formulaire d'inscription, respectivement dans la grille horaire.
- ² Toute période complète ou entamée de fréquentation supplémentaire est facturée en sus, conformément au barème des tarifs de l'Accueil.
- ³ En cas de retard de paiement, un intérêt de 5% et des frais de rappel à hauteur de CHF 20.00 sont dus. Le recouvrement par voie de poursuites est réservé.

Article 12 - Accomplissement des devoirs

- ¹ Les devoirs scolaires peuvent être réalisés dans le cadre de l'Accueil.
- ² La réalisation des devoirs dans le cadre de l'Accueil n'implique aucune responsabilité de l'Accueil quant à la qualité ou à l'exécution complète des devoirs. Cette tâche incombe aux parents.

Article 13 - Projet éducatif

- ¹ Le projet éducatif, adopté par le conseil communal en concertation avec le/la responsable de l'Accueil et les recommandations du Service de l'Enfance et de la Jeunesse, fixe les orientations socio-éducatives de l'Accueil.

Article 14 - Confidentialité

- ¹ Le personnel de l'Accueil est astreint à un devoir de confidentialité. Il s'abstient de discuter des questions relatives à un enfant en dehors du cercle restreint des parents de l'enfant, du personnel de l'Accueil ou du conseil communal.
- ² Une bonne collaboration est nécessaire entre le personnel de l'Accueil et le corps enseignant. Elle implique l'échange réciproque des informations nécessaires à la prise en charge des enfants et à leur épanouissement.

Article 15 - Responsabilités

- ¹ Durant les périodes auxquelles ils sont inscrits, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel de l'Accueil.
- ² Lorsqu'un tiers est autorisé à venir chercher un enfant, les parents en informent à l'avance le/la responsable de l'Accueil.
- ³ Les déplacements des enfants entre leurs écoles respectives et l'Accueil (et vice-versa) se font soit par les bus scolaires, soit accompagnés par le personnel de l'Accueil. Ces déplacements, dont les détails sont traités dans le règlement d'application, sont sous la responsabilité de l'Accueil.
- ⁴ L'Accueil n'est pas responsable pour :
- les trajets entre le domicile et l'Accueil (et vice-versa) ;
 - les vols ou dégâts causés dans le cadre de l'Accueil ;
 - les accidents survenant en présence des parents ou de toute autre personne autorisée par ceux-ci à venir chercher l'enfant ;
 - les indications inexacts ou incomplètes figurant dans le formulaire d'inscription.
- ⁵ En cas d'absence d'un enfant supérieure à 15 minutes à l'heure d'arrivée prévue par le formulaire d'inscription ou la grille horaire, le personnel de l'Accueil prend contact sans délai avec le/les parent/s ou la personne de référence. Sans réponse du/des parent/s ou de la personne de référence, le personnel de l'Accueil entreprend des recherches et est habilité à prendre toute mesure utile pour retrouver l'enfant (en particulier en s'adressant à la police). Les frais éventuels en découlant sont à la charge des parents.
- ⁶ En cas d'accident ou de maladie d'un enfant durant l'Accueil, le personnel de l'Accueil prend toutes les mesures nécessaires à une prise en charge adéquate de l'enfant. Les éventuels frais liés à ces mesures sont à la charge des parents.
- ⁷ En application de l'article 314d CC, l'obligation d'aviser l'autorité de protection de l'enfant que l'intégrité physique, psychique ou sexuelle d'un enfant semble menacée est réservée.

Article 16 - Voies de droit

¹ Toute décision prise par le/la responsable de l'Accueil en application du présent règlement peut faire l'objet d'une réclamation écrite auprès du conseil communal dans le délai de trente jours dès sa notification.

² Les décisions sur réclamation du conseil communal peuvent ensuite faire l'objet d'un recours auprès du préfet dans les trente jours dès leur notification.

³ Les décisions prises directement par le conseil communal sont sujettes à recours auprès du préfet dans les trente jours dès leur notification, avec réclamation préalable auprès du conseil communal dans le même délai.

Article 17 - Dispositions finales

¹ Le conseil communal est chargé de l'application du présent règlement.

² Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

³ Le présent règlement est publié sur le site internet de la commune.

Ainsi adopté par l'assemblée communale de HAUTERIVE (FR) le 27 mai 2025.

L'Administrateur communal : Patrick Andrey

Le Syndic: Dominique Zamofing

Approuvé par la Direction de la Santé et des affaires sociales le.....

Le Conseiller d'Etat, Directeur
Philippe Demierre



Point 3 de l'ordre du jour

COMPTES DE RESULTATS 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Différence entre comptes et budget 2024
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0	ADMINISTRATION GENERALE	959 907,07	81 128,62	1 023 384,41	68 893,07	818 695,23	71 316,92	-75 712,89
01	Législatif et exécutif	182 189,98		191 600,00	500,00	179 894,20		-8 910,02
011	Législatif	35 125,93		34 000,00	500,00	35 608,75		1 625,93
0110	Législatif	35 125,93		34 000,00	500,00	35 608,75		1 625,93
0110.3000.00	Jetons de présences de la commission financière	1 850,00		3 000,00		1 600,00		-1 150,00
0110.3000.01	Commission de naturalisation	200,00		500,00		350,00		-300,00
0110.3000.02	Rémunération des scrutateurs	3 955,00		4 000,00		4 205,00		-45,00
0110.3102.00	Frais de publications et imprimés	12 996,80		13 000,00		13 817,30		-3,20
0110.3130.00	Frais de ports	8 830,63		6 500,00		5 016,15		2 330,63
0110.3132.00	Honoraires organe de révision	7 293,50		7 000,00		10 620,30		293,50
0110.4210.00	Emoluments administratifs naturalisations				500,00			500,00
012	Exécutif	147 064,05		157 600,00		144 285,45		-10 535,95
0120	Exécutif	147 064,05		157 600,00		144 285,45		-10 535,95
0120.3000.00	Traitement et jetons du Conseil communal	134 240,00		145 000,00		131 920,00		-10 760,00
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	7 833,80		8 000,00		7 692,65		-166,20
0120.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1 387,80		1 200,00		1 370,60		187,80
0120.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	3 112,45		2 900,00		3 051,10		212,45
0120.3099.00	Autres charges du Conseil Communal	490,00		500,00		251,10		-10,00
02	Services généraux	777 717,09	81 128,62	831 784,41	68 393,07	638 801,03	71 316,92	-66 802,87
021	Administration des finances et des contributions	8 929,83	15 054,10	12 300,00	11 000,00	12 212,82	9 957,05	-7 424,27
0210	Administration des finances et des contributions	8 929,83	15 054,10	12 300,00	11 000,00	12 212,82	9 957,05	-7 424,27
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	4 891,44		6 000,00		5 944,72		-1 108,56
0210.3130.01	Frais pmt par cartes de crédit	202,59		300,00		180,60		-97,41
0210.3130.02	Frais de poursuites	3 835,80		6 000,00		6 087,50		-2 164,20
0210.4260.00	Remboursement frais de poursuites et rappels		4 858,85		3 000,00		3 728,50	-1 858,85
0210.4612.00	Commission de perception impôts de paroisse		10 195,25		8 000,00		6 228,55	-2 195,25
022	Services généraux, administration	683 619,28	23 680,05	746 350,00	19 349,00	573 755,10	23 115,40	-67 061,77
0220	Services généraux, administration	683 619,28	23 680,05	746 350,00	19 349,00	573 755,10	23 115,40	-67 061,77
0220.3001.00	Solde sapeurs-pompiers pour manifestation			2 000,00				-2 000,00
0220.3010.00	Traitement du personnel administratif	367 910,95		400 000,00		294 058,00		-32 089,05
0220.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	5 281,40		6 700,00		6 550,60		-1 418,60
0220.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	48 232,40		60 000,00		45 641,20		-11 767,60
0220.3010.09	Remb. salaires et charges sociales (-)	-13 048,50						-13 048,50

0220.3040.00	Allocations familiales part employeur	6 158,15		4 400,00		2 937,55		1 758,15
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	28 392,05		32 500,00		23 302,80		-4 107,95
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	25 789,20		28 100,00		19 561,05		-2 310,80
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	3 284,45		3 750,00		2 921,85		-465,55
0220.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	11 171,50		13 700,00		9 171,05		-2 528,50
0220.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	5 384,40		8 600,00		4 560,25		-3 215,60
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1 794,10		2 000,00		267,90		-205,90
0220.3099.00	Autres charges du personnel	257,30		500,00		259,40		-242,70
0220.3100.00	Fournitures de bureau	12 476,80		12 000,00		18 475,75		476,80
0220.3102.00	Frais de publications et annonces	2 971,45		1 500,00		2 706,90		1 471,45
0220.3110.00	Achat de machines et mobilier	1 036,35		2 000,00		737,85		-963,65
0220.3112.00	Equipement de sécurité pour le personnel	3 301,00		3 000,00		3 396,25		301,00
0220.3113.00	Achat d'appareil informatique	3 034,00		3 000,00		3 831,00		34,00
0220.3130.00	Frais de ports	17 638,32		18 000,00		18 903,70		-361,68
0220.3130.01	Frais de téléphones	7 435,65		8 000,00		7 837,75		-564,35
0220.3130.02	Emoluments de chancellerie	304,00		400,00		581,00		-96,00
0220.3130.03	Emoluments pour établissement de cartes d'identité	1 351,10		2 000,00		1 167,20		-648,90
0220.3130.04	Cotisations aux associations	9 150,00		8 900,00		9 150,00		250,00
0220.3130.05	Participation DIGI-FR	2 668,00		2 700,00		2 686,00		-32,00
0220.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	9 376,35		7 000,00		4 626,70		2 376,35
0220.3133.00	Hébergement informatique	25 601,90		24 000,00		18 957,35		1 601,90
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses - RC	21 787,90		19 000,00		13 893,75		2 787,90
0220.3150.00	Entretien machines et mobilier	1 381,50		2 000,00		1 380,10		-618,50
0220.3158.00	Maintenance logiciel informatique	12 706,35		13 000,00		4 620,30		-293,65
0220.3158.01	Prestations de service, informatique	29 088,55		30 000,00		18 289,45		-911,45
0220.3158.02	Maintenance site internet	3 339,50		4 000,00		4 760,10		-660,50
0220.3162.00	Leasing photocopieuse administration	2 529,60		2 600,00		2 520,20		-70,40
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	25 713,85		20 000,00		24 778,10		5 713,85
0220.3181.00	Pertes sur créances effectives	24,71				10,00		24,71
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation, cadeaux			800,00		1 154,00		-800,00
0220.3601.00	Emoluments perçus pour les nomades	95,00		200,00		60,00		-105,00
0220.4210.01	Emoluments administratifs		7 240,30		5 500,00		6 301,10	-1 740,30
0220.4210.02	Emoluments admin. établissement cartes identité		2 205,00		2 600,00		1 625,00	395,00
0220.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		3 136,45				4 224,20	-3 136,45
0220.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		11 098,30		11 249,00		10 965,10	150,70
029	Immeubles administratifs	85 167,98	42 394,47	73 134,41	38 044,07	52 833,11	38 244,47	7 683,17
0290	Bâtiment administratif	70 813,98	42 394,47	72 214,41	38 044,07	49 248,86	38 244,47	-5 750,83
0290.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	6 556,95		7 000,00		4 348,10		-443,05
0290.3040.00	Allocations familiales part employeur	37,60		100,00		25,95		-62,40
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	441,00		500,00		292,65		-59,00

0290.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	446,15		500,00		294,25		-53,85
0290.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	103,20		100,00		72,00		3,20
0290.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	173,60		200,00		115,35		-26,40
0290.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	66,95		100,00		44,70		-33,05
0290.3101.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	242,85		500,00		43,00		-257,15
0290.3120.00	Frais d'électricité, eau	6 776,35		4 500,00		5 446,70		2 276,35
0290.3120.10	Frais de combustible pour chauffage	9 639,50		9 000,00		4 162,15		639,50
0290.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2 495,87		2 300,00		2 323,90		195,87
0290.3144.00	Entretien bâtiments	17 634,80		20 000,00		5 135,30		-2 365,20
0290.3158.00	Contrat de maintenance	3 184,75		4 400,00		3 930,40		-1 215,25
0290.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	23 014,41		23 014,41		23 014,41		
0290.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		200,40				200,40	-200,40
0290.4470.00	Location d'appartements		27 750,00		27 600,00		27 600,00	-150,00
0290.4479.00	Location station Swisscom Route Posieux 4		14 000,00		10 000,00		10 000,00	-4 000,00
0290.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		444,07		444,07		444,07	
0298	Locaux annexes - patrimoine administratif	14 354,00		920,00		3 584,25		13 434,00
0298.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	3 278,55		500,00		2 860,05		2 778,55
0298.3040.00	Allocations familiales part employeur	0,45		50,00		18,70		-49,55
0298.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	220,25		50,00		192,25		170,25
0298.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	216,00		100,00		227,75		116,00
0298.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	54,00		10,00		49,45		44,00
0298.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	86,80		50,00		75,75		36,80
0298.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	32,15		10,00		29,05		22,15
0298.3120.00	Frais d'électricité, eau	107,80						107,80
0298.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	131,25		150,00		131,25		-18,75
0298.3144.00	Entretien bâtiment	10 226,75						10 226,75
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	258 328,27	97 763,09	286 990,23	88 559,29	376 610,04	154 078,09	-37 865,76
11	SECURITE PUBLIQUE	12 855,60		18 400,00				-5 544,40
111	Police	12 855,60		18 400,00				-5 544,40
1110	Police communale	12 855,60		18 400,00				-5 544,40
1110.3130.00	Service de sécurité, surveillance de sites	12 855,60		18 400,00				-5 544,40
14	QUESTIONS JURIDIQUES	75 005,65	2 606,95	82 000,00	2 951,00	59 274,50	2 127,30	-6 650,30
140	Service des curatelles	75 005,65	2 606,95	82 000,00	2 951,00	59 274,50	2 127,30	-6 650,30
1400	Service des curatelles	75 005,65	2 606,95	82 000,00	2 951,00	59 274,50	2 127,30	-6 650,30
1400.3612.00	Service des curatelles - participation au Gbloux	75 005,65		82 000,00		59 274,50		-6 994,35
1400.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		2 606,95		2 951,00		2 127,30	344,05
15	SERVICE DU FEU	137 556,60	94 110,90	151 868,96	84 773,60	243 991,52	118 197,30	-23 649,66
150	Service du feu	137 556,60	94 110,90	151 868,96	84 773,60	243 991,52	118 197,30	-23 649,66
1500	Service du feu	137 556,60	94 110,90	151 868,96	84 773,60	243 991,52	118 197,30	-23 649,66
1500.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	3 168,85		1 200,00		5 160,60		1 968,85

1500.3040.00	Allocations familiales part employeur	1,80		80,00		48,80		-78,20
1500.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	213,00		100,00		347,80		113,00
1500.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	206,40		100,00		377,30		106,40
1500.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	52,15		20,00		89,80		32,15
1500.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	83,90		50,00		137,25		33,90
1500.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	30,85		50,00		52,50		-19,15
1500.3099.00	Autres charges de personnel					1 783,55		
1500.3101.00	Achat de carburant pour les véhicules et machines			200,00				-200,00
1500.3130.01	Frais de téléphones et de télécommunications					711,00		
1500.3134.00	Primes d'assurances véhicules	150,75		1 100,00		997,80		-949,25
1500.3144.00	Entretien local du service du feu	572,95		600,00		570,80		-27,05
1500.3151.00	Entretien véhicules et motopompes	881,65		1 000,00		140,00		-118,35
1500.3181.00	Pertes sur créances effectives	1 356,34				478,20		1 356,34
1500.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules			15 158,96		15 158,96		-15 158,96
1500.3301.00	Perte extraordinaire s/véhicule	35 794,76				81 603,91		35 794,76
1500.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Centres de renforts					484,70		
1500.3612.01	RSS, participation Bataillon Sarine	48 718,90		69 210,00		65 848,55		-20 491,10
1500.3612.02	RSS, versement taxes non-pompiers	46 324,30		63 000,00		70 000,00		-16 675,70
1500.4200.00	Taxes non-pompiers		53 255,55		63 000,00		59 172,65	9 744,45
1500.4260.10	Indemnisation pour le personnel communal au Bataillon Sarine		1 200,00		3 000,00		7 500,00	1 800,00
1500.4470.00	Location des locaux SP		7 665,00		10 220,00		10 220,00	2 555,00
1500.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		1 672,35		2 490,00		2 369,35	817,65
1500.4634.00	Subventions de l'ECAB						2 085,00	
1500.4660.40	Amortissements produits d'invest. entrep. publiques				6 063,60		6 063,60	6 063,60
1500.4661.40	Produits extraordinaires prod. invest. entrep. publiques		30 318,00				30 786,70	-30 318,00
16	DEFENSE	32 910,42	1 045,24	34 721,27	834,69	73 344,02	33 753,49	-2 021,40
161	Défense militaire	8 421,64	350,59	6 068,04	355,69	19 686,64	355,64	2 358,70
1610	Défense militaire	8 421,64	350,59	6 068,04	355,69	19 686,64	355,64	2 358,70
1610.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	3 207,95		1 100,00		2 571,10		2 107,95
1610.3040.00	Allocations familiales part employeur	3,45		70,00				-66,55
1610.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	215,55		100,00		173,35		115,55
1610.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	207,55		80,00		185,45		127,55
1610.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	52,90		20,00		44,65		32,90
1610.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	84,90		50,00		68,35		34,90
1610.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	31,30		30,00		25,70		1,30
1610.3300.40	Amortissements planifiés des tunnels	618,04		618,04		618,04		
1610.3636.00	Contribution à la société de Tir	4 000,00		4 000,00		16 000,00		
1610.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		138,90		144,00		143,95	5,10
1610.4660.50	Amortissements des produits d'invest. entrep. privées		211,69		211,69		211,69	
162	Défense civile	24 488,78	694,65	28 653,23	479,00	53 657,38	33 397,85	-4 380,10

1620	Protection civile	18 940,93	597,15	19 508,23	209,00	50 408,68	33 282,00	-955,45
1620.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	6 054,10		3 500,00		4 783,60		2 554,10
1620.3040.00	Allocations familiales part employeur	6,00		100,00		25,05		-94,00
1620.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	407,15		240,00		323,10		167,15
1620.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	444,85		250,00		356,60		194,85
1620.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	99,80		40,00		82,50		59,80
1620.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. famil	160,25		100,00		127,20		60,25
1620.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	61,80		50,00		48,60		11,80
1620.3120.00	Frais d'électricité	1 081,05		3 900,00		-773,75		-2 818,95
1620.3144.00	Entretien locaux	982,95		1 000,00		2 748,10		-17,05
1620.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	4 528,23		4 528,23		4 528,23		
1620.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Coûts fonctionnement Pci	5 114,75		5 800,00		5 059,45		-685,25
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)					33 100,00		
1620.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurance		422,00					-422,00
1620.4501.00	Prélèvement sur fonds PC						33 100,00	
1620.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		175,15		209,00		182,00	33,85
1621	Etat-major communal de conduite	5 547,85	97,50	9 145,00	270,00	3 248,70	115,85	-3 424,65
1621.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2 685,95		1 645,00				1 040,95
1621.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'événements majeurs			2 500,00				-2 500,00
1621.3612.00	Participation communale à l'ORCOC	2 861,90		5 000,00		3 248,70		-2 138,10
1621.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		97,50		270,00		115,85	172,50
2	FORMATION	3 890 908,88	153 156,61	3 911 157,62	150 358,96	3 801 641,13	145 259,96	-23 046,39
21	Scolarité obligatoire	3 322 035,63	135 062,91	3 322 463,62	130 636,96	3 242 332,93	125 993,51	-4 853,94
211	Ecole primaire I (école enfantine)	218 658,30	6 995,10	220 278,00	7 752,00	214 666,55	6 872,85	-862,80
2110	Ecole enfantine 1H-2H	218 658,30	6 995,10	220 278,00	7 752,00	214 666,55	6 872,85	-862,80
2110.3100.00	Achat de fournitures scolaires			1 000,00				-1 000,00
2110.3100.01	Forfait fournitures ACM et cuisine	1 200,00		1 450,00		1 500,00		-250,00
2110.3171.00	Frais de courses scolaires	2 340,00		2 400,00		2 340,00		-60,00
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	215 118,30		215 428,00		210 826,55		-309,70
2110.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		6 995,10		7 752,00		6 872,85	756,90
212	Ecole primaire II	1 042 483,23	43 718,10	1 039 518,00	40 584,00	1 024 668,76	45 442,60	-168,87
2120	Ecole primaire 3H-8H	1 042 483,23	43 718,10	1 039 518,00	40 584,00	1 024 668,76	45 442,60	-168,87
2120.3100.00	Achat de fournitures scolaires	19 845,15		27 000,00		22 852,95		-7 154,85
2120.3100.01	Forfait fournitures ACM/ACT	3 000,00		3 000,00		1 655,40		
2120.3110.00	Achat de meubles	706,10		1 000,00		452,65		-293,90
2120.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	2 976,35		5 000,00		4 990,55		-2 023,65
2120.3113.00	Achat de matériel informatique	11 275,00		10 000,00		24 876,00		1 275,00
2120.3113.01	Forfait fournitures informatiques	1 000,00		2 000,00		1 500,00		-1 000,00
2120.3130.00	Frais de téléphones	1 600,65		1 800,00		1 342,90		-199,35
2120.3130.10	Frais de raccordement internet	1 271,00		1 300,00		1 266,60		-29,00

2120.3132.00	Frais de prévention sexuelle à l'école			500,00		3 048,30		-500,00
2120.3137.00	Redevance pour droits d'auteurs	703,30		760,00		731,20		-56,70
2120.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	1 674,40		1 500,00		1 932,55		174,40
2120.3158.00	Maintenance informatique	18 173,75		15 000,00		13 522,00		3 173,75
2120.3160.00	Location piscine	9 520,00		10 640,00		10 080,00		-1 120,00
2120.3170.00	Frais de réception	5 274,98		7 000,00		5 578,70		-1 725,02
2120.3171.00	Frais de courses scolaires	7 150,00		9 000,00		5 789,51		-1 850,00
2120.3171.10	Camp de neige	25 615,60		25 400,00		22 000,00		215,60
2120.3171.20	Camp vert + camp polysport	33 500,00		33 500,00		25 000,00		
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	893 783,30		883 318,00		873 439,65		10 465,30
2120.3612.00	Participation à l'école libre publique (ELP)	5 013,65		1 800,00		4 609,80		3 213,65
2120.3612.01	Participation aux autres cercles scolaires	400,00						400,00
2120.4260.00	Part des parents aux frais école libre publique		3 040,05		2 000,00		3 320,35	-1 040,05
2120.4260.01	Remboursement de tiers		747,25				618,10	-747,25
2120.4260.10	Part des parents aux repas du camp neige		2 704,00		3 100,00		3 376,00	396,00
2120.4260.20	Part des parents aux repas du camp vert + polysport		4 800,00		3 700,00		4 648,00	-1 100,00
2120.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		28 826,80		31 784,00		28 520,15	2 957,20
2120.4631.00	Subventions cantonales sur frais scolaires		3 600,00				4 960,00	-3 600,00
213	Ecole du cycle d'orientation	1 018 193,00	35 582,35	1 082 704,00	38 958,00	1 057 269,00	33 198,15	-61 135,35
2130	Ecole du cycle d'orientation	1 018 193,00	35 582,35	1 082 704,00	38 958,00	1 057 269,00	33 198,15	-61 135,35
2130.3612.00	Cycle d'orientation Sarine et Haut-Lac	1 018 193,00		1 082 704,00		1 057 269,00		-64 511,00
2130.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		35 582,35		38 958,00		33 198,15	3 375,65
214	Ecoles de musique	97 933,70		108 310,00		107 553,00		-10 376,30
2140	Conservatoire	97 933,70		108 310,00		107 553,00		-10 376,30
2140.3611.00	Part aux dép. cantonales, Conservatoire	92 733,70		103 110,00		102 353,00		-10 376,30
2140.3636.00	Part à l'école de musique	5 200,00		5 200,00		5 200,00		
217	Bâtiments scolaires	691 161,10	48 767,36	650 803,62	43 342,96	638 312,92	40 479,91	34 933,08
2170	Bâtiments scolaires	691 161,10	48 767,36	650 803,62	43 342,96	638 312,92	40 479,91	34 933,08
2170.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	63 222,45		65 000,00		61 072,60		-1 777,55
2170.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	37 810,45		30 000,00		35 871,15		7 810,45
2170.3010.03	Traitement du personnel d'exploitation, halle de gym	35 939,30		35 000,00		38 851,85		939,30
2170.3040.00	Allocations familiales part employeur	471,60		1 900,00		1 021,25		-1 428,40
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	9 215,10		9 500,00		8 917,55		-284,90
2170.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	8 260,90		7 000,00		7 858,00		1 260,90
2170.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2 375,20		2 450,00		2 414,35		-74,80
2170.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	3 544,05		3 900,00		3 499,85		-355,95
2170.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	1 572,60		1 450,00		1 571,25		122,60
2170.3101.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	14 008,85		10 000,00		8 134,45		4 008,85
2170.3101.10	Achat matériel-produits de conciergerie halle de gym	2 337,01		2 000,00		1 405,35		337,01
2170.3120.00	Frais d'électricité, eau	17 692,45		15 000,00		13 424,80		2 692,45

2170.3120.10	Frais d'électricité, eau halle de gym	13 682,40		8 400,00		9 759,85		5 282,40
2170.3130.00	Abonnement pour réseau halle de gym	534,90		750,00				-215,10
2170.3130.10	Prestation de tiers - conciergerie temporaire école	14 824,60						14 824,60
2170.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	9 084,21		8 700,00		8 609,80		384,21
2170.3134.10	Primes d'assurances bâtiments - halle de gym	4 029,40		3 700,00		3 746,15		329,40
2170.3140.00	Entretien terrain et place de jeux	3 434,55		5 000,00		8 083,05		-1 565,45
2170.3144.00	Entretien bâtiment	38 997,00		25 000,00		29 051,50		13 997,00
2170.3144.10	Entretien bâtiment halle de gym	18 847,41		10 000,00		11 456,40		8 847,41
2170.3151.10	Entretien équipements halle de gym	2 620,45		5 000,00		5 349,80		-2 379,55
2170.3158.00	Entretien installations fixes	4 686,10		9 400,00		3 505,55		-4 713,90
2170.3300.40	Amortissements planifiés de l'école	290 877,00		290 877,00		290 877,00		
2170.3300.41	Amortissements planifiés bâtiment halle de gym	11 188,27		11 188,27		11 188,27		
2170.3300.60	Amortissements planifiés biens meubles	11 675,35		11 675,35		11 675,35		
2170.3930.00	Imputation interne - chauffage école	12 408,15		14 800,00		10 041,65		-2 391,85
2170.3930.10	Imputation interne - chauffage+électricité halle de gym	33 256,05		38 520,00		26 560,95		-5 263,95
2170.3940.00	Imputation intérêts de la dette	24 565,30		24 593,00		24 365,15		-27,70
2170.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		3 029,55					-3 029,55
2170.4470.00	Location garages		1 350,00					-1 350,00
2170.4472.00	Part pour locaux services auxiliaires		6 040,00		6 040,00		6 040,00	
2170.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		24 012,96		24 012,96		24 012,96	
2170.4930.00	Imputation électricité chauff.à distance bâtiment Ecole 15		14 334,85		13 290,00		10 426,95	-1 044,85
218	Accueil de jour	60 078,40		33 600,00		22 268,90		26 478,40
2180	Structures d'accueil extrascolaire	60 078,40		33 600,00		22 268,90		26 478,40
2180.3010.01	Traitement du personnel de conciergerie	1 320,40		6 200,00		7 430,45		-4 879,60
2180.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	3 211,40		700,00		4 075,45		2 511,40
2180.3010.10	Traitement pour auxiliaire	3 662,50		5 000,00		8 293,75		-1 337,50
2180.3040.00	Allocations familiales part employeur	7,55		20,00		7,25		-12,45
2180.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	543,60		800,00		1 270,50		-256,40
2180.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	236,00		300,00		332,20		-64,00
2180.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	123,15		180,00		300,70		-56,85
2180.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	205,20		300,00		500,75		-94,80
2180.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	34,10		100,00		57,85		-65,90
2180.3130.10	Prestation de tiers - conciergerie temporaire AES	12 457,25						12 457,25
2180.3612.00	Participation à l'AES	38 277,25		20 000,00				18 277,25
219	Scolarité obligatoire, non mentionné ailleurs	193 527,90		187 250,00		177 593,80		6 277,90
2190	Direction et administration des écoles	6 097,40		7 250,00		6 075,00		-1 152,60
2190.3000.00	Jetons de présence Conseil des parents	950,00		1 500,00		950,00		-550,00
2190.3010.10	Traitement du personnel de surveillance	4 600,00		5 100,00		4 575,00		-500,00
2190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	309,25		350,00		307,45		-40,75
2190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	116,25		150,00		121,30		-33,75

2190.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	121,90		150,00		121,25		-28,10
2195	Transports scolaires	187 430,50		180 000,00		171 518,80		7 430,50
2195.3130.00	Transports scolaires	187 430,50		180 000,00		171 518,80		7 430,50
22	ECOLES SPECIALISEES	528 016,85	18 093,70	548 694,00	19 722,00	517 040,75	19 266,45	-19 048,85
220	Ecoles spécialisées	528 016,85	18 093,70	548 694,00	19 722,00	517 040,75	19 266,45	-19 048,85
2200	Ecoles spécialisées	528 016,85	18 093,70	548 694,00	19 722,00	517 040,75	19 266,45	-19 048,85
2200.3611.00	Participation services auxiliaires privés	19 187,85		19 754,00		21 070,30		-566,15
2200.3612.00	Services auxiliaires - participation au Gibloux	127 643,05		156 000,00		146 737,90		-28 356,95
2200.3631.00	Part aux dép. cant., Ecoles spéc. pers. handic. inad.	380 652,45		372 340,00		348 723,45		8 312,45
2200.3631.01	Part aux classes de développement	533,50		600,00		509,10		-66,50
2200.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		18 093,70		19 722,00		19 266,45	1 628,30
23	FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE	40 856,40		40 000,00		42 267,45		856,40
230	Formation professionnelle initiale	40 856,40		40 000,00		42 267,45		856,40
2300	Formation professionnelle initiale	40 856,40		40 000,00		42 267,45		856,40
2300.3611.00	Part aux dépenses cantonales, SFP	40 856,40		40 000,00		42 267,45		856,40
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	307 700,15	12 633,05	290 802,22	11 692,65	279 888,72	12 750,90	15 957,53
32	Culture, autres	106 813,95	1 884,80	112 590,00	2 822,00	108 451,70	2 516,50	-4 838,85
321	Bibliothèques et littérature	60 503,60	1 423,10	65 000,00	2 339,00	55 981,70	2 017,15	-3 580,50
3210	Bbliothèque publique	60 503,60	1 423,10	65 000,00	2 339,00	55 981,70	2 017,15	-3 580,50
3210.3612.00	Bibliothèque régionale - participation au Gibloux	60 503,60		65 000,00		55 981,70		-4 496,40
3210.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		1 423,10		2 339,00		2 017,15	915,90
322	Musique et théâtre	22 940,00		22 000,00		20 940,00		940,00
3220	Musique et chorale	22 940,00		22 000,00		20 940,00		940,00
3220.3636.00	Dons aux sociétés locales à but culturel	22 940,00		22 000,00		20 940,00		940,00
329	Culture, non mentionné ailleurs	23 370,35	461,70	25 590,00	483,00	31 530,00	499,35	-2 198,35
3290	Culture, non mentionné ailleurs	23 370,35	461,70	25 590,00	483,00	31 530,00	499,35	-2 198,35
3290.3170.00	Frais de réception, Fête nationale	6 825,50		4 000,00		5 160,00		2 825,50
3290.3612.00	Service de la culture - participation au Gibloux	13 259,00		13 340,00		13 853,00		-81,00
3290.3612.10	Participation à l'ornement de l'Autel Fête-Dieu			250,00				-250,00
3290.3636.00	Dons divers	3 285,85		8 000,00		12 517,00		-4 714,15
3290.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		461,70		483,00		499,35	21,30
34	Sport et loisirs	200 886,20	10 748,25	178 212,22	8 870,65	171 437,02	10 234,40	20 796,38
341	Sport	108 883,33	1 758,65	105 207,40	1 758,65	80 312,45	1 758,65	3 675,93
3410	Sport	29 270,35		20 210,00		18 623,10		9 060,35
3410.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	15 758,55		7 000,00		7 972,70		8 758,55
3410.3040.00	Allocations familiales part employeur	171,10		60,00		107,50		111,10
3410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	1 060,10		500,00		542,25		560,10
3410.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 340,55		500,00		479,05		840,55
3410.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	256,45		100,00		140,40		156,45
3410.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	417,35		200,00		213,70		217,35

3410.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	166,25		100,00		79,75		66,25
3410.3143.00	Entretien Parcours-Vita			2 000,00		347,75		-2 000,00
3410.3160.00	Loyers de locaux, salle de sport Grangeneuve			250,00				-250,00
3410.3161.00	Location pumptrack mobile	1 000,00						1 000,00
3410.3612.00	Dons divers spéciaux	1 100,00		1 500,00		740,00		-400,00
3410.3636.00	Dons aux sociétés locales sportives	8 000,00		8 000,00		8 000,00		
3411	Terrain de football + vestiaire	76 369,98	1 758,65	84 997,40	1 758,65	61 689,35	1 758,65	-8 627,42
3411.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	23 086,85		26 000,00		20 253,05		-2 913,15
3411.3040.00	Allocations familiales part employeur	316,40		700,00		330,20		-383,60
3411.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1 542,30		1 700,00		1 376,25		-157,70
3411.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 691,90		2 000,00		1 519,30		-308,10
3411.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	381,30		450,00		350,70		-68,70
3411.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	607,85		800,00		541,95		-192,15
3411.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	242,30		200,00		213,55		42,30
3411.3120.00	Frais d'électricité, eau	6 033,05		14 000,00		6 518,95		-7 966,95
3411.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	683,39		700,00		615,25		-16,61
3411.3140.00	Entretien terrain	25 142,85		20 000,00		13 838,60		5 142,85
3411.3144.00	Entretien vestiaire	2 094,39		3 900,00		1 584,15		-1 805,61
3411.3300.40	Amortiss. planifiés - vestiaires - Rte Aérodrome 11b	12 315,86		12 315,86		12 315,86		
3411.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2 231,54		2 231,54		2 231,54		
3411.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		1 758,65		1 758,65		1 758,65	
3412	Terrain d'inline hockey	3 243,00						3 243,00
3412.3140.00	Entretien terrain skater	3 243,00						3 243,00
342	Loisirs	92 002,87	8 989,60	73 004,82	7 112,00	91 124,57	8 475,75	17 120,45
3420	Loisirs	71 599,15	3 133,35	57 740,00	2 112,00	75 506,65	2 798,85	12 837,80
3420.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	20 144,40		8 000,00		22 107,25		12 144,40
3420.3040.00	Allocations familiales part employeur	210,90		100,00		268,10		110,90
3420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	1 264,80		560,00		1 491,55		704,80
3420.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 210,30		630,00		1 530,30		580,30
3420.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	332,10		100,00		408,75		232,10
3420.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	498,10		250,00		587,30		248,10
3420.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	165,15		100,00		197,75		65,15
3420.3143.00	Entretien réseau sentier pédestre	917,60						917,60
3420.3149.00	Entretien char communal	247,75		1 000,00		4 236,20		-752,25
3420.3170.01	Frais de réception, repas de Noël des Aînés	16 528,80		17 000,00		14 650,00		-471,20
3420.3612.00	Ludothèque régionale - participation au Gibloux	8 878,75		9 000,00		9 079,75		-121,25
3420.3612.01	Midnight sport - participation au Gibloux	8 076,50		8 000,00		8 300,60		76,50
3420.3636.00	Don à la commission d'animation jeunesse (CAJH)	8 000,00		8 000,00		8 000,00		
3420.3636.01	Contributions à la plateforme "le memento.ch"	5 124,00		5 000,00		4 649,10		124,00
3420.4240.00	Location du char communal		2 070,00		1 500,00		2 110,00	-570,00

3420.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		472,85				62,45	-472,85
3420.4611.00	Remboursement frais liés aux nomades selon conv. 97		590,50		612,00		626,40	21,50
3421	Cabane forestière du Bois Cornard	20 403,72	5 856,25	15 264,82	5 000,00	15 617,92	5 676,90	4 282,65
3421.3000.00	Indemnités pour entretien	2 500,00		2 500,00		2 500,00		
3421.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	8 333,65		4 000,00		4 179,45		4 333,65
3421.3040.00	Allocations familiales part employeur	107,80		60,00		34,25		47,80
3421.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	560,55		300,00		284,25		260,55
3421.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	717,10		250,00		320,35		467,10
3421.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	137,40		60,00		75,80		77,40
3421.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	220,70		130,00		111,90		90,70
3421.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	86,35		100,00		39,95		-13,65
3421.3120.00	Frais d'électricité et eau	342,50		500,00		942,90		-157,50
3421.3144.00	Entretien bâtiments	5 032,85		5 000,00		4 764,25		32,85
3421.3300.30	Amortiss. planifiés autres ouvrages de génie civil	2 364,82		2 364,82		2 364,82		
3421.4472.00	Location à des tiers		5 856,25		5 000,00		5 676,90	-856,25
4	SANTE	1 250 263,78	42 345,25	1 252 395,00	51 033,00	1 082 073,15	48 529,35	6 556,53
41	HOPITAUX, ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	815 610,90	24 252,75	860 699,00	30 970,00	711 250,00	25 490,75	-38 370,85
411	Hôpitaux	11 992,70	368,15	11 050,00	398,00	10 304,95	290,60	972,55
4110	Hôpitaux	11 992,70	368,15	11 050,00	398,00	10 304,95	290,60	972,55
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	11 992,70		11 050,00		10 304,95		942,70
4110.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		368,15		398,00		290,60	29,85
412	Etablissements médico-sociaux & foyers pour personnes âgées	803 618,20	23 884,60	849 649,00	30 572,00	700 945,05	25 200,15	-39 343,40
4120	Etablissements médico-sociaux & foyers pour personnes âgées	803 618,20	23 884,60	849 649,00	30 572,00	700 945,05	25 200,15	-39 343,40
4120.3612.01	Réseau Santé de la Sarine, Homes médicalisés district	326 957,55		331 365,00		250 214,15		-4 407,45
4120.3631.00	Part. subvention frais accompagnement personnes âgées	476 660,65		518 284,00		450 730,90		-41 623,35
4120.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		23 884,60		30 572,00		25 200,15	6 687,40
42	SOINS AMBULATOIRES	381 835,08	13 213,55	380 696,00	13 663,00	350 421,05	12 729,00	1 588,53
421	Soins ambulatoires	359 848,18	12 463,85	344 525,00	12 361,00	315 115,35	11 458,65	15 220,33
4210	Soins ambulatoires	359 848,18	12 463,85	344 525,00	12 361,00	315 115,35	11 458,65	15 220,33
4210.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Soins dom. et aide fam.	173 635,25		177 170,00		158 609,30		-3 534,75
4210.3612.01	Réseau Santé de la Sarine, Indemn. forfait. région.	159 744,00		140 735,00		131 427,50		19 009,00
4210.3612.02	Réseau Santé de la Sarine, Passepartout Sarine	1 505,75		1 440,00		1 324,90		65,75
4210.3612.03	Réseau Santé de la Sarine, Organe coordination	13 539,10		14 040,00		12 362,65		-500,90
4210.3612.04	Part au serv.comm. transp.personne mobilité réduite	1 285,68		1 000,00		1 184,20		285,68
4210.3612.05	Part au service de puériculture	10 138,40		10 140,00		10 206,80		-1,60
4210.4260.00	Remboursement de tiers						162,80	
4210.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		12 463,85		12 361,00		11 295,85	-102,85
422	Services de sauvetage	21 986,90	749,70	36 171,00	1 302,00	35 305,70	1 270,35	-13 631,80

4220	Services de sauvetage	21 986,90	749,70	36 171,00	1 302,00	35 305,70	1 270,35	-13 631,80
4220.3612.00	Réseau Santé de la Sarine, Ambulances	21 986,90		36 171,00		35 305,70		-14 184,10
4220.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		749,70		1 302,00		1 270,35	552,30
43	PREVENTION	10 971,35	4 878,95	10 000,00	6 400,00	14 537,10	10 309,60	2 492,40
433	Service médical des écoles	10 971,35	4 878,95	10 000,00	6 400,00	14 537,10	10 309,60	2 492,40
4330	Service médical des écoles	10 971,35	4 878,95	10 000,00	6 400,00	14 537,10	10 309,60	2 492,40
4330.3136.00	Honoraires pour visites médicales scolaires	1 900,00		2 000,00				-100,00
4330.3181.00	Pertes sur créances effectives	177,90				115,40		177,90
4330.3611.00	Part. aux dép. cantonales, Service dentaire cantonal	8 893,45		8 000,00		14 421,70		893,45
4330.4300.00	Participation des parents aux soins dentaires scolaires		4 878,95		6 400,00		10 309,60	1 521,05
49	Santé publique, non mentionné ailleurs	41 846,45		1 000,00		5 865,00		40 846,45
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	41 846,45		1 000,00		5 865,00		40 846,45
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	41 846,45		1 000,00		5 865,00		40 846,45
4900.3109.00	Fournitures matériel de désinfection			1 000,00				-1 000,00
4900.3132.00	Frais de mandat externe	10 118,45				5 865,00		10 118,45
4900.3160.00	Location cabinet médical	31 728,00						31 728,00
5	PREVOYANCE SOCIALE	1 379 092,05	39 300,25	1 500 999,00	54 427,00	1 361 415,05	52 923,40	-106 780,20
52	INVALIDITE	758 209,40	17 386,70	762 255,00	27 427,00	727 942,90	27 529,70	5 994,70
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	758 209,40	17 386,70	762 255,00	27 427,00	727 942,90	27 529,70	5 994,70
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	758 209,40	17 386,70	762 255,00	27 427,00	727 942,90	27 529,70	5 994,70
5230.3631.00	Part aux dép. cantonales, Institutions spécial. et handic.	758 209,40		762 255,00		727 942,90		-4 045,60
5230.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		17 386,70		27 427,00		27 529,70	10 040,30
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS	2 281,40	2 280,90	2 500,00	2 200,00	1 766,75	2 267,60	-299,50
531	Assurance-vieillesse et survivants AVS	2 281,40	2 280,90	2 500,00	2 200,00	1 766,75	2 267,60	-299,50
5310	Assurance-vieillesse et survivants AVS	2 281,40	2 280,90	2 500,00	2 200,00	1 766,75	2 267,60	-299,50
5310.3637.00	Cotisation personnelle prise en charge par commune	2 281,40		2 500,00		1 766,75		-218,60
5310.4611.00	Rétribution Agence AVS		2 280,90		2 200,00		2 267,60	-80,90
54	FAMILLE ET JEUNESSE	209 917,65	5 990,30	217 136,00	6 571,00	186 377,85	5 091,75	-6 637,65
541	Allocations familiales	14 335,70	484,15	16 481,00	593,00	13 551,20	609,75	-2 036,45
5410	Allocations familiales	14 335,70	484,15	16 481,00	593,00	13 551,20	609,75	-2 036,45
5410.3631.00	Part financement AF pour personnes sans activité lucrative	14 335,70		16 481,00		13 551,20		-2 145,30
5410.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		484,15		593,00		609,75	108,85
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	15 513,15	634,45	19 155,00	689,00	17 757,35	659,75	-3 587,30
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	15 513,15	634,45	19 155,00	689,00	17 757,35	659,75	-3 587,30
5430.3631.00	Part avances sur contributions d'entretien non récupérées	15 513,15		19 155,00		17 757,35		-3 641,85
5430.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		634,45		689,00		659,75	54,55
545	Prestations aux familles	180 068,80	4 871,70	181 500,00	5 289,00	155 069,30	3 822,25	-1 013,90
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	180 068,80	4 871,70	181 500,00	5 289,00	155 069,30	3 822,25	-1 013,90
5451.3612.00	Crèches - participation au Gibloux	139 991,90		147 000,00		106 462,00		-7 008,10
5451.3636.00	Subventions pour accueils familiaux de jour	35 916,90		30 000,00		44 607,30		5 916,90

5451.3636.01	Subventions pour école maternelle "Jardin Câlîn"	4 160,00		4 500,00		4 000,00		-340,00
5451.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		4 871,70		5 289,00		3 822,25	417,30
55	CHÔMAGE	49 709,50	1 763,45	49 358,00	1 776,00	49 358,00	1 666,00	364,05
559	Chômage, non mentionné ailleurs	49 709,50	1 763,45	49 358,00	1 776,00	49 358,00	1 666,00	364,05
5590	Chômage, non mentionné ailleurs	49 709,50	1 763,45	49 358,00	1 776,00	49 358,00	1 666,00	364,05
5590.3631.00	Part aux Fonds cantonal de l'emploi	49 709,50		49 358,00		49 358,00		351,50
5590.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		1 763,45		1 776,00		1 666,00	12,55
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE	358 974,10	11 878,90	469 750,00	16 453,00	395 969,55	16 368,35	-106 201,80
572	Aide matérielle	346 603,55	11 677,30	453 690,00	16 235,00	385 870,50	16 144,85	-102 528,75
5720	Aide matérielle	346 603,55	11 677,30	453 690,00	16 235,00	385 870,50	16 144,85	-102 528,75
5720.3612.00	Service social du Gibloux - participation au Gibloux	342 401,35		365 000,00		333 728,35		-22 598,65
5720.3631.00	Part aux dép. cantonales, SaSoc serv. sociaux spéc.	19 494,30		18 775,00		17 417,65		719,30
5720.3632.00	Part aux dép. SaSoc aide mat. & MIS	-15 292,10		69 915,00		34 724,50		-85 207,10
5720.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		11 677,30		16 235,00		16 144,85	4 557,70
579	Assistance, non mentionné ailleurs	12 370,55	201,60	16 060,00	218,00	10 099,05	223,50	-3 673,05
5790	Assistance, non mentionné ailleurs	12 370,55	201,60	16 060,00	218,00	10 099,05	223,50	-3 673,05
5790.3130.00	Mise en place programme Senior +	6 013,50		10 000,00		4 455,70		-3 986,50
5790.3631.00	Part aux dép. cantonales, Aide aux victimes d'infraction	6 357,05		6 060,00		5 643,35		297,05
5790.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		201,60		218,00		223,50	16,40
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	965 954,28	55 878,03	977 816,29	47 612,25	913 723,14	70 580,55	-20 127,79
61	CIRCULATION ROUTIERE	751 843,58	23 990,83	747 636,29	18 909,25	683 700,14	26 962,05	-874,29
615	Routes communales	559 945,71	12 996,40	545 222,81	8 909,25	558 256,82	11 415,10	10 635,75
6150	Routes communales	547 502,74	11 162,85	533 666,94	8 409,25	546 659,40	11 354,95	11 082,20
6150.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	148 456,75		120 000,00		160 428,10		28 456,75
6150.3040.00	Allocations familiales part employeur	1 117,45		1 400,00		1 435,20		-282,55
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	9 819,00		8 000,00		10 683,55		1 819,00
6150.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	12 302,35		9 400,00		13 005,50		2 902,35
6150.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2 391,55		1 950,00		2 731,80		441,55
6150.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	3 868,20		3 620,00		4 209,45		248,20
6150.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	1 526,90		1 210,00		1 650,85		316,90
6150.3101.00	Achat de matériel et fournitures	4 608,90		5 000,00		5 418,00		-391,10
6150.3101.01	Achat de carburant pour machines	1 444,30		2 500,00		1 102,75		-1 055,70
6150.3101.02	Fournitures matériel pour rues et numéros bâtiments	421,55		2 500,00		591,30		-2 078,45
6150.3101.10	Installation et entret. équip. pour chiens	6 049,30		5 000,00		2 809,70		1 049,30
6150.3101.20	Achat de sel pour protection hivernale	30 098,85		45 000,00		35 301,65		-14 901,15
6150.3120.00	Frais d'électricité, éclairage public	8 963,60		10 000,00		16 724,30		-1 036,40
6150.3130.00	Sous-traitance service hivernal	45 247,65		35 000,00		42 817,15		10 247,65
6150.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	5 584,95		7 500,00		4 215,75		-1 915,05
6150.3141.00	Entretien routes et chemins	155 029,60		150 000,00		126 103,35		5 029,60
6150.3141.10	Entretien éclairage public	10 733,05		25 000,00		15 185,35		-14 266,95

6150.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	5 263,80		6 000,00		6 725,35		-736,20
6150.3300.10	Amortissements planifiés des routes	88 647,56		88 647,56		88 647,56		
6150.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	1 998,38		1 998,38		1 998,38		
6150.3940.00	Imputation intérêts de la dette	3 929,05		3 941,00		4 874,36		-11,95
6150.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		2 453,60				2 395,70	-2 453,60
6150.4260.01	Refacturation aux privés plaque numérotation bâtiments		100,00				550,00	-100,00
6150.4614.00	Indemnité des entreprises publiques		200,00					-200,00
6150.4660.00	Amortissements des produits d'invest. Confédération		2 082,35		2 082,35		2 082,35	
6150.4660.10	Amortissements des produits d'invest. canton		3 301,90		3 301,90		3 301,90	
6150.4660.40	Amortiss. des produits d'invest. entrep. publiques		3 025,00		3 025,00		3 025,00	
6155	Places de stationnement	12 442,97	1 833,55	11 555,87	500,00	11 597,42	60,15	-446,45
6155.3120.00	Frais d'électricité, borne de recharge	1 887,10		1 000,00		1 041,55		887,10
6155.3300.30	Amortiss. planifiés autres ouvrages de génie civil	10 555,87		10 555,87		10 555,87		
6155.4240.00	Vente électricité borne de recharge		1 833,55		500,00		60,15	-1 333,55
619	Routes, non mentionné ailleurs	191 897,87	10 994,43	202 413,48	10 000,00	125 443,32	15 546,95	-11 510,04
6190	Bâtiment édilitaire	156 463,92	10 994,43	151 803,48	10 000,00	83 918,87	15 496,95	3 666,01
6190.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	14 601,05		15 000,00		14 511,60		-398,95
6190.3040.00	Allocations familiales part employeur	140,95		300,00		171,10		-159,05
6190.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	950,60		990,00		982,45		-39,40
6190.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 007,90		1 000,00		994,90		7,90
6190.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	239,60		250,00		223,60		-10,40
6190.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	374,35		400,00		387,50		-25,65
6190.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	149,65		150,00		149,95		-0,35
6190.3101.00	Achat de matériel et produits d'entretien	874,30		2 000,00		926,05		-1 125,70
6190.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	5 653,00		2 000,00		2 589,00		3 653,00
6190.3120.00	Frais d'électricité, eau	4 360,28		2 800,00		3 609,75		1 560,28
6190.3130.00	Frais de téléphones et de télécommunications	1 674,50		1 700,00		1 764,00		-25,50
6190.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2 572,01		2 400,00		2 442,55		172,01
6190.3144.00	Entretien bâtiments	4 497,40		5 000,00		1 433,85		-502,60
6190.3158.00	Contrat de maintenance	4 405,05		5 500,00		3 704,85		-1 094,95
6190.3300.40	Amortissements planifiés bâtiment édilitaire	66 616,25		65 728,16				888,09
6190.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	31 490,23		32 626,32		32 626,32		-1 136,09
6190.3940.00	Imputation intérêts de la dette	16 856,80		13 959,00		17 401,40		2 897,80
6190.4250.00	Ventes d'énergie installation solaire photovoltaïque		10 994,43		10 000,00		12 376,95	-994,43
6190.4260.00	Remboursement de tiers						3 120,00	
6191	Locaux édilitaires annexes	885,65		1 360,00		970,55		-474,35
6191.3120.00	Frais d'électricité, eau	280,45		300,00		122,40		-19,55
6191.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	605,20		560,00		557,95		45,20
6191.3144.00	Entretien bâtiments			500,00		290,20		-500,00
6192	Véhicules Service technique	34 548,30		49 250,00		40 553,90	50,00	-14 701,70

6192.3101.00	Achat de carburant pour les véhicules	6 456,05		15 000,00		9 021,10		-8 543,95
6192.3134.00	Primes d'assurances véhicules	6 194,85		5 900,00		5 537,25		294,85
6192.3137.00	Impôts sur les véhicules et vignettes	3 763,15		3 300,00		3 365,00		463,15
6192.3151.00	Entretien véhicules	13 084,25		20 000,00		17 580,55		-6 915,75
6192.3300.60	Amortissements planifiés des véhicules	5 050,00		5 050,00		5 050,00		
6192.4260.00	Remboursement de tiers / assurances						50,00	
62	TRANSPORTS PUBLICS	214 110,70	20 677,20	230 180,00	17 703,00	230 023,00	31 632,50	-19 043,50
621	Infrastructure de transports publics	23 735,00	802,15	22 455,00	808,00	23 037,00	840,15	1 285,85
6210	Infrastructure de transports publics	23 735,00	802,15	22 455,00	808,00	23 037,00	840,15	1 285,85
6210.3610.00	Part au fonds fédéral, d'infrastr. ferroviaire	23 735,00		22 455,00		23 037,00		1 280,00
6210.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		802,15		808,00		840,15	5,85
622	Trafic régional et d'agglomération	177 948,00	5 692,10	197 725,00	6 395,00	178 986,00	5 832,35	-19 074,10
6220	Trafic régional et d'agglomération	177 948,00	5 692,10	197 725,00	6 395,00	178 986,00	5 832,35	-19 074,10
6220.3611.00	Part aux dép. cantonales trafic régional	156 481,00		177 725,00		159 886,00		-21 244,00
6220.3637.00	Part aux abonnements de transports	21 467,00		20 000,00		19 100,00		1 467,00
6220.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		5 692,10		6 395,00		5 832,35	702,90
629	Transports publics, non mentionné ailleurs	12 427,70	14 182,95	10 000,00	10 500,00	28 000,00	24 960,00	-1 255,25
6290	Cartes journalières CFF	12 427,70	14 182,95	10 000,00	10 500,00	28 000,00	24 960,00	-1 255,25
6290.3109.00	Achats cartes journalières CFF	12 427,70		10 000,00		28 000,00		2 427,70
6290.4250.00	Ventes cartes journalières CFF		13 681,00		10 500,00		24 960,00	-3 181,00
6290.4614.00	Commission s/vente carte journalière CFF		501,95					-501,95
63	TRAFIC, AUTRES		11 210,00		11 000,00		11 986,00	-210,00
632	Aviation		11 210,00		11 000,00		11 986,00	-210,00
6320	Aviation		11 210,00		11 000,00		11 986,00	-210,00
6320.4210.00	Taxes d'atterrissage		11 210,00		11 000,00		11 986,00	-210,00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	1 632 519,21	1 428 455,66	1 589 590,98	1 328 835,70	1 325 175,93	1 234 640,19	-56 691,73
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU	310 960,73	310 960,73	330 062,48	243 174,39	292 539,54	292 539,54	-86 888,09
710	Approvisionnement en eau	310 960,73	310 960,73	330 062,48	243 174,39	292 539,54	292 539,54	-86 888,09
7101	Approvisionnement communal en eau	310 960,73	310 960,73	330 062,48	243 174,39	292 539,54	292 539,54	-86 888,09
7101.3000.00	Jetons de présences de la commission des eaux	200,00		1 000,00		200,00		-800,00
7101.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	23 281,90		25 000,00		24 392,65		-1 718,10
7101.3040.00	Allocations familiales part employeur	388,30		700,00		320,20		-311,70
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1 606,20		1 730,00		1 649,95		-123,80
7101.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 123,55		1 000,00		1 028,95		123,55
7101.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	353,35		300,00		338,40		53,35
7101.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	632,90		500,00		650,20		132,90
7101.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	243,05		150,00		256,90		93,05
7101.3105.00	Achat de l'eau	227 866,60		255 000,00		189 282,70		-27 133,40
7101.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements	10 270,50		6 000,00		14 502,95		4 270,50
7101.3111.01	Achat de compteurs d'eau			1 000,00		1 080,25		-1 000,00

7101.3130.00	Abonnement télé-alarme	516,45		250,00		340,70		266,45
7101.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	12 013,45		10 000,00		13 114,60		2 013,45
7101.3134.00	Primes d'assurances RC	739,95		700,00		665,95		39,95
7101.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	229,40		400,00		267,24		-170,60
7101.3143.00	Entretien des installations	25 767,90		20 000,00		38 601,45		5 767,90
7101.3181.00	Pertes sur créances effectives	137,90				0,50		137,90
7101.3300.30	Amortiss. planifiés autres ouvrages de génie civil	5 400,06		5 400,06		5 400,06		
7101.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles			932,42		445,89		-932,42
7101.3510.00	Attribution au financement spécial maintien valeur	189,27						189,27
7101.4240.00	Location des compteurs		20 318,75		18 300,00		16 928,75	-2 018,75
7101.4240.02	Vente d'eau		223 017,20		220 000,00		200 058,35	-3 017,20
7101.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		7 504,05				22 886,95	-7 504,05
7101.4510.00	Prélèvement sur financement spécial maintien valeur						995,59	
7101.4510.01	Prélèvement sur financement spécial équilibre du compte		54 531,40				46 819,54	-54 531,40
7101.4660.40	Amortiss. des produits d'invest. entrep. publiques		243,36		243,36		243,36	
7101.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		5 345,97		4 631,03		4 607,00	-714,94
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	841 977,94	841 977,94	718 586,51	785 154,47	663 531,76	663 531,76	66 567,96
720	Traitement des eaux usées	841 977,94	841 977,94	718 586,51	785 154,47	663 531,76	663 531,76	66 567,96
7201	Traitement communal des eaux usées	841 977,94	841 977,94	718 586,51	785 154,47	663 531,76	663 531,76	66 567,96
7201.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	9 752,95		10 000,00		8 313,80		-247,05
7201.3040.00	Allocations familiales part employeur	144,95		180,00		153,50		-35,05
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	655,55		700,00		560,00		-44,45
7201.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	616,75		740,00		441,95		-123,25
7201.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	160,55		140,00		138,90		20,55
7201.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	258,50		300,00		220,85		-41,50
7201.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	100,55		100,00		87,75		0,55
7201.3100.00	Matériel de bureau	139,95		300,00		163,80		-160,05
7201.3101.00	Achat de matériel et fournitures	3 579,35		5 000,00		10 544,10		-1 420,65
7201.3101.01	Achat de produits chimiques	16 208,38		10 000,00		10 011,20		6 208,38
7201.3120.00	Frais d'électricité et chauffage	26 299,55		26 000,00		21 437,30		299,55
7201.3120.01	Frais d'électricité, station de pompage	2 518,20		3 000,00		1 253,60		-481,80
7201.3130.00	Frais de traitement des boues par des tiers	49 106,13		62 000,00		52 618,05		-12 893,87
7201.3130.01	Frais d'analyses	10 039,75		8 000,00		10 336,90		2 039,75
7201.3130.20	Frais de téléphones et abonnement télé-alarme	1 584,00		1 600,00		1 622,25		-16,00
7201.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	16 569,25		10 000,00		20 834,60		6 569,25
7201.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	2 113,59		2 000,00		1 961,30		113,59
7201.3134.01	Primes d'assurances sur installation	13 532,60		13 500,00		13 318,45		32,60
7201.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	23 040,75		22 000,00		22 650,56		1 040,75
7201.3143.00	Entretien des infrastructures, installations	1 819,85		12 000,00		18 467,80		-10 180,15
7201.3143.01	Elimination des matières dans fosses	8 989,65		3 000,00		4 243,15		5 989,65

7201.3143.02	Entretien des canalisations, curage	5 089,60		20 000,00		10 637,90		-14 910,40
7201.3144.00	Entretien du bâtiment	482,30		5 000,00				-4 517,70
7201.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	4 483,40		12 000,00		8 211,00		-7 516,60
7201.3300.30	Amortissements planifiés des autres ouvrages de génie civil	66 625,86		65 527,64		65 527,64		1 098,22
7201.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	4 256,13		2 529,58		2 529,58		1 726,55
7201.3320.90	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles			5 976,29		119,68		-5 976,29
7201.3510.00	Attribution au financement spécial maintien valeur	279 910,70		255 000,00		242 858,46		24 910,70
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre du compte	162 276,15		34 000,00		2 908,94		128 276,15
7201.3610.00	Part aux dépenses Taxe et financem. micropolluants	23 633,25		25 000,00		23 793,95		-1 366,75
7201.3612.00	Part à Villars-sur-Glâne, STEP convention pour frais expl.	2 616,35		3 000,00		3 948,00		-383,65
7201.3612.01	Part à Villars-sur-Glâne, STEP - mandat technique	101 376,20		96 000,00		99 353,20		5 376,20
7201.3940.00	Imputation intérêts de la dette	3 997,20		3 993,00		4 263,60		4,20
7201.4240.00	Taxes d'utilisation		282 854,80		465 000,00		390 561,50	182 145,20
7201.4240.10	Taxes de base		197 495,95					-197 495,95
7201.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		6 653,10					-6 653,10
7201.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		808,55		900,00		843,60	91,45
7201.4614.10	Indemnité part d'utilisation STEP, Agroscope		35 949,45		29 782,00		21 213,55	-6 167,45
7201.4614.11	Indemnité part d'utilisation STEP, SAIDF		10 371,45		11 300,00		11 317,80	928,55
7201.4614.12	Indemnité part d'utilisation STEP, IAG		106 694,15		85 730,00		57 866,85	-20 964,15
7201.4614.13	Indemnité part d'utilisation STEP, Abbaye		3 106,85		3 385,00		3 390,75	278,15
7201.4614.14	Indemnité part d'utilisation STEP, Ville Fribourg		40 749,70		32 664,00		21 946,30	-8 085,70
7201.4660.20	Amortissements des produits d'invest. communes		15 232,87		15 232,87		15 232,87	
7201.4660.40	Amortiss. des produits d'invest. entrep. publiques		63,76		63,76		63,76	
7201.4660.50	Amortissements des produits d'invest. entrep. privées		400,00		400,00		400,00	
7201.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		141 597,31		140 696,84		140 694,78	-900,47
73	GESTION DES DECHETS	351 499,22	223 118,66	370 507,35	264 000,00	248 119,39	209 619,35	21 873,21
730	Gestion des déchets	351 499,22	223 118,66	370 507,35	264 000,00	248 119,39	209 619,35	21 873,21
7301	Gestion communale des déchets	351 499,22	223 118,66	370 507,35	264 000,00	248 119,39	209 619,35	21 873,21
7301.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	21 353,75		40 000,00		27 558,50		-18 646,25
7301.3010.10	Traitement du personnel de surveillance	28 055,40		26 500,00		27 464,65		1 555,40
7301.3040.00	Allocations familiales part employeur	275,65		700,00		345,70		-424,35
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	2 672,65		4 100,00		2 918,90		-1 427,35
7301.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 754,05		3 200,00		1 957,05		-1 445,95
7301.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	1 077,30		1 300,00		1 114,20		-222,70
7301.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	1 052,65		1 850,00		1 149,90		-797,35
7301.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	227,60		370,00		290,80		-142,40
7301.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel			1 000,00				-1 000,00
7301.3101.00	Achat de matériel et fournitures	1 119,95		5 000,00		1 541,15		-3 880,05
7301.3111.00	Achat d'appareils, machines et équipements			1 500,00		670,50		-1 500,00
7301.3112.00	Achat de vêtements et équipements du personnel			1 000,00		1 610,35		-1 000,00

7301.3130.00	Frais de transport et ramassage ordures ménagères	42 578,40		40 000,00		44 552,00		2 578,40
7301.3130.01	Frais d'élimination des ordures ménagères	29 470,70		40 000,00		24 560,85		-10 529,30
7301.3130.02	Frais d'élimination déchets recyclés	53 498,35		40 000,00		48 829,60		13 498,35
7301.3130.03	Frais d'élimination des déchets verts	39 420,75		30 000,00		31 620,00		9 420,75
7301.3134.00	Primes d'assurances bâtiments	97,55		200,00		97,55		-102,45
7301.3137.00	Taxe forfaitaire TVA	427,72				231,00		427,72
7301.3143.00	Entretien infrastructures et places aménagées	2 777,70		10 000,00		3 125,45		-7 222,30
7301.3158.00	Abonnement prestations service	18 464,05		18 000,00		16 918,25		464,05
7301.3181.00	Pertes sur créances effectives	1 290,23				301,45		1 290,23
7301.3300.40	Amortissements planifiés infrastructure déchetterie	94 903,63		91 599,06				3 304,57
7301.3300.60	Amortissements planifiés des biens meubles	2 297,29		2 297,29		2 297,29		
7301.3940.00	Imputation intérêts de la dette	8 683,85		11 891,00		8 964,25		-3 207,15
7301.4240.00	Taxes de base		137 329,25		140 000,00		136 865,15	2 670,75
7301.4240.10	Taxes exploitation		68 968,26		100 000,00		52 847,20	31 031,74
7301.4250.00	Valorisation des déchets		9 679,80		20 000,00		10 017,80	10 320,20
7301.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		2 971,35				4 169,20	-2 971,35
7301.4309.00	Autres revenus d'exploitation		920,00		1 000,00		1 420,00	80,00
7301.4309.01	Autres revenus d'exploitation		3 250,00		3 000,00		2 150,00	-250,00
7301.4940.00	Imputation interne - attribution aux ménages taxe au poids						2 150,00	
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	7 130,25	5 083,44	74 000,00		12 325,80		-71 953,19
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	7 130,25	5 083,44	74 000,00		12 325,80		-71 953,19
7690	Energie	7 130,25	5 083,44	68 000,00		1 609,65		-65 953,19
7690.3000.00	Jetons de présences de la commission de l'énergie	1 850,00		2 500,00		1 125,00		-650,00
7690.3130.00	Abonnement application Enercoach	486,45		500,00				-13,55
7690.3132.00	Honoraires pour mandats externes divers	805,50		15 000,00		484,65		-14 194,50
7690.3637.00	Subventions versées aux privés pour actions énergie	3 988,30		50 000,00				-46 011,70
7690.4630.00	Subventions fédérales		5 083,44					-5 083,44
7691	Assainissement de sites pollués			6 000,00		10 716,15		-6 000,00
7691.3132.00	Etude investigation ancienne décharges EC/PO			6 000,00		10 716,15		-6 000,00
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, AUTRES	33 340,12	10 373,30	25 651,46	6 000,00	20 556,91	5 454,05	3 315,36
771	Cimetières, crématoires	33 340,12	10 373,30	25 651,46	6 000,00	20 556,91	5 454,05	3 315,36
7710	Cimetières communaux	33 340,12	10 373,30	25 651,46	6 000,00	20 556,91	5 454,05	3 315,36
7710.3000.00	Indemnités pour le personnel d'entretien	4 000,00		5 000,00		4 000,00		-1 000,00
7710.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	7 418,25		8 000,00		5 879,35		-581,75
7710.3040.00	Allocations familiales part employeur	67,55		150,00		49,60		-82,45
7710.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	472,00		300,00		344,75		172,00
7710.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	511,10		600,00		430,35		-88,90
7710.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	216,80		350,00		194,60		-133,20
7710.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	186,10		250,00		135,80		-63,90
7710.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	70,80		60,00		52,30		10,80

7710.3101.00	Frais pour columbarium et jardin du souvenir	11 341,26		4 000,00		3 003,40		7 341,26
7710.3120.00	Eau cimetière + chauffage chapelle ardente	767,00		1 000,00		779,00		-233,00
7710.3140.00	Frais d'aménagements place	1 349,80		1 000,00		746,30		349,80
7710.3300.30	Amortiss. planifiés des autres ouvrages génie civil	4 488,94		4 488,94		4 488,94		
7710.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	2 450,52		452,52		452,52		1 998,00
7710.4240.00	Taxes d'entrée		3 200,00		2 000,00		2 525,00	-1 200,00
7710.4240.01	Taxes de désaffectation		1 350,00		1 000,00		250,00	-350,00
7710.4260.00	Remboursement de tiers urnes et plaquettes		5 823,30		3 000,00		2 679,05	-2 823,30
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	87 610,95	36 941,59	70 783,18	30 506,84	88 102,53	63 495,49	10 393,02
790	Aménagement du territoire	87 610,95	36 941,59	70 783,18	30 506,84	88 102,53	63 495,49	10 393,02
7900	Aménagement du territoire	87 610,95	36 941,59	70 783,18	30 506,84	88 102,53	63 495,49	10 393,02
7900.3000.00	Jetons de présences de la commission d'aménagement	1 218,90		2 500,00		1 655,00		-1 281,10
7900.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	1 774,65		1 500,00		1 795,10		274,65
7900.3040.00	Allocations familiales part employeur	2,65		100,00				-97,35
7900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	201,45		280,00		215,10		-78,55
7900.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	112,70		50,00		78,85		62,70
7900.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	29,30		10,00		21,45		19,30
7900.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. famil	79,25		140,00		84,85		-60,75
7900.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	17,10		10,00		18,65		7,10
7900.3102.00	Frais de publications	300,55		400,00		660,65		-99,45
7900.3130.00	Emoluments cantonaux pour permis construire	3 745,00		5 000,00		3 550,00		-1 255,00
7900.3130.01	Emoluments du registre foncier	185,55		600,00		364,55		-414,45
7900.3130.10	Cadastration des bâtiments manquants					23 883,55		
7900.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	12 111,60		10 000,00		10 376,15		2 111,60
7900.3320.90	Amortissements planifiés immobilisations incorporelles	34 955,85		39 051,18		37 893,63		-4 095,33
7900.3612.00	Participation au Plan directeur régional	8 824,40		11 142,00		7 505,00		-2 317,60
7900.3632.00	Participation aux frais d'élaboration PA5	24 052,00						24 052,00
7900.4210.00	Autorisations de construire		25 535,00		30 000,00		40 572,00	4 465,00
7900.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		10 731,70				1 032,10	-10 731,70
7900.4260.01	Refacturation aux privés cadastration des bâtiments		264,00				21 384,00	-264,00
7900.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		305,05		401,00		401,55	95,95
7900.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		105,84		105,84		105,84	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	191 956,86	125 284,05	222 887,76	148 972,50	173 596,01	116 509,90	-7 242,45
82	SYLVICULTURE	18 388,50	797,50	22 410,00		24 305,40		-4 819,00
820	Sylviculture	18 388,50	797,50	22 410,00		24 305,40		-4 819,00
8200	Forêts	18 388,50	797,50	22 410,00		24 305,40		-4 819,00
8200.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	4 205,15		4 500,00		5 059,25		-294,85
8200.3040.00	Allocations familiales part employeur	30,20		90,00		31,85		-59,80
8200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	282,85		310,00		342,85		-27,15
8200.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	319,90		500,00		351,10		-180,10

8200.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	67,55		160,00		80,90		-92,45
8200.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. famil	111,30		300,00		135,05		-188,70
8200.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	42,65		50,00		52,20		-7,35
8200.3101.00	Achat de matériel et fournitures			1 000,00		100,00		-1 000,00
8200.3101.01	Achat de sapins de Noël	4 328,70		6 000,00		4 218,10		-1 671,30
8200.3141.00	Entretien routes et chemins	750,00		1 000,00		413,45		-250,00
8200.3170.00	Frais de réception	250,20		500,00		281,80		-249,80
8200.3612.00	Part au plan de gestion Petite Sarine	8 000,00		8 000,00		6 414,00		
8200.3612.10	Part à l'entretien des berges de la Glâne					2 658,25		
8200.3635.00	Participation à la corporation Forêts-Sarine					4 166,60		
8200.4631.00	Subventions cantonales		797,50					-797,50
84	TOURISME	13 334,00	463,00	13 500,00	486,00	13 430,00	483,25	-143,00
840	Tourisme	13 334,00	463,00	13 500,00	486,00	13 430,00	483,25	-143,00
8406	Tourisme régional	13 334,00	463,00	13 500,00	486,00	13 430,00	483,25	-143,00
8406.3631.00	Contribution à Fribourg Tourisme et Région	5 330,00		5 400,00		5 372,00		-70,00
8406.3636.00	Contrib. à la Société des remontées mécaniques La Berra	8 004,00		8 100,00		8 058,00		-96,00
8406.4611.00	Remb. frais liés aux nomades selon conv. 97		463,00		486,00		483,25	23,00
87	COMBUSTIBLES ET ENERGIE	160 234,36	124 023,55	186 977,76	148 486,50	135 860,61	116 026,65	-2 280,45
879	Energie, non mentionné ailleurs	160 234,36	124 023,55	186 977,76	148 486,50	135 860,61	116 026,65	-2 280,45
8791	Chauffage à distance Route Ecole Posieux	160 234,36	124 023,55	186 977,76	148 486,50	135 860,61	116 026,65	-2 280,45
8791.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	7 128,10		12 500,00		6 272,70		-5 371,90
8791.3040.00	Allocations familiales part employeur	81,70		220,00		89,70		-138,30
8791.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	479,60		860,00		425,25		-380,40
8791.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	494,00		900,00		550,75		-406,00
8791.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	117,40		200,00		109,45		-82,60
8791.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	188,90		300,00		167,45		-111,10
8791.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	72,40		100,00		66,40		-27,60
8791.3120.00	Frais de combustible pour chauffage	69 865,70		95 000,00		74 158,40		-25 134,30
8791.3130.00	Abonnement pour alarmes chauffage à distance	120,00		120,00		120,00		
8791.3144.00	Entretien installation chauffage à distance	33 788,55		28 000,00		8 762,75		5 788,55
8791.3151.00	Entretien appareils, machines et équipements	5 189,10		6 800,00		5 163,50		-1 610,90
8791.3300.40	Amortissements planifiés - chauffage à distance	18 859,80		18 859,80		18 859,80		
8791.3300.60	Amortissements planifiés - changement chaudière à bois	13 817,96		13 817,96		13 817,96		
8791.3930.00	Imputation interne - électricité pour local chaufferie	10 031,15		9 300,00		7 296,50		731,15
8791.4240.00	Vente d'énergie à des tiers		78 500,55		95 000,00		78 392,00	16 499,45
8791.4660.70	Amortissements des produits d'invest. ménages privés		4 162,50		4 162,50		4 162,50	
8791.4930.00	Imputation interne - chauffage Ecole 14 et Ecole 15		41 360,50		49 324,00		33 472,15	7 963,50
9	FINANCES ET IMPOTS	321 641,04	10 077 603,32	381 795,00	9 479 281,10	342 627,95	9 314 865,96	-658 476,18
91	IMPOTS	35 741,42	8 421 253,78	73 600,00	8 011 152,00	84 534,10	7 886 374,86	-447 960,36
910	Impôts	35 741,42	8 421 253,78	73 600,00	8 011 152,00	84 534,10	7 886 374,86	-447 960,36

9100	Impôts communaux ordinaires	35 741,42	7 044 678,48	73 600,00	6 844 252,00	84 534,25	6 533 961,76	-238 285,06
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	49,07		50 000,00		50 045,55		-49 950,93
9100.3499.00	Bonification d'intérêts sur impôts	30 908,70		22 000,00		31 124,90		8 908,70
9100.3601.00	Impôts perçus pour les nomades	4 783,65		1 600,00		3 363,80		3 183,65
9100.4000.00	Impôts sur revenu personnes physiques		5 588 997,00		5 600 000,00		5 360 185,80	11 003,00
9100.4000.10	Impôts sur revenu pers. physiques - années précédentes		63 448,35					-63 448,35
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital		92 097,40		100 000,00		116 469,55	7 902,60
9100.4000.60	Imputation forfaitaire impôts sur revenu pers. physiques		-484,80		-1 000,00		-881,30	-515,20
9100.4001.00	Impôts sur fortune personnes physiques		511 825,20		540 000,00		329 983,95	28 174,80
9100.4001.10	Impôts sur fortune pers. physiques - années précédentes		-61 046,55					61 046,55
9100.4002.00	Impôts à la source		149 421,88		150 000,00		157 128,80	578,12
9100.4010.00	Impôts sur bénéfice personnes morales		328 364,80		350 000,00		420 755,15	21 635,20
9100.4010.10	Impôts sur bénéfice pers. morales - années précédentes		115 322,60					-115 322,60
9100.4011.00	Impôts sur capital personnes morales		24 292,00		20 000,00		51 176,00	-4 292,00
9100.4011.10	Impôts sur capital pers. morales - années précédentes		21 138,65					-21 138,65
9100.4029.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts		925,00					-925,00
9100.4029.10	Correction du croire débiteurs années antérieures		112 943,00					-112 943,00
9100.4260.00	Remboursement frais de rappels		1 404,45		1 000,00		1 629,76	-404,45
9100.4401.00	Intérêts moratoires sur bordereaux impôts		36 777,50		25 000,00		38 262,50	-11 777,50
9100.4611.00	Compensation cant. de base - Réforme fiscale		59 252,00		59 252,00		59 251,55	
9101	Impôts communaux spéciaux		1 376 575,30		1 166 900,00	-0,15	1 352 413,10	-209 675,30
9101.3181.00	Pertes sur créances effectives					-0,15		
9101.4021.00	Contribution immobilière		802 669,00		755 000,00		759 912,95	-47 669,00
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		288 572,00		200 000,00		249 088,15	-88 572,00
9101.4023.00	Impôts sur les mutations		249 697,90		200 000,00		313 490,20	-49 697,90
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations		23 333,90				17 818,30	-23 333,90
9101.4025.00	Impôt sur les appareils et distributeurs				400,00		200,00	400,00
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		12 302,50		11 500,00		11 903,50	-802,50
92	CONVENTIONS FISCALES		70 000,00		70 000,00		70 000,00	
920	Conventions fiscales		70 000,00		70 000,00		70 000,00	
9200	Conventions fiscales		70 000,00		70 000,00		70 000,00	
9200.4469.00	Autres revenus sur convention fiscale		70 000,00		70 000,00		70 000,00	
93	PEREQUATION FINANCIERE INTERCOMMUNALE		499 459,00		499 459,00		461 079,00	
930	Péréquation financière intercommunale		499 459,00		499 459,00		461 079,00	
9300	Péréquation financière intercommunale		499 459,00		499 459,00		461 079,00	
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins		136 910,00		136 910,00		134 937,00	
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources		362 549,00		362 549,00		326 142,00	
95	PARTS AUX RECETTES, AUTRES	5 009,60	200 385,40	4 860,00	194 000,00	4 839,80	193 591,60	-6 235,80
950	Parts aux recettes sans affectation, autres	5 009,60	200 385,40	4 860,00	194 000,00	4 839,80	193 591,60	-6 235,80
9500	Parts aux recettes sans affectation, autres	5 009,60	200 385,40	4 860,00	194 000,00	4 839,80	193 591,60	-6 235,80

9500.3130.00	Frais de perception des impôts par le canton	5 009,60		4 860,00		4 839,80		149,60
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		200 385,40		194 000,00		193 591,60	-6 385,40
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	280 890,02	301 320,46	303 335,00	294 161,00	251 104,05	291 243,35	-29 604,44
961	Intérêts	100 201,29	122 681,06	98 041,00	119 141,00	99 867,23	100 552,50	-1 379,77
9610	Intérêts	100 201,29	122 681,06	98 041,00	119 141,00	99 867,23	100 552,50	-1 379,77
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	96 831,90		96 541,00		98 885,38		290,90
9610.3499.00	Intérêts négatifs sur compte trésorerie	3 369,39		1 500,00		981,85		1 869,39
9610.4401.00	Intérêts des comptes courants		3 442,15		200,00		1 667,12	-3 242,15
9610.4402.00	Intérêts sur placement		22 407,01		22 400,00			-7,01
9610.4940.00	Imputation interne - intérêts		96 831,90		96 541,00		98 885,38	-290,90
963	Immeubles du patrimoine financier	180 688,73	178 639,40	205 294,00	175 020,00	151 236,82	190 690,85	-28 224,67
9630	Route de Fribourg 77, Posieux	86 473,65	108 522,40	101 384,00	99 600,00	57 447,52	107 928,80	-23 832,75
9630.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	7 279,70		18 000,00		5 352,40		-10 720,30
9630.3040.00	Allocations familiales part employeur	39,30		300,00		58,80		-260,70
9630.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	489,50		990,00		364,80		-500,50
9630.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	516,50		1 000,00		316,45		-483,50
9630.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	119,30		170,00		90,00		-50,70
9630.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	192,90		450,00		143,60		-257,10
9630.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	76,20		150,00		56,25		-73,80
9630.3169.00	Location places de parc à des tiers pour Rte Fribourg 77	3 000,00		3 000,00		3 000,00		
9630.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	27 277,50		30 000,00		11 076,25		-2 722,50
9630.3431.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	421,30		2 000,00		112,05		-1 578,70
9630.3431.10	Frais d'entretien installation diverse	3 053,55		3 400,00		2 652,50		-346,45
9630.3439.00	Frais d'électricité, eau	2 650,05		2 800,00		2 500,75		-149,95
9630.3439.01	Frais de combustible pour chauffage bât. patrim. fin.	10 147,65		8 000,00				2 147,65
9630.3439.10	Primes d'assurances bâtiments du patrimoine financier	3 230,45		2 900,00		2 988,45		330,45
9630.3439.20	Honoraires d'ingénieurs	810,75		1 500,00		1 500,00		-689,25
9630.3940.00	Imputation intérêts de la dette	27 169,00		26 724,00		27 235,22		445,00
9630.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances		707,00					-707,00
9630.4430.00	Location d'appartements du patrimoine financier		68 363,50		66 000,00		66 304,40	-2 363,50
9630.4430.10	Location de commerces du patrimoine financier		39 451,90		33 600,00		41 624,40	-5 851,90
9631	Route des Condémines 5, Ecuwillens	94 215,08	42 700,00	102 910,00	48 000,00	93 789,00	53 845,05	-3 394,92
9631.3010.02	Traitement du personnel d'exploitation	15 634,10		22 000,00		18 867,50		-6 365,90
9631.3040.00	Allocations familiales part employeur	38,50		500,00		199,75		-461,50
9631.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin	1 051,60		1 500,00		1 276,20		-448,40
9631.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	1 207,20		1 670,00		1 313,55		-462,80
9631.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	245,95		300,00		307,15		-54,05
9631.3054.00	Coti patronales caisse compensation alloc. familiales	414,50		600,00		502,50		-185,50
9631.3055.00	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	166,00		200,00		190,50		-34,00
9631.3430.40	Entretien bâtiments patrimoine financier	12 809,65		20 000,00		21 127,20		-7 190,35

9631.3431.00	Achat de matériel et produits de conciergerie	289,55		2 000,00		1 229,80		-1 710,45
9631.3431.10	Frais d'entretien installation diverse	5 583,45		5 000,00		5 077,75		583,45
9631.3439.00	Frais d'électricité	30 365,25		22 000,00		23 641,80		8 365,25
9631.3439.01	Frais de combustible pour chauffage bât. patrim. fin.	10 300,50		10 000,00		4 063,50		300,50
9631.3439.10	Primes d'assurances bâtiments du patrimoine financier	4 478,13		4 200,00		4 210,40		278,13
9631.3439.20	Honoraires d'ingénieurs			1 500,00				-1 500,00
9631.3940.00	Imputation intérêts de la dette	11 630,70		11 440,00		11 781,40		190,70
9631.4260.00	Remboursements de tiers et d'assurances						6 045,05	
9631.4430.10	Location de commerces du patrimoine financier		42 000,00		42 000,00		42 000,00	
9631.4432.00	Location de salles du patrimoine financier		700,00		6 000,00		5 800,00	5 300,00
9639	Terrains du patrimoine financier		27 417,00	1 000,00	27 420,00	0,30	28 917,00	-997,00
9639.3181.00	Pertes sur créances effectives					0,30		
9639.3430.00	Entretien parchets communaux			1 000,00				-1 000,00
9639.4260.00	Remboursements de tiers						1 500,00	
9639.4430.00	Location parchets communaux		27 417,00		27 420,00		27 417,00	3,00
97	REDISTRIBUTIONS		624,55		600,00		518,05	-24,55
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		624,55		600,00		518,05	-24,55
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		624,55		600,00		518,05	-24,55
9710.4699.00	Redistribution taxe CO2		624,55		600,00		518,05	-24,55
99	POSTES NON VENTILABLES		584 560,13		409 909,10	2 150,00	412 059,10	-174 651,03
990	Postes non ventilables		584 560,13		409 909,10	2 150,00	412 059,10	-174 651,03
9900	Postes non ventilables		584 560,13		409 909,10	2 150,00	412 059,10	-174 651,03
9900.3940.00	Imputation interne - prélèvement sur provision à long terme					2 150,00		
9900.4510.00	Prélèvement sur financement spécial maintien valeur						2 150,00	
9900.4861.00	Dissolution réserve Caisse prév. pers. Etat Fribourg		174 651,03					-174 651,03
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		409 909,10		409 909,10		409 909,10	

RECAPITULATION							
0	ADMINISTRATION GENERALE	959 907,07	81 128,62	1 023 384,41	68 893,07	818 695,23	71 316,92
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	258 328,27	97 763,09	286 990,23	88 559,29	376 610,04	154 078,09
2	FORMATION	3 890 908,88	153 156,61	3 911 157,62	150 358,96	3 801 641,13	145 259,96
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	307 700,15	12 633,05	290 802,22	11 692,65	279 888,72	12 750,90
4	SANTÉ	1 250 263,78	42 345,25	1 252 395,00	51 033,00	1 082 073,15	48 529,35
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 632 519,21	1 428 455,66	1 589 590,98	1 328 835,70	1 325 175,93	1 234 640,19
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	965 954,28	55 878,03	977 816,29	47 612,25	913 723,14	70 580,55
7	PROTECTION	1 325 175,93	1 234 640,19	1 436 203,00	1 335 107,00	1 487 469,90	1 401 045,74
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	191 956,86	125 284,05	222 887,76	148 972,50	173 596,01	116 509,90
9	FINANCES ET IMPÔTS	321 641,04	10 077 603,32	381 795,00	9 479 281,10	342 627,95	9 314 865,96
	TOTALISATION	11 158 271,59	12 113 547,93	11 437 818,51	11 429 665,52	10 475 446,35	11 221 455,22
	Résultat	955 276,34			8 152,99	746 008,87	

Commentaires

Compte	Désignation	Commentaires	Différence
0220	Services généraux, administration		
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations	Verrées Assemblées communales et repas de fin d'année en augmentation	5 713,85
0298	Locaux annexes - patrimoine administratif		
0298.3144.00	Entretien bâtiment	Raccordement électrique du four à pain	10 226,75
1500	Service du feu		
1500.3301.00	Perte extraordinaire s/véhicule	Perte suite à la vente du tonne-pompe	35 794,76
2120	Ecole primaire 3H-8H		
2120.3158.00	Maintenance informatique	Silicom service pack en plus et Electricité Galley installations électriques	3 173,75
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	Augmentation des charges cantonales liées	10 465,30
2170	Bâtiments scolaires		
2170.3120.10	Frais d'électricité, eau halle de gym	Augmentation due aux factures du Groupe E Route de l'Ecole 15	5 282,40
2170.3130.10	Prestation de tiers - conciergerie temporaire école	Factures AEL SA 01-05.2024, remplacement concierge en arrêt	14 824,60
2170.3144.00	Entretien bâtiment	Différence provient du curage de la canalisation EU/EC, de la remise en état des stores et de travaux de ferblanterie	13 997,00
2170.3144.10	Entretien bâtiment halle de gym	Différence provient de remise en état d'appareils électroménagers, de servomoteur et d'installations électriques	8 847,41
2180	Structures d'accueil extrascolaire		
2180.3130.10	Prestation de tiers - conciergerie temporaire AES	Factures AEL SA 01-12.2024, remplacement concierge en arrêt	12 457,25
2180.3612.00	Participation à l'AES	Déficit AES plus important qu'annoncé	18 277,25
4210	Soins ambulatoires		
4210.3612.01	Réseau Santé de la Sarine, Indemn. forfait. région.	Augmentation des indemnités forfaitaires du Réseau Santé Sarine	19 009,00
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs		
4900.3132.00	Frais de mandat externe	Concerne les frais liés à la recherche de médecins pour le centre médical	10 118,45
4900.3160.00	Location cabinet médical	Location des locaux du cabinet à charge de la commune durant la période sans médecin	31 728,00
6192	Véhicules Service technique		
6192.3101.00	Achat de carburant pour les véhicules	Budget attribué trop élevé	-8 543,95
6192.3151.00	Entretien véhicules	Charges moins élevées qu'en 2023 et budget attribué plus élevé qu'en 2023	-6 915,75
6220	Trafic régional et d'agglomération		
6220.3611.00	Part aux dép. cantonales trafic régional	Diminution de la part aux indemnités du trafic régional du SMO	-21 244,00
7101.3143.00	Entretien des installations	Vidange et lavage des grilles de routes et des canalisations	5 767,90
7201	Traitement communal des eaux usées		
7201.3101.01	Achat de produits chimiques	Achat de Nanofloc	6 208,38
7201.3132.00	Honoraires d'ingénieurs et de géomètres	Honoraires liés au problème de pollution secteur "Aérodrome"	6 569,25
7201.3143.01	Elimination des matières dans fosses	Vidange et nettoyage du digesteur	5 989,65
7301	Gestion communale des déchets		
7301.3130.02	Frais d'élimination déchets recyclés	Budget diminué de CHF 15'000.00 par rapport à 2023 plus augmentation des charges de CHF 5'000.00 en 2024	13 498,35
7301.3130.03	Frais d'élimination des déchets verts	50.37 tonnes de déchets supplémentaires en 2024	9 420,75

7710	Cimetières communaux		
7710.3101.00	Frais pour columbarium et jardin du souvenir	Achat de 10 plaques marbre blanc poli pour columbarium mural	7 341,26
7900	Aménagement du territoire		
7900.3632.00	Participation aux frais d'élaboration PA5	Frais d'élaboration du PA5 non prévu	24 052,00
8791	Chauffage à distance Route Ecole Posieux		
8791.3120.00	Frais de combustible pour chauffage	Budget identique à 2023 avec des charges réelles sensiblement plus basses qu'en 2023	-25 134,30
8791.3144.00	Entretien installation chauffage à distance	Divers contrôles non prévus liés aux plaquettes	5 788,55
9631	Route des Condémines 5, Ecuwillens		
9631.3439.00	Frais d'électricité	Augmentation des coûts de l'électricité	8 365,25

Charges et produits par nature 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	11 158 271,59		11 437 818,51	
30	Charges de personnel	1 283 822,05		1 354 300,00	
300	Autorités et commissions	150 963,90		169 500,00	
3000	Indemnités pour entretien	150 963,90		167 500,00	
3001	Palements à des membres d'autorités			2 000,00	
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	936 674,35		975 000,00	
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	936 674,35		975 000,00	
304	Allocations	9 820,00		12 280,00	
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	9 820,00		12 280,00	
305	Cotisations patronales	183 822,40		193 520,00	
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	70 899,50		74 960,00	
3052	Cotisations patronales à la Caisse de pension	60 732,90		59 870,00	
3053	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	13 774,80		13 760,00	
3054	Cotisations patronales caisse compensation alloc. familiales	27 848,10		31 490,00	
3055	Cotisations patronales ass. indemnités journ. maladie	10 567,10		13 440,00	
309	Autres charges de personnel	2 541,40		4 000,00	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	1 794,10		3 000,00	
3099	Autres charges de personnel	747,30		1 000,00	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 056 720,06		2 118 990,00	
310	Charges de matériel et de marchandises	396 344,60		446 350,00	
3100	Matériel de bureau	36 661,90		44 750,00	
3101	Achat de matériel et fournitures	103 119,60		120 700,00	
3102	Frais d'impressions et reproduction	16 268,80		14 900,00	
3105	Achat de l'eau	227 866,60		255 000,00	
3109	Achats cartes journalières CFF	12 427,70		11 000,00	
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	39 252,30		37 500,00	
3110	Achat de meubles	1 742,45		3 000,00	
3111	Achat d'appareils, machines et équipements	18 899,85		15 500,00	
3112	Achat de vêtements et équipements du personnel	3 301,00		4 000,00	
3113	Achat d'appareil informatique	15 309,00		15 000,00	
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	170 296,98		194 400,00	
3120	Frais d'électricité	170 296,98		194 400,00	
313	Prestations de service et honoraires	769 736,60		727 050,00	
3130	Prestations de tiers diverses	575 978,81		540 680,00	

3132	Honoraires pour mandats externes divers	73 873,05		73 000,00	
3133	Charges pour l'informatique, hébergement	25 601,90		24 000,00	
3134	Primes d'assurances bâtiments	64 218,52		60 910,00	
3136	Honoraires pour visites médicales	1 900,00		2 000,00	
3137	Impôts sur les véhicules	28 164,32		26 460,00	
314	Gros entretien et entretien courant	378 450,25		374 000,00	
3140	Entretien terrain	33 170,20		26 000,00	
3141	Entretien routes et chemins	166 512,65		176 000,00	
3143	Entretien infrastructures et places aménagées	45 362,30		67 000,00	
3144	Entretien bâtiment	133 157,35		104 000,00	
3149	Entretien autre immobilisations corporelles	247,75		1 000,00	
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	128 626,65		153 600,00	
3150	Entretien meubles	1 381,50		2 000,00	
3151	Entretien appareils, machines et équipements	33 197,05		52 300,00	
3158	Contrat de maintenance	94 048,10		99 300,00	
316	Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	47 777,60		16 490,00	
3160	Location piscine	41 248,00		10 890,00	
3161	Location bien meuble	1 000,00			
3162	Leasing photocopieuse	2 529,60		2 600,00	
3169	Location à des tiers	3 000,00		3 000,00	
317	Dédommagements	123 198,93		118 800,00	
3170	Frais de déplacements et autres frais	54 593,33		48 500,00	
3171	Camps et courses scolaires	68 605,60		70 300,00	
318	Réévaluations sur créances	3 036,15		50 000,00	
3181	Pertes sur créances effectives	3 036,15		50 000,00	
319	Diverses charges d'exploitation			800,00	
3199	Autres charges d'exploitation, cadeaux			800,00	
33	Amortissement du patrimoine administratif	849 708,56		831 156,51	
330	Amortissements immobilisations corporelles PA	781 264,10		750 571,92	
3300	Amortissements planifiés des bâtiments	745 469,34		750 571,92	
3301	Perte extraordinaire	35 794,76			
332	Amortissements immobilisations incorporelles PA	68 444,46		80 584,59	
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	68 444,46		80 584,59	
34	Charges financières	242 527,77		236 341,00	
340	Charges d'intérêts	96 831,90		96 541,00	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	96 831,90		96 541,00	
343	Charges pour bien-fonds PF	111 417,78		116 300,00	
3430	Entretien terrains du patrimoine financier	40 087,15		51 000,00	
3431	Achat matériel & fournitures pour bâtiments patrimoine fin.	9 347,85		12 400,00	
3439	Autres charges du patrimoine financier	61 982,78		52 900,00	

349	Diverses charges financières	34 278,09		23 500,00	
3499	Autres charges financières	34 278,09		23 500,00	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	442 376,12		289 000,00	
351	Attributions aux fonds et FS comme capital propre	442 376,12		289 000,00	
3510	Attribution au financement spécial	442 376,12		289 000,00	
36	Charges de transferts	6 130 589,78		6 448 870,00	
360	Parts de revenus destinés à des tiers	4 878,65		1 800,00	
3601	Emoluments perçus pour les nomades	4 878,65		1 800,00	
361	Dédommagements à des collectivités publiques	4 257 788,08		4 433 147,00	
3610	Participation aux dépenses fédérales	47 368,25		47 455,00	
3611	Participation aux dépenses cantonales	1 444 161,45		1 466 685,00	
3612	Participation à une collaboration intercommunale	2 766 258,38		2 919 007,00	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	1 867 923,05		2 013 923,00	
3631	Subventions aux cantons	1 726 795,70		1 768 708,00	
3632	Subventions aux associations intercommunales	8 759,90		69 915,00	
3636	Subventions aux organisations à but non lucratif	104 630,75		102 800,00	
3637	Subventions aux ménages privés	27 736,70		72 500,00	
39	Imputations internes	152 527,25		159 161,00	
393	Frais administratifs et d'exploitation	55 695,35		62 620,00	
3930	Imputation interne - chauffage école	55 695,35		62 620,00	
394	Intérêts et charges financières théoriques	96 831,90		96 541,00	
3940	Imputation intérêts de la dette	96 831,90		96 541,00	
4	REVENUS		12 113 547,93		11 429 665,52
40	Revenus fiscaux		8 323 819,83		7 925 900,00
400	Impôts directs personnes physiques		6 344 258,48		6 389 000,00
4000	Impôts sur revenu personnes physiques		5 744 057,95		5 699 000,00
4001	Impôts sur fortune personnes physiques		450 778,65		540 000,00
4002	Impôts à la source		149 421,88		150 000,00
401	Impôts directs personnes morales		489 118,05		370 000,00
4010	Impôts sur bénéfice personnes morales		443 687,40		350 000,00
4011	Impôts sur capital personnes morales		45 430,65		20 000,00
402	Autres impôts directs		1 478 140,80		1 155 400,00
4021	Contribution immobilière		802 669,00		755 000,00
4022	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		288 572,00		200 000,00
4023	Impôts sur les mutations		249 697,90		200 000,00
4024	Impôt sur les successions et donations		23 333,90		
4025	Impôt sur les appareils et distributeurs				400,00
4029	Récupération de pertes sur créances d'impôts		113 868,00		
403	Impôts sur la propriété et sur les charges		12 302,50		11 500,00
4033	Impôt sur les chiens		12 302,50		11 500,00

42	Taxes et redevances		1 213 963,34		1 215 200,00
420	Taxes de compensation		53 255,55		63 000,00
4200	Taxes non-pompiers		53 255,55		63 000,00
421	Emoluments pour actes administratifs		46 190,30		49 600,00
4210	Emoluments administratifs divers		46 190,30		49 600,00
424	Taxes d'utilisation et prestations de service		1 016 938,31		1 043 300,00
4240	Taxes d'utilisation et prestations de service		1 016 938,31		1 043 300,00
425	Recettes sur ventes		34 355,23		40 500,00
4250	Ventes		34 355,23		40 500,00
426	Remboursements		63 223,95		18 800,00
4260	Remboursements et participations de tiers		63 223,95		18 800,00
43	Revenus divers		9 048,95		10 400,00
430	Revenus d'exploitation divers		9 048,95		10 400,00
4300	Participation des parents aux soins dentaires scolaires		4 878,95		6 400,00
4309	Autres revenus d'exploitation		4 170,00		4 000,00
44	Revenus financiers		373 220,31		351 480,00
440	Revenus des intérêts		62 626,66		47 600,00
4401	Intérêts des comptes courants		40 219,65		25 200,00
4402	Intérêts sur placement		22 407,01		22 400,00
443	Produits immeubles du PF		177 932,40		175 020,00
4430	Location d'appartements du patrimoine financier		177 232,40		169 020,00
4432	Location de salles du patrimoine financier		700,00		6 000,00
446	Revenus financiers d'entreprises publiques		70 000,00		70 000,00
4469	Autres revenus sur convention fiscale		70 000,00		70 000,00
447	Produits des immeubles du PA		62 661,25		58 860,00
4470	Location d'appartements		36 765,00		37 820,00
4472	Location à des tiers		11 896,25		11 040,00
4479	Location d'emplacements à des tiers		14 000,00		10 000,00
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		54 531,40		
451	Prélèvements sur fonds et FS comme capital propre		54 531,40		
4510	Prélèvement sur financement spécial équilibre du compte		54 531,40		
46	Revenus de transferts		1 401 876,72		1 357 621,42
460	Parts à des revenus de tiers		200 385,40		194 000,00
4601	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur		200 385,40		194 000,00
461	Dédommagements de collectivités locales		459 620,60		457 126,00
4611	Remboursements du canton		251 851,80		286 265,00
4612	Remboursements de collectivités publiques locales		10 195,25		8 000,00
4614	Dédommagements des entreprises publiques		197 573,55		162 861,00
462	Péréquation financière intercommunale		499 459,00		499 459,00
4621	Attribution de la péréquation des besoins		136 910,00		136 910,00

4622	Attribution de la péréquation des ressources		362 549,00		362 549,00
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		9 480,94		
4630	Subventions fédérales		5 083,44		
4631	Subventions cantonales		4 397,50		
466	Amortissement des subventions d'investissements		232 306,23		206 436,42
4660	Amortissements des produits d'investissements		201 988,23		206 436,42
4661	Produit extraordinaire produits investissements		30 318,00		
469	Autres revenus de transferts		624,55		600,00
4699	Redistribution taxe CO2		624,55		600,00
48	Revenus extraordinaires		584 560,13		409 909,10
486	Parts aux revenus extraordinaires		174 651,03		
4861	Dissolution réserve		174 651,03		
489	Prélèvements sur le capital propre		409 909,10		409 909,10
4895	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA		409 909,10		409 909,10
49	Imputations internes		152 527,25		159 155,00
493	Frais administratifs et d'exploitation		55 695,35		62 614,00
4930	Imputation interne - chauffage Ecole 14 et Ecole 15		55 695,35		62 614,00
494	Intérêts et charges financières théoriques		96 831,90		96 541,00
4940	Imputation interne - intérêts		96 831,90		96 541,00
3	CHARGES	11 158 271,59		11 437 818,51	
4	REVENUS		12 113 547,93		11 429 665,52
	TOTALISATION	11 158 271,59	12 113 547,93	11 437 818,51	11 429 665,52
	Résultat	955 276,34			8 152,99

Point 4 de l'ordre du jour

Comptes des investissements 2024

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	197 534,25		70 000,00		79 311,05	
02	Services généraux	197 534,25		70 000,00		79 311,05	
022	Services généraux, administration	163 850,85		70 000,00		79 311,05	
0220	Services généraux, administration	163 850,85		70 000,00		79 311,05	
0220.5200.00	Infrastructure réseaux, applications métiers, serveur	83 013,60				79 311,05	
0220.5200.10	Déploiement réseau optique commun édilité, admin, école	44 131,85		30 000,00			
0220.5200.60	Application métier Greensite solution SIG Cloud	36 705,40		40 000,00			
029	Immeubles administratifs	33 683,40					
0290	Bâtiment administratif	33 683,40					
0290.5060.00	Bâtiments, remplacement des luminaires par LED	33 683,40					
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	7 504,65				26 859,50	
16	DEFENSE	7 504,65				26 859,50	
161	Défense militaire	7 504,65					
1610	Défense militaire	7 504,65					
1610.5290.00	Etude assainissement des buttes de tir	7 504,65					
162	Défense civile					26 859,50	
1621	Etat-major communal de conduite					26 859,50	
1621.5060.00	Génératrice pour point rencontre d'urgence (PRU)					26 859,50	
2	FORMATION	134 260,55		140 000,00		119 707,60	
21	Scolarité obligatoire	134 260,55		140 000,00		119 707,60	
217	Bâtiments scolaires	134 260,55		140 000,00		119 707,60	
2170	Bâtiments scolaires	134 260,55		140 000,00		119 707,60	
2170.5000.01	Réfection terrain basket + foot, place jeu à l'école	87 759,65		140 000,00			
2170.5040.20	Ecole, rénovation des façades Rte Ecole 14	22 500,90				106 722,55	
2170.5290.00	Audit énergétique rte Ecole 15	24 000,00				12 985,05	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	38 821,25		60 000,00		24 742,85	
34	Sport et loisirs	38 821,25		60 000,00		24 742,85	
342	Loisirs	38 821,25		60 000,00		24 742,85	
3420	Loisirs	38 821,25		60 000,00		24 742,85	
3420.5010.00	Rénovation passerelle Chemin de Neyruz	3 502,60				10 918,30	
3420.5090.00	Crédit étude faisabilité place centre du village	650,00				13 824,55	
3420.5090.01	Crédit d'étude 2ème phase place centre du village	34 668,65		60 000,00			
4	SANTE	135 560,19					

49	Santé publique, non mentionné ailleurs	135 560,19					
490	Santé publique, non mentionné ailleurs	135 560,19					
4900	Santé publique, non mentionné ailleurs	135 560,19					
4900.5450.00	I. Tudor, prêt selon contrat 14.11.2024	67 780,09					
4900.5450.01	A. Gremaud, prêt selon contrat 14.11.2024	67 780,10					
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	273 959,10				33 448,95	
61	CIRCULATION ROUTIERE	273 959,10				33 448,95	
615	Routes communales	273 959,10				6 779,45	
6150	Routes communales	273 959,10				6 779,45	
6150.5010.20	Assainissement éclairage public	261 477,30					
6150.5090.00	Crédit étude trottoir Rte Magnedens Ecuwillens	12 481,80				6 779,45	
619	Routes, non mentionné ailleurs					26 669,50	
6190	Bâtiment édilitaire					26 669,50	
6190.5040.00	Bâtiment édilitaire, construction, rte Aérodrome					26 669,50	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	262 232,09	78 910,00	789 600,00		412 521,45	41 037,35
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU	39 357,15	36 389,95			107 993,50	18 474,20
710	Approvisionnement en eau	39 357,15	36 389,95			107 993,50	18 474,20
7101	Approvisionnement communal en eau	39 357,15	36 389,95			107 993,50	18 474,20
7101.5060.00	Remplacement compteurs d'eau pour lecture à distance	39 357,15				107 993,50	
7101.6370.00	Taxe de raccordement		36 389,95				18 474,20
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES	156 370,15	42 520,05	699 600,00		141 335,25	22 563,15
720	Traitement des eaux usées	156 370,15	42 520,05	699 600,00		141 335,25	22 563,15
7201	Traitement communal des eaux usées	21 763,00	42 520,05	585 000,00		141 335,25	22 563,15
7201.5032.20	Mise en séparatif EU-EC, impasse des Rosiers					87 857,90	
7201.5032.21	Mise en séparatif EU-EC, Vy de Villard - la Pala	21 763,00		480 000,00			
7201.5060.00	Achat d'une génératrice pour stations de pompage					17 265,55	
7201.5090.00	Crédit d'étude raccordement à la STEP VSG					36 211,80	
7201.5200.00	Changement système de gestion STEP			35 000,00			
7201.5290.00	Mise à jour du PGEE			70 000,00			
7201.6370.00	Taxe de raccordement		42 520,05				22 563,15
7206	Station d'épuration intercommunale VSG	134 607,15		114 600,00			
7206.5090.00	Crédit d'étude extension et renouvellement STEP VSG	18 807,15					
7206.5520.00	Participation capital social ASEV	115 800,00		114 600,00			
73	GESTION DES DECHETS					99 236,35	
730	Gestion des déchets					99 236,35	
7301	Gestion communale des déchets					99 236,35	
7301.5033.00	Déchetterie, construction, rte Aérodrome					99 236,35	
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	52 636,89		50 000,00		18 430,15	
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	52 636,89		50 000,00		18 430,15	

7690	Energie	13 720,89				18 430,15	
7690.5290.00	Crédit d'étude du potentiel photovoltaïque bâtiments + CECB+	13 720,89				18 430,15	
7691	Assainissement de sites pollués	38 916,00		50 000,00			
7691.5290.00	Pra Novy - crédit d'étude	38 916,00		50 000,00			
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	13 867,90		40 000,00		45 526,20	
790	Aménagement du territoire	13 867,90		40 000,00		45 526,20	
7900	Aménagement du territoire	13 867,90		40 000,00		45 526,20	
7900.5290.00	Révision du PAL	6 399,95				22 633,15	
7900.5290.10	Participation PED et PAD Champ du Nod	7 467,95		40 000,00		22 893,05	
9	FINANCES ET IMPOTS	131 620,55	1 102 582,63			133 337,85	788 891,90
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE	52 710,55				92 300,50	
963	Immeubles du patrimoine financier	52 710,55				92 300,50	
9630	Route de Fribourg 77, Posieux	52 710,55					
9630.5040.00	Fribourg 77, rénovation façade ouest	52 710,55					
9631	Route des Condémines 5, Ecuwillens					92 300,50	
9631.5060.00	Rénovation des sanitaires du sous-sol restaurant communal					52 898,25	
9631.5060.01	Optimisation ventilation cuisine et salle restaurant communal					39 402,25	
99	POSTES NON VENTILABLES	78 910,00	1 102 582,63			41 037,35	788 891,90
999	Clôture	78 910,00	1 102 582,63			41 037,35	788 891,90
9990	Clôture	78 910,00	1 102 582,63			41 037,35	788 891,90
9990.5900.00	Report au bilan des recettes d'investissements	78 910,00				41 037,35	
9990.6900.00	Report au bilan des charges d'investissements		1 102 582,63				788 891.90

RECAPITULATION							
0	ADMINISTRATION GENERALE	197 534,25		70 000,00		79 311,05	
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	7 504,65				26 859,50	
2	FORMATION	134 260,55		140 000,00		119 707,60	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	38 821,25		60 000,00		24 742,85	
4	SANTE	135 560,19					
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	273 959,10				33 448,95	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT	262 232,09	78 910,00	789 600,00		412 521,45	41 037,35
9	FINANCES ET IMPOTS	131 620,55	1 102 582,63			133 337,85	788 891,90
	TOTALISATION	1 181 492,63	1 181 492,63	1 059 600,00		829 929,25	829 929,25
	Résultat				1 059 600,00		

BILAN 2024

Compte	Désignation	Bilan au	Mouvement	Mouvement	Bilan au
		01.01.2024	Débit	Crédit	31.12.2024
1	ACTIF	26 305 615,39	58 361 581,86	57 576 889,60	27 090 307,65
10	Patrimoine financier	9 655 364,18	52 082 387,49	51 457 858,75	10 279 892,92
100	Disponibilités et placements à court terme	3 768 669,94	14 529 576,35	14 505 338,23	3 792 908,06
1000	Caisse	1 245,05	22 734,35	20 758,90	3 220,50
10000	Caisse principale	1 245,05	22 734,35	20 758,90	3 220,50
10000.00	Caisse	1 245,05	10 676,30	10 040,85	1 880,50
10000.01	Caisse Gestinergie		12 058,05	10 718,05	1 340,00
1001	Poste	20 212,51	84 433,75	88 514,30	16 131,96
10010	Comptes commerciaux postaux	20 212,51	84 433,75	88 514,30	16 131,96
10010.00	PostFinance c/c 17-1592-1	20 212,51	84 433,75	88 514,30	16 131,96
1002	Banque	1 654 212,38	12 633 200,52	12 303 065,03	1 984 347,87
10020	Comptes courants bancaires	838 979,82	12 560 800,96	12 294 756,25	1 105 024,53
10020.00	CC - Raiffeisen 5530 7674 0	541 167,66	10 991 206,12	10 443 092,97	1 089 280,81
10020.01	CC protection civile - Raiffeisen 5707 6010 5	5 421,00		5 421,00	
10020.02	CC coll. droit public - Raiffeisen 1901 4904 1	22 452,26	15 067,68	22 072,75	15 447,19
10020.03	CC - BCF 30 01 220 724-07	14 039,55	50 012,60	63 925,10	127,05
10020.04	CC constr. bâtiment DEJ - Raiffeisen 2267 0566 7	255 176,18	200 000,00	455 176,18	
10020.05	CC prot. eaux taxe unique - Raiffeisen 9184 5767 1	723,17	1 304 514,56	1 305 068,25	169,48
10021	Autres comptes bancaires	815 232,56	72 399,56	8 308,78	879 323,34
10021.00	CE service des eaux - Raiffeisen 8294 1934 7	119 496,12	291,27		119 787,39
10021.01	CE protection des eaux - Raiffeisen 9951 2948 9	393 377,32	958,85		394 336,17
10021.02	CE routes - Raiffeisen 2783 8411 7	8 266,83	21,95	8 288,78	
10021.03	CE bâtiments communaux - Raiffeisen 8728 7096 8	212 587,73	696,93		213 284,66
10021.04	CE "placement entreprise" - Raiffeisen 0708 5239 1	33 288,24	83,23		33 371,47
10021.05	Cpte placement "portemonnaie virtuel"	48 216,32	70 347,33	20,00	118 543,65
1003	Placements à court terme	2 093 000,00	1 789 207,73	2 093 000,00	1 789 207,73
10030	Placements à court terme marché monétaire	2 093 000,00	1 789 207,73	2 093 000,00	1 789 207,73
10030.00	Raiffeisen - 403.493.884.9 - 03.24	800 000,00		800 000,00	
10030.01	Raiffeisen - 358.494.894.2 - 08.24	1 293 000,00		1 293 000,00	
10030.02	Raiffeisen - 683.121.320.8 - 03.25		600 000,00		600 000,00
10030.03	Raiffeisen - 646.736.748.2 - 09.25		1 189 207,73		1 189 207,73
101	Créances	936 410,43	20 484 371,08	20 403 695,81	1 017 085,70
1010	Créances résultant de prestations envers des tiers	515 479,74	3 042 757,11	3 205 986,50	352 250,35
10100	Créances résultant de prestations envers des tiers	514 947,65	3 033 781,80	3 205 986,50	342 742,95
10100.00	Débiteurs	514 947,65	3 033 781,80	3 205 986,50	342 742,95
10101	Créances résultant de l'impôt anticipé	532,09	8 975,31		9 507,40
10101.00	Créances résultant de l'impôt anticipé	532,09	8 975,31		9 507,40
1011	Comptes courants avec tiers	26 691,79	3 166 785,76	3 193 477,55	
10110	Comptes courants avec tiers	26 691,79	3 166 785,76	3 193 477,55	
10110.00	CC Etat Fribourg, trésorerie	26 691,79	3 166 785,76	3 193 477,55	
1012	Créances fiscales	386 199,90	14 234 499,46	13 961 167,46	659 531,90
10120	Créances résultant des impôts communaux généraux	386 199,90	14 234 499,46	13 961 167,46	659 531,90
10120.00	Débiteurs impôts 2012 et années antérieures	627,00		627,00	
10120.13	Débiteurs impôts 2013	1 076,95	31,45	676,10	432,30
10120.14	Débiteurs impôts 2014	2 459,60	114,75	382,65	2 191,70
10120.15	Débiteurs impôts 2015	788,80	121,20	439,40	470,60
10120.16	Débiteurs impôts 2016	2 340,60	1 283,75	1 385,95	2 238,40
10120.17	Débiteurs impôts 2017	-112,50	1 572,65	1 460,15	
10120.18	Débiteurs impôts 2018	21 042,85	1 597,50	10 592,70	12 047,65
10120.19	Débiteurs impôts 2019	56 986,70	10 469,70	31 453,40	36 003,00
10120.20	Débiteurs impôts 2020	93 872,40	-407,80	62 845,20	30 619,40

10120.21	Débiteurs impôts 2021	153 016,75	92 300,10	107 854,90	137 461,95
10120.22	Débiteurs impôts 2022	297 347,00	3 607 872,90	3 703 343,65	201 876,25
10120.23	Débiteurs impôts 2023		6 052 534,91	5 736 344,26	316 190,65
10120.24	Débiteurs impôts 2024		4 297 762,10	4 297 762,10	
10120.25	Débiteurs impôts 2025		3 609,20	3 609,20	
10120.90	Ducroire débiteurs impôts	-243 246,25	165 637,05	2 390,80	-80 000,00
1019	Autres créances	8 039,00	40 328,75	43 064,30	5 303,45
10191	Avoir auprès des assurances sociales	1 505,00	25 155,10	26 660,10	
10191.00	Avoir auprès des assurances sociales	1 505,00	25 155,10	26 660,10	
10192	Impôt préalable de la TVA	6 534,00	15 173,65	16 404,20	5 303,45
10192.30	Gestion des déchets, TVA, cpte résultat	5 676,05	15 173,65	15 546,25	5 303,45
10192.31	Gestion des déchets, TVA, cpte investissement	857,95		857,95	
104	Actifs de régularisation	1 954 965,89	16 923 429,01	16 456 524,21	2 421 870,69
1041	Charges de biens, services et autres charges d'expl.	9 811,85	89 073,80	9 811,85	89 073,80
10410	Régularisation charges biens, services et autres ch. expl.	9 811,85	89 073,80	9 811,85	89 073,80
10410.00	Régularisation charges biens, services et autres ch. expl.	9 811,85	89 073,80	9 811,85	89 073,80
1042	Impôts	1 945 154,04	16 833 581,96	16 446 712,36	2 332 023,64
10420	Régularisation impôts	1 945 154,04	16 833 581,96	16 446 712,36	2 332 023,64
10420.00	Régularisation impôts	1 945 154,04	13 842 950,96	13 635 303,50	2 152 801,50
10420.10	Régularisation impôts antérieurs		2 990 631,00	2 811 408,86	179 222,14
1045	Autres revenus d'exploitation		773,25		773,25
10450	Régularisation autres revenus d'exploitation		773,25		773,25
10450.00	Régularisation acompte eau		773,25		773,25
107	Placements financiers à long terme	13 150,00			13 150,00
1070	Actions et parts sociales	13 150,00			13 150,00
10700	Actions	12 950,00			12 950,00
10700.01	SRM La Berra SA, actions	3 710,00			3 710,00
10700.02	AGY-Expo SA, actions	9 240,00			9 240,00
10702	Parts sociales	200,00			200,00
10702.00	Banque Raiffeisen part sociale	200,00			200,00
108	Immobilisations corporelles PF	2 982 167,92	145 011,05	92 300,50	3 034 878,47
1080	Terrains PF	23 867,42			23 867,42
10802	Parchets communaux	23 867,42			23 867,42
10802.00	Parchets communaux	23 867,42			23 867,42
1084	Bâtiments PF	2 866 000,00	92 300,50		2 958 300,50
10840	Bâtiments du patrimoine financier	2 866 000,00	92 300,50		2 958 300,50
10840.00	Route des Condémines 5, Ecuwillens	676 000,00	92 300,50		768 300,50
10840.01	Route de Fribourg 77, Posieux	2 190 000,00			2 190 000,00
1087	Installations en construction PF	92 300,50	52 710,55	92 300,50	52 710,55
10870	Installations en construction PF	92 300,50	52 710,55	92 300,50	52 710,55
10870.00	Install. en constr. - Condémines 5, EC	92 300,50		92 300,50	
10870.01	Install. en constr. - Fribourg 77, Posieux		52 710,55		52 710,55
14	Patrimoine administratif	16 650 251,21	6 279 194,37	6 119 030,85	16 810 414,73
140	Immobilisations corporelles PA	16 024 251,49	5 699 366,29	6 050 586,39	15 673 031,39
1400	Terrains PA	93 800,00			93 800,00
14000	Terrains du patrimoine administratif	93 800,00			93 800,00
14000.00	Terrains non bâtis	93 800,00			93 800,00
1401	Routes et voies de communication PA	1 788 590,44		88 647,56	1 699 942,88
14010	Routes et voies de communication	1 788 590,44		88 647,56	1 699 942,88
14010.00	Routes et trottoirs	2 836 961,85			2 836 961,85
14010.01	Aménagements divers	209 124,95			209 124,95
14010.99	Amortissements cumulés - routes et éclairage	-1 257 496,36		88 647,56	-1 346 143,92
1403	Autres ouvrages de génie civil PA	3 573 995,01	87 857,90	93 681,77	3 568 171,14
14030	Autres ouvrages génie civil	562 278,17		21 655,85	540 622,32
14030.00	Autres ouvrages génie civil	660 599,80			660 599,80
14030.99	Amortiss. cumulés - autres ouvrages génie civil	-98 321,63		21 655,85	-119 977,48
14031	Approvisionnement en eau	257 893,04		5 400,06	252 492,98

14031.00	Approvisionnement en eau	313 876,25			313 876,25
14031.99	Amortiss. cumulés - approvisionnement en eau	-55 983,21		5 400,06	-61 383,27
14032	Traitement des eaux usées	2 753 823,80	87 857,90	66 625,86	2 775 055,84
14032.00	Traitement des eaux usées	3 501 116,55	87 857,90		3 588 974,45
14032.99	Amortiss. cumulés - traitement des eaux usées	-747 292,75		66 625,86	-813 918,61
1404	Bâtiments PA	4 644 582,93	4 850 447,10	521 125,79	8 973 904,24
14040	Bâtiments divers	109 891,11		7 596,79	102 294,32
14040.00	Bâtiments divers	228 132,15			228 132,15
14040.99	Amortissements cumulés - bâtiments divers	-118 241,04		7 596,79	-125 837,83
14045	Bâtiments administratifs	379 388,52		23 014,41	356 374,11
14045.00	Bâtiments administratifs	691 123,70			691 123,70
14045.99	Amortiss. cumulés - bâtiments administratifs	-311 735,18		23 014,41	-334 749,59
14046	Bâtiments scolaires	3 837 118,10		305 490,58	3 531 627,52
14046.00	Bâtiments scolaires	9 173 891,35			9 173 891,35
14046.99	Amortissements cumulés - bâtiments scolaires	-5 336 773,25		305 490,58	-5 642 263,83
14047	Bâtiments de sport, culture et loisir	318 185,20		23 504,13	294 681,07
14047.00	Bâtiments de sport, culture et loisir	705 829,35			705 829,35
14047.99	Amortiss. cumulés - bâtiments sports loisir culture	-387 644,15		23 504,13	-411 148,28
14048	Bâtiments de service		4 850 447,10	161 519,88	4 688 927,22
14048.00	Bâtiments édilitaires		4 850 447,10		4 850 447,10
14048.99	Amortiss. cumulés - bâtiments de service			161 519,88	-161 519,88
1406	Biens meubles PA	506 762,23	291 017,29	364 701,22	433 078,30
14060	Biens meubles divers	318 351,43	26 859,50	30 410,80	314 800,13
14060.00	Biens meubles divers	687 769,35	26 859,50		714 628,85
14060.99	Amortissements cumulés - biens meubles divers	-369 417,92		30 410,80	-399 828,72
14062	Biens meubles - traitement des eaux usées	70 828,09	17 265,55	4 256,13	83 837,51
14062.00	Biens meubles - traitement des eaux usées	126 478,75	17 265,55		143 744,30
14062.99	Amortiss. cumulés - traitement des eaux usées	-55 650,66		4 256,13	-59 906,79
14063	Biens meubles - gestion des déchets	18 587,95		2 297,29	16 290,66
14063.00	Biens meubles - gestion des déchets	67 810,65			67 810,65
14063.99	Amortiss. cumulés - gestion des déchets	-49 222,70		2 297,29	-51 519,99
14065	Véhicules divers	98 994,76	246 892,24	327 737,00	18 150,00
14065.00	Véhicules édilitaires	101 000,00			101 000,00
14065.01	Véhicules Service du feu	322 687,00		322 687,00	
14065.99	Amortissements cumulés - véhicules	-324 692,24	246 892,24	5 050,00	-82 850,00
1407	Installations en construction PA	5 416 520,88	470 044,00	4 982 430,05	904 134,83
14070	Installations en construction diverses	2 270 036,68	408 923,85	2 027 347,65	651 612,88
14070.10	Install. en constr. Routes et voies de communication		261 477,30		261 477,30
14070.30	Install. en constr. - autres ouvrages génie civil	81 147,03	3 502,60		84 649,63
14070.45	Install. en constr. Bâtiments administratifs	54 819,45			54 819,45
14070.46	Install. en constr. Bâtiments scolaires	106 722,55	22 500,90		129 223,45
14070.48	Install. en constr. Bâtiments de services	2 000 488,15		2 000 488,15	
14070.60	Install. en constr. Biens meubles	26 859,50	121 443,05	26 859,50	121 443,05
14071	Installations en construction Approvisionnement en eau	181 479,90	39 357,15		220 837,05
14071.00	Install. en constr. Approvisionnement en eau	181 479,90	39 357,15		220 837,05
14072	Install. en construction Traitement des eaux usées	115 045,35	21 763,00	105 123,45	31 684,90
14072.00	Install. en constr. Traitement des eaux usées	97 779,80	21 763,00	87 857,90	31 684,90
14072.62	Install. en constr. trait. des eaux - Biens meubles	17 265,55		17 265,55	
14073	Installations en construction Gestion des déchets	2 849 958,95		2 849 958,95	
14073.00	Install. en constr. Gestion des déchets	2 849 958,95		2 849 958,95	
142	Immobilisations incorporelles PA	564 669,22	579 828,08	68 444,46	1 076 052,84
1427	Immobilisations incorporelles en cours PA	326 377,25	579 828,08		906 205,33
14270	Immobilisations incorporelles en cours PA	284 780,45	561 020,93		845 801,38
14270.00	Immobilisations incorporelles en cours - infrastr.software	79 311,05	163 850,85		243 161,90
14270.50	Immobilisations incorporelles en cours - prêts		135 560,19		135 560,19
14270.52	Immobilisations incorporelles en cours - capital social ASEV		115 800,00		115 800,00

14270.90	Immobilisations incorporelles en cours - plan d'aménagement	115 455,35	13 867,90		129 323,25
14270.95	Immobilisations incorporelles en cours - compte général	90 014,05	131 941,99		221 956,04
14272	Immobilisations incorporelles en cours - traitement des eaux	41 596,80	18 807,15		60 403,95
14272.92	Immobilisations incorporelles en cours - traitement des eaux	41 596,80	18 807,15		60 403,95
1429	Autres immobilisations incorporelles PA	238 291,97		68 444,46	169 847,51
14290	Plan d'aménagement	70 464,69		34 108,54	36 356,15
14290.00	Révision plan d'aménagement local PAL	587 019,50			587 019,50
14290.99	Amortissements cumulés - plan d'aménagement	-516 554,81		34 108,54	-550 663,35
14291.00	Approvisionnement en eau	36 770,80			36 770,80
14291.99	Amortissements cumulés - immob. incorp. - approv. en eau	-36 770,80			-36 770,80
14292.00	Traitement des eaux usées	288 220,80			288 220,80
14292.99	Amortissements cumulés - immob. incorp.-trait. eaux usées	-288 220,80			-288 220,80
14295	Immobilisations incorporelles diverses PA	167 827,28		34 335,92	133 491,36
14295.00	Crédits d'études pour immobilisations incorporelles	360 864,30			360 864,30
14295.99	Amortissements cumulés - immob. incorp. diverses	-193 037,02		34 335,92	-227 372,94
145	Participations, capital social PA	61 330,50			61 330,50
1454	Participations aux entreprises publiques	61 330,50			61 330,50
14540.00	SAIDEF SA, actions	61 330,50			61 330,50
2	PASSIF	-26 305 615,39	11 660 120,22	12 444 812,48	-27 090 307,65
20	Capitaux de tiers	-14 795 764,36	11 195 679,72	11 047 160,02	-14 647 244,66
200	Engagements courants	-203 452,28	1 146 518,60	1 712 677,91	-769 611,59
2000	Engagements courants livraisons et prestations de tiers	-322 391,15	640 831,25	700 809,69	-382 369,59
20000	Engagements courants livraisons et prestations de tiers	-259 034,70	259 034,70	373 344,19	-373 344,19
20000.00	Créanciers	-259 034,70	259 034,70	373 344,19	-373 344,19
20001	Engagements courants sur charges sociales	-63 356,45	381 796,55	327 465,50	-9 025,40
20001.00	Créanciers caisse de compensation	-45 440,40	215 985,45	170 545,05	
20001.01	Créanciers caisse de pension	2 438,15	98 779,85	110 243,40	-9 025,40
20001.02	Créanciers indemnités journalières maladie	1 587,75	24 927,30	26 515,05	
20001.03	Créanciers assurance accidents	-21 941,95	42 103,95	20 162,00	
2001	Comptes courants avec des tiers	208 044,55	413 038,55	912 973,21	-291 890,11
20010	Comptes courants avec des tiers			474 393,81	-474 393,81
20010.00	C/C Etat Fribourg, trésorerie			474 393,81	-474 393,81
20012	Engagements envers paroisse résultant de répart. fiscales	208 044,55	413 038,55	438 579,40	182 503,70
20012.00	CC Paroisse Ecuvillens-Posieux, gestion impôts	208 044,55	413 038,55	438 579,40	182 503,70
2002	Impôts	-11 950,38	16 812,10	17 860,47	-12 998,75
20022	Dettes fiscales de la TVA	-11 950,38	16 812,10	17 860,47	-12 998,75
20022.30	TVA, gestion des déchets	-11 950,38	16 812,10	17 860,47	-12 998,75
2005	Comptes courants internes	-77 155,30	75 836,70	78 234,54	-79 553,14
20050	Comptes courants internes	-33 203,83	836,20	690,20	-33 057,83
20050.00	Compte courant "enfance-jeunesse-camp"	-33 203,83			-33 203,83
20050.01	Compte courant "café"		836,20	690,20	146,00
20055	Compte de compensation	-43 951,47	75 000,50	77 544,34	-46 495,31
20055.00	Compte de compensation taxe pondérale	-43 951,47	75 000,50	77 544,34	-46 495,31
2006	Dépôts et cautions			2 800,00	-2 800,00
20060	Dépôts et cautions			2 800,00	-2 800,00
20060.00	Garantie de loyer appartement no 2			2 800,00	-2 800,00
201	Engagements financiers à court terme	-524 988,00	524 988,00	524 988,00	-524 988,00
2010	Engagement envers des intermédiaires financiers	-524 988,00	524 988,00	524 988,00	-524 988,00
20101	Engagement à court terme envers la Poste	-50 128,00	50 128,00	50 128,00	-50 128,00
20101.00	PostFinance emprunt	-50 128,00	50 128,00	50 128,00	-50 128,00
20102	Engagement à court terme envers des banques	-474 860,00	474 860,00	474 860,00	-474 860,00
20102.00	Banques BCF, Raiffeisen, emprunt	-474 860,00	474 860,00	474 860,00	-474 860,00
204	Passifs de régularisation	-52 013,75	8 161 646,16	8 112 002,41	-2 370,00
2040	Charges de personnel		1 010 647,05	1 010 647,05	

20400	Régularisation charges de personnel		1 010 647,05	1 010 647,05	
20400.00	Salaires à payer		1 010 647,05	1 010 647,05	
2041	Charges de biens, services et autres charges d'expl.	-3 600,00	3 600,00	2 370,00	-2 370,00
20410	Régularisation charges biens, services et autres ch. expl.	-3 600,00	3 600,00	2 370,00	-2 370,00
20410.00	Régularisation charges biens, services et autres ch. expl.	-3 600,00	3 600,00	2 370,00	-2 370,00
2042	Impôts		7 098 985,36	7 098 985,36	
20420	Régularisation impôts		7 098 985,36	7 098 985,36	
20420.00	Régularisation impôts		7 098 985,36	7 098 985,36	
2045	Autres revenus d'exploitation	-48 413,75	48 413,75		
20450	Régularisation revenus d'exploitation	-48 413,75	48 413,75		
20450.00	Régularisation revenus d'exploitation	-48 413,75	48 413,75		
206	Engagements financiers à long terme	-13 840 659,30	1 187 875,93	697 491,70	-13 350 275,07
2064	Emprunts, reconnaissances de dettes	-10 366 830,00	955 569,70	618 581,70	-10 029 842,00
20640	Emprunts	-10 366 830,00	955 569,70	618 581,70	-10 029 842,00
20640.00	Raiffeisen emprunt 141013.24/1, 05.2028	-1 000 000,00	12 000,00	12 000,00	-1 000 000,00
20640.01	Raiffeisen emprunt 654.491.036.4, 05.2030	-1 013 000,00	203 979,90	104 979,90	-914 000,00
20640.02	Raiffeisen emprunt 141013.68/1, 07.2026	-295 110,00	46 212,05	24 352,05	-273 250,00
20640.03	Raiffeisen emprunt 145.564.397.1, 06.2030	-4 550 000,00	325 540,65	175 540,65	-4 400 000,00
20640.10	BCF empr. 30 01 220 726-01, 09.2035	-1 000 000,00	7 116,70	7 116,70	-1 000 000,00
20640.11	BCF empr. 30 01 273 387-07, 03.2027	-426 000,00	22 514,00	22 514,00	-426 000,00
20640.12	BCF empr. 30 01 289 764-05, 09.2027	-224 000,00	34 196,00	18 196,00	-208 000,00
20640.13	BCF empr. 30 01 714 654-09, 10.2033	-1 360 000,00	203 754,40	203 754,40	-1 360 000,00
20640.31	PostFinance emprunt PF.004414, 01.2026	-498 720,00	100 256,00	50 128,00	-448 592,00
2068	Recettes d'investiss. inscrits au passif	-3 473 829,30	232 306,23	78 910,00	-3 320 433,07
20680	Recettes investiss. de la Confédération inscrits au passif	-47 333,75	2 082,35		-45 251,40
20680.01	Recettes investiss. Confédération - compte général	-47 333,75	2 082,35		-45 251,40
20681	Recettes investiss. des cantons inscrits au passif	-398 004,91	29 517,58		-368 487,33
20681.01	Recettes investiss. canton - compte général	-398 004,91	29 517,58		-368 487,33
20682	Recettes investiss. communes et assoc. inscrits au passif	-426 520,45	15 232,87		-411 287,58
20682.20	Recettes investiss. communes - traitement des eaux usées	-426 520,45	15 232,87		-411 287,58
20684	Recettes investiss. entrepr. publiques inscrits au passif	-77 262,16	33 650,12		-43 612,04
20684.01	Recettes investiss. entrepr. publiques - compte général	-60 568,00	33 343,00		-27 225,00
20684.10	Recettes investiss. entrepr. publiques - approv. en eau	-14 845,12	243,36		-14 601,76
20684.20	Recettes investiss. entrepr. publiques - trait. eaux usées	-1 849,04	63,76		-1 785,28
20686	Recettes investiss. d'organisation privée inscrits au passif	-15 205,08	611,69		-14 593,39
20686.01	Recettes investiss. organisation privée - compte général	-3 605,08	211,69		-3 393,39
20686.20	Recettes investiss. organisation privée - trait. eaux usées	-11 600,00	400,00		-11 200,00
20687	Recettes investiss. des ménages privés inscrits au passif	-2 509 502,95	151 211,62	78 910,00	-2 437 201,33
20687.01	Recettes investiss. ménages privés - compte général	-75 594,68	4 268,34		-71 326,34
20687.10	Recettes investiss. ménages privés - approv. en eau	-40 477,92	5 345,97	36 389,95	-71 521,90
20687.20	Recettes investiss. ménages privés - trait. eaux usées	-2 393 430,35	141 597,31	42 520,05	-2 294 353,09
208	Provisions à long terme	-174 651,03	174 651,03		
2086	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	-174 651,03	174 651,03		
20860	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	-174 651,03	174 651,03		
20860.00	Provision assainissement Caisse prév. pers. Etat Fribourg	-174 651,03	174 651,03		
29	Capital propre	-11 509 851,03	464 440,50	1 397 652,46	-12 443 062,99
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-4 031 985,81	54 531,40	442 376,12	-4 419 830,53
2900	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-4 031 985,81	54 531,40	442 376,12	-4 419 830,53
29001.00	Financement spécial Approvisionnement eau - Maintien valeur	-523 474,92		189,27	-523 664,19
29001.01	Financement spécial Approvisionnement eau - Equilibre cpte	-109 089,20	54 531,40		-54 557,80
29002.00	Financement spécial Traitement eaux usées - Maintien valeur	-2 641 633,83		279 910,70	-2 921 544,53
29002.01	Financement spécial Traitement eaux usées - Equilibre cpte	-603 405,33		162 276,15	-765 681,48

29003.00	Financement spécial Gestion des déchets - Maintien valeur	-102 921,69			-102 921,69
29003.01	Financement spécial Gestion des déchets - Equilibre cpte	-51 460,84			-51 460,84
2950	Réserve liée au retraitement	-3 279 272,89	409 909,10		-2 869 363,79
29500.00	Réserve retraitement Patrimoine administratif autres	-3 279 272,89	409 909,10		-2 869 363,79
299	Excédent ou découvert du bilan	-4 198 592,33		955 276,34	-5 153 868,67
2990	Résultat annuel			955 276,34	-955 276,34
29900	Résultat annuel			955 276,34	-955 276,34
29900.00	Résultat annuel			955 276,34	-955 276,34
2999	Résultats cumulés des années précédentes	-4 198 592,33			-4 198 592,33
29990	Résultats cumulés des années précédentes	-4 198 592,33			-4 198 592,33
29990.00	Résultats cumulés	-4 198 592,33			-4 198 592,33
1	ACTIF	26 305 615,39	58 361 581,86	57 576 889,60	27 090 307,65
2	PASSIF	-26 305 615,39	11 660 120,22	12 444 812,48	-27 090 307,65

SITUATION DES INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2024

no	Objet	Crédits votés par l'assemblée communale		Subventions votées par l'assemblée, ou particip. de tiers	Crédits utilisés	Crédits disponibles / Crédits non utilisés	Dépassement de crédit	1 cantonale 2 fédérale 3 particip. tiers	Travaux 1 = en cours 2 = en suspens 3 = attente subv.	Travaux terminés
0220.5200.00	Infrastructure réseaux, applications métiers, serveur	2023	190 000,--		162 324,65	27 675,35			1	
0220.5200.10	Déploiement réseau optique commun édilité, admin., école	2024	30 000,--		44 131,85		-14 131,85			oui
0220.5200.60	Application métier Greensite solution SIG Cloud	2024	40 000,--		36 705,40	3 294,60				
0290.5040.00	Remplacement 2 garages Rte Posieux 4 + démol.local feu	2021	85 000,--		54 819,45	30 180,55			1	
0290.5060.00	Remplacement luminaires des bâtiments communaux	2022	35 000,--		33 683,40	1 316,60				oui
1610.5030.00	Récupérateurs de balles au stand de tir	2020	35 000,--		70 228,73		-35 228,73			oui
1610.5290.00	Crédit d'étude assainissement des buttes de tir	2022	60 000,--		7 504,60				1	
2170.5000.01	Réfection terrain basket + foot place de jeu à l'école	2024	140 000,--		87 759,65	52 240,35			1	
2170.5040.20	Rénovation des façades de l'école primaire, rte Ecole 14	2023	140 000,--		129 223,45	10 776,55			1	
2170.5090.00	Crédit d'étude rénovation de l'immeuble Rte Ecole 15	2024	30 000,--		24 000,00	6 000,00			1	
2170.5290.00	Crédit d'étude-audit énergétique rte Ecole 15, Posieux	2014	25 000,--		21 646,35	3 353,65			1	oui
3420.5010.00	Rénovation passerelle Neyruz-Ecuvillens	2023	100 000,--		14 420,90	85 579,10			1	
3420.5090.00	Crédit d'étude faisabilité place centre du village	2022	40 000,--		36 941,60	3 058,40			1	
3420.5090.01	Etude aménagement place jeu centre village EC, 2ème phase	2024	60 000,--		34 668,65	25 331,35			1	
4900.5450.00	Cabinet médical "1", prêt selon contrat	2022	150 000,--		67 780,09	82 219,91			1	
4900.5450.01	Cabinet médical "2", prêt selon contrat	2022	150 000,--		67 780,10	82 219,90			1	
6150.5010.20	Assainissement éclairage public, passage au LED	2022	310 000,--		261 477,30	48 522,70				oui
6150.5090.00	Crédit étude trottoir Rte Magnedens Ecuvillens	2021	25 000,--		26 127,75		-1 127,75			oui
7101.5060.00	Remplacement compteurs d'eau pour lecture à distance	2022	250 000,--		220 837,05	29 162,95			1	
7201.5032.00	Assainissement canal dérivation Moulin Neuf, Posieux	2021	180 000,--		6 462,00	173 538,00			1	
7201.5032.10	Collecteur de la Tuffière et bassin rétention	2015	900 000,-- (750'000.-)		13 240,40 722 749,10 735 989,50	164 010,50			2	
7201.5032.11	Collecteur EC, pont autoroute entrée sud Ecuvillens	2016	300 000,--		270 726,05	29 273,95			2	
	Crédit non affecté	2009	50 000,--							
7201.5032.20	Mise en séparatif EU-EC, Vy de Villard - la Pala	2024	480 000,--		21 763,00	458 237,00			1	
7201.5090.00	Crédit d'étude raccordement à la STEP, V.-s.-Glâne	2021	50 000,--		41 596,80	8 403,20			1	
7206.5090.00	Crédit d'étude au renouvellement et agrandiss. STEP VSG	2023	326 000,--		18 807,15	307 192,85			1	
7206.5520.00	Participation capital social ASEV	2024	114 600,--		115 800,00		-1 200,00			oui
7690.5290.00	Crédit d'étude potentiel photovoltaïque bâtiments + CECB+	2022	30 000,--		32 151,04		-2 151,04		1	oui
7691.5290.00	Crédit d'étude assainissement Pra Novy	2024	50 000,--		38 916,00	11 084,00			1	

7900.5290.00	Révision du PAL	2010	100 000,--	178 919,50						
		2013	65 000,--	20 089,55						
		2017	80 000,--	121 186,70			-16 101,60	3 5'593.25	1	
		2021	135 000,--	75 905,85						
7900.5290.10	Participation PED et PAD Champ du Nod	2020	25 000,--	45 949,45		11 582,60			1	
		2024	40 000,--	7 467,95						
9630.5040.00	Rénovation façades ouest immeuble rte Fribourg 77, Posieux	2023	65 000,--	52 710,55		12 289,45			1	

Récapitulation de la planification financière 2022-2027

	Désignation	Comptes 2022		Budget 2023		Budget 2024		Budget 2025		Budget 2026		Budget 2027	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	874 998,29	105 145,47	818 556,00	70 890,00	1 023 384,41	68 893,07	1 027 264,41	69 649,00	1 036 974,41	69 649,00	1 042 714,41	69 649,00
1	ORDRE, SECURITE ET DEFENSE	225 037,15	73 996,49	274 091,00	83 648,00	286 990,23	88 559,29	267 921,27	80 254,69	273 421,27	81 054,69	278 921,27	81 854,69
2	FORMATION	3 784 538,12	163 698,16	3 819 765,00	129 531,00	3 911 157,62	150 358,96	3 982 946,62	152 694,96	4 140 747,35	152 994,96	4 308 347,35	159 294,96
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	250 700,70	11 167,05	255 021,00	8 353,00	290 802,22	11 692,65	290 812,22	11 020,65	345 812,22	11 020,65	348 312,22	11 020,65
4	SANTÉ	1 041 095,40	48 457,05	1 101 388,00	45 329,00	1 252 395,00	51 033,00	1 288 300,00	50 700,00	1 393 350,00	50 700,00	1 407 100,00	50 700,00
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1 443 399,45	49 636,85	1 466 588,00	54 688,00	1 500 999,00	54 427,00	1 535 600,00	55 320,00	1 572 600,00	55 320,00	1 610 700,00	55 320,00
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	934 968,46	64 879,02	851 599,00	50 228,00	977 816,29	47 612,25	990 190,29	48 609,25	1 000 245,29	48 609,25	1 019 299,29	48 609,25
7	PROTECTION	1 487 469,90	1 401 045,74	1 436 203,00	1 335 107,00	1 589 590,98	1 328 835,70	1 642 637,94	1 433 609,47	1 647 257,94	1 446 609,47	1 658 878,94	1 459 609,47
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	166 531,46	131 304,70	204 370,00	135 390,00	222 887,76	148 972,50	204 087,76	154 988,50	204 087,76	155 988,50	204 087,76	156 988,50
9	FINANCES ET IMPÔTS	393 420,60	9 427 826,46	366 131,00	8 610 048,00	381 795,00	9 479 281,10	363 680,00	9 548 755,10	412 653,00	9 812 946,10	435 378,00	9 951 636,10
	TOTALISATION	10 602 159,53	11 477 156,99	10 593 712,00	10 523 212,00	11 437 818,51	11 429 665,52	11 593 440,51	11 605 601,62	12 027 149,24	11 884 892,62	12 313 739,24	12 044 682,62
	RESULTAT	874 997,46			70 500,00		8 152,99	12 161,11			142 256,62		269 056,62

Point 5 de l'ordre du jour

Crédit d'investissement pour la création de gradins – terrain de football à Ecuwillens

Le Conseil communal a été approché par les dirigeants du FC Bas-Gibloux quant à la possibilité d'aménager des gradins au terrain de football.

Ces gradins se situeraient côté route de l'Aérodrome sur une distance de 25 m et sur 3 marches, marches sécurisées par des barrières.

Le Conseil communal se montre favorable à l'exécution de ces travaux car les gradins pourront libérer le trottoir pour les promeneurs ; ils devraient éviter que des personnes se trouvent sur la route lors des matchs.

Montant de l'investissement :
Financement par les liquidités

CHF 100'000.00



Point 6 de l'ordre du jour

Crédit pour la pose de nouveaux pare-ballons au terrain de football à Ecuwillens

Un autre chantier également nécessaire sur le terrain de football est la pose de nouveaux pare-ballons.

Les actuels pare-ballons sont en mauvais état et malgré diverses interventions de notre service technique, ils ne peuvent être réparés une fois encore. Les treillis sont détendus, les poteaux sont pliés.

Nous souhaiterions faire installer de nouveaux poteaux et nouveaux treillis ainsi qu'une semelle bétonnée évitant la pousse de mauvaises herbes et permettant ainsi au robot de faire son travail.

Montant de l'investissement :
Financement par les liquidités

CHF 65'000.00



Point 7 de l'ordre du jour

Reprise du Consortium des Eaux du Graboz par la Commune de Hauterive (FR) au 31 décembre 2025

Le Consortium des Eaux du Graboz (CEG) a été créé en 1970 suite à l'implantation de la station de recherche agricole Liebefeld à Posieux ainsi que la construction de la nouvelle fromagerie de Grangeneuve. Ces deux unités étant de gros consommateurs d'eau, la Commune de Posieux et l'Etat de Fribourg, par l'intermédiaire de l'Institut Agricole de Grangeneuve (IAG), ont uni leurs forces et ont créé le CEG. Une nouvelle station de pompage au bord de la Sarine, un réservoir à Farvagny de 1'000m³ et un réseau de distribution ont été construits.

Depuis 55 ans, le CEG s'est constamment développé avec notamment de la fourniture d'eau à divers partenaires et clients. Le réseau a toujours été entretenu à la perfection et les installations techniques ont été mises à jour de manières continuelles.

Le CEG s'est toujours géré de manière autonome, ni la Commune et l'IAG n'ont dû mettre des fonds à disposition pour sa gérance.

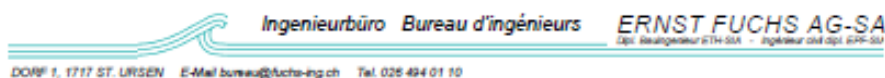
En 2024, l'IAG a fait part de son souhait de se désengager du CEG n'y voyant plus une tâche essentielle. Le rôle de la distribution de l'eau potable étant du ressort des communes. De plus, la Commune de Hauterive (FR) a adhéré au CEFREN (consortium pour l'alimentation en eau potable de la ville et des communes voisines), seules les communes peuvent y adhérer. Le CEG ne peut ainsi plus y souscrire de l'eau supplémentaire.

Afin de déterminer la valeur des ouvrages concernés, le CEG a mandaté le bureau d'ingénieurs **Ernst Fuchs AG-SA** pour réaliser une expertise technique et financière. Cette évaluation a permis d'estimer la valeur des ouvrages d'adduction d'eau et du captage de la Tuffière à **CHF 7'232'624.00**.

Le CEG n'a pas de dettes et possède des liquidités.

Un accord a été conclu entre l'IAG et la Commune de Hauterive (FR), définissant les modalités de cette reprise. Celui-ci prévoit notamment que les liquidités détenues par le CEG au 31 décembre 2025, estimées à environ **CHF 750'000.00**, seront versées à l'Institut Agricole de Grangeneuve. En contrepartie, la Commune de Hauterive (FR) deviendra propriétaire des installations d'adduction d'eau et du captage de la Tuffière, qui seront inscrits à son bilan pour une valeur de **CHF 1.00**.

Cette opération s'inscrit dans une volonté de la Commune de Hauterive (FR) d'assurer une gestion durable, publique et locale des ressources en eau, en garantissant la pérennité des infrastructures et la continuité de l'approvisionnement pour les usagers concernés.



Consortium des Eaux du Graboz

Proposition d'estimation de la valeur de l'adduction d'eau du CEG

1. Valeur des captages des eaux souterraines à la Tuffière

Capacité : La capacité des captages des eaux souterraines à la Tuffière est de 700 l/min (débit minimum). Le volume d'eau pompé à l'année est de 300'000 m³. Sur cette base, nous avons comparé les coûts annuels des captages de la Tuffière avec les coûts qui résulteraient de l'achat du même débit au CEFREN.

1.1 Achat d'eau au CEFREN

Seion les tarifs actuels du CEFREN, les coûts annuels d'achat d'eaux seraient les suivants :

					Fr./an
Contribution unique d'entrée	Fr. 1'340.-/l/min	938'000.-			
Amortissement	2.00%				18'760.-
Contribution annuelle fixe	Fr. 40.-/l/min				28'000.-
Consommation	0.45/m³				135'000.-
STAP Châtillon:					
Electricité Châtillon					6'300.-
Frais d'entretien Châtillon					2'000.-
Amortissement	Bâtiment	250'000.-	65 ans	1.54%	3'846.-
	Tuyauterie	200'000.-	50 ans	2.00%	4'000.-
	Installation électromécanique	50'000.-	20 ans	5.00%	2'500.-
Total coûts annuels					200'406.-

Remarques :

- La taxe unique d'entrée est à considérer comme la construction d'un captage. Le taux d'amortissement pour les captages est fixé à 2%.
- La station de pompage à Châtillon est nécessaire à l'introduction des eaux livrées par le CEFREN. Les eaux seront relevées au niveau du réservoir à Farvagny.

1.2 Captages Tuffière

Les ouvrages nécessaires à l'alimentation du réseau avec les eaux de la Tuffière et à considérer pour le comparatif sont les suivants :

- Puits
- Station de pompage à la Tuffière

Les amortissements et les frais de fonctionnement sont les suivants :

Electricité La Tuffière						30'400.-
Frais d'entretien Tuffière						3'300.-
Frais du personnel						10'000.-
Contrat entretien RMC						4'000.-
Concession Tuffière						6'000.-
Puits et STAP:					Renou- vellement	
Amortissement puits	forage et puits	500'000.-	50 ans	2.00%	2037	10'000.-
	têtes de puits	100'000.-	50 ans	2.00%	2070	2'000.-
	pompes et tuyauterie	100'000.-	20 ans	5.00%	2040	5'000.-
Amortissement STAP	Bâtiment	1'000'000.-	65 ans	1.54%	2052	15'385.-
	Tuyauterie	300'000.-	50 ans	2.00%	2037	6'000.-
	Installation électro mécanique	100'000.-	20 ans	5.00%	2041	5'000.-
Total coûts annuels						2046 97'085.-

1.3 Valeur des captages

La moins-value entre les frais d'achat au CEFREN et les coûts des captages de la Tuffière représente la valeur des eaux captées. Le montant annuel est capitalisé avec un pourcentage de 2%. Les ouvrages existants doivent être renouvelés en moyenne dans 21 ans. La capitalisation tient compte de cette durée.

Total coûts annuels de l'achat au CEFREN						200'406.-
Total coûts annuels des captages à la Tuffière						97'085.-
Moins-value des captages Tuffières						103'321.-
Capitalisé = valeur captages Tuffière	21 ans	Intérêt	2.00%			1'757'624.-

2. Valeur des ouvrages de l'adduction d'eau

La valeur de remplacement des ouvrages de l'adduction d'eau a été calculée dans le cadre du PIEP. La durée d'amortissement entre l'année de la construction et l'état actuel donne la valeur actuelle des ouvrages :

Ouvrages:	val. remplacement	amortissement		année	Fr.
		ans	%	Fr./an	
Puits et STAP La Tuffière:					
forage et puits	500'000.--	50 ans	2.00%	10'000.--	1987 380'000.--
têtes de puits	100'000.--	50 ans	2.00%	2'000.--	2020 10'000.--
pompes et tuyauterie	100'000.--	20 ans	5.00%	5'000.--	2020 25'000.--
Bâtiment	1'000'000.--	65 ans	1.54%	15'385.--	1987 584'615.--
Tuyauterie	300'000.--	50 ans	2.00%	6'000.--	1987 228'000.--
Installation électro mécanique	100'000.--	20 ans	5.00%	5'000.--	2021 20'000.--
Réservoir Fanagny:					
Bâtiment	800'000.--	65	1.54%	12'308.--	1974 627'692.--
Tuyauterie	200'000.--	50	2.00%	4'000.--	2019 24'000.--
Station de pompage Gliboux	200'000.--	20	5.00%	10'000.--	2025 0.--
Station de pompage Châtillon:					
Bâtiment	250'000.--	65	1.54%	3'846.--	2007 69'231.--
Tuyauterie	200'000.--	50	2.00%	4'000.--	2007 72'000.--
Installation électro mécanique	50'000.--	20	5.00%	2'500.--	2007 45'000.--
Réservoir Rimboza Ecuillens:					
Bâtiment	600'000.--	65	1.54%	9'231.--	1993 295'385.--
Tuyauterie	100'000.--	50	2.00%	2'000.--	1993 64'000.--
Station de surpression	200'000.--	20	5.00%	10'000.--	2008 170'000.--
Télécommande	200'000.--	20	5.00%	10'000.--	1973 520'000.--
Réseau de distribution	10'600'000.--	80	1.25%	132'500.--	1973 6'890'000.--
Total	16'600'000.--			249'788.--	10'024'923.--
Valeur résiduelle					5'475'000.--

3. Valeur actuelle de l'adduction d'eau du Graboz :

La valeur totale de l'adduction s'élève au montant suivant :

Valeur résiduelle	5'475'000.-
Capitalisé: valeur captages Tuffière	1'757'624.-
3. Valeur totale de l'adduction d'eau	7'232'624.-

St. Ours, 17 février 2025

E. Fuchs Ing. civil EPF-SIA



Point 8 de l'ordre du jour Informations communales

Commission Senior+

Mise en place du Plan canicule 2025

Afin d'apporter un soutien **aux personnes qui le souhaitent** durant une période caniculaire, la Commune de Hauterive (FR) a décidé de mettre en place en 2025 un Plan canicule. Les personnes dès l'année de leurs **75 ans domiciliées dans la commune** pourront bénéficier de conseils par téléphone sur les précautions à prendre durant une période caniculaire, en plus de s'assurer que l'état de santé de la personne reste stable. En cas d'alerte canicule émise par le Service du médecin cantonal, un téléphone sera effectué aux personnes inscrites pour s'assurer de leur bien-être. Chaque personne inscrite recevra une confirmation d'inscription avec les coordonnées du bénévole travaillant pour la Commune qui aura la charge de l'appeler.

Selon l'office fédéral de la santé publique, www.canicule.ch : « le changement climatique entraîne une augmentation des journées de chaleur et des canicules. Ce phénomène affecte non seulement le bien-être, mais peut être dangereux pour la santé. Il est donc important d'agir de manière appropriée en cas de grande chaleur, de nuits « tropicales » et de vagues caniculaires.

Stress thermique : symptômes et bons gestes

La chaleur est une source de stress pour le corps qui va, en dégageant de la sueur, tenter de compenser les températures élevées. L'augmentation de la transpiration peut entraîner des pertes importantes de liquides et d'électrolytes ; la dilatation des vaisseaux sanguins fait chuter la tension artérielle. Le système cardio-vasculaire est menacé de surcharge et des maladies liées à ce stress thermique (p. ex., épuisement par la chaleur, coup de chaud ou insolation) peuvent survenir.

Les personnes en situation de fragilité

Les températures élevées constituent un risque pour la santé humaine et plus particulièrement pour les personnes âgées. Elles sont les plus fragiles car elles cumulent divers facteurs de risque et leur état de santé peut se dégrader rapidement durant les périodes de fortes chaleurs. Elles sont plus souvent affectées par des maladies chroniques et ont une moins bonne capacité d'adaptation aux températures élevées. Par ailleurs, elles ressentent moins la chaleur et la soif. »



Information sur l'eau de consommation fournie par le Consortium des Eaux du Graboz en 2024

Durant l'année 2024, le Laboratoire cantonal a procédé à l'analyse de divers échantillons des eaux du Consortium du Graboz. Les prélèvements ont été réalisés à plusieurs endroits du réseau de distribution. L'eau fournie par le Consortium des Eaux du Graboz provient de la nappe phréatique captée par pompage à La Tuffière, du Consortium pour l'alimentation en eau de la Ville de Fribourg et des communes voisines (CEFREN) et de la Commune de Villars-sur-Glâne. Les échantillons prélevés répondent aux exigences légales sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau.

Le tableau ci-après présente les plages des valeurs de dureté et de teneurs en nitrate mesurées :

Dureté totale :	37.1 degrés français
Teneur en nitrate :	30 mg/l (tolérance légale : 40 mg/l).



Réservation du char communal (tables et bancs)

Nous vous rappelons que la réservation se fait auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou au moyen de la fiche de réservation que vous pouvez télécharger depuis notre site internet www.hauterivefr.ch. Le matériel est mis à disposition au tarif unique de CHF 20.00 par utilisation. En cas de livraison et de reprise du matériel par les employés communaux sur le lieu indiqué par le demandeur, un montant de CHF 50.00 sera facturé.



Cabane du Bois Cornard

Nous vous rappelons que les réservations pour la cabane du Bois Cornard se font uniquement par tél. au **079 344 28 99**, Mme Lucienne Rossier à Ecuwillens.



Carte journalière commune

Dès cette année, la « carte journalière dégriffée Commune » peut être achetée en exclusivité aux guichets des communes et des villes. La nouvelle offre s'inspire de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprend deux niveaux de prix et est disponible pour la 1^{re} et la 2^e classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle est nominative et émise comme billet mobile ou papier. Vous pouvez vérifier la disponibilité des cartes sur le site <https://www.cartejournaliere-commune.ch/fr> et les réserver directement auprès de l'administration communale (026 411 92 00, commune@hauterivefr.ch).

Les prix sont fixés par la branche des transports publics et sont identiques pour toutes les communes et villes.

Classe et segment	Niveau de prix 1 commune/ ville disponible jusqu'à <u>10 jours</u> avant le jour du voyage (70 % du contingent)	Niveau de prix 2 commune/ ville disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage (30 % du contingent)
2 ^e classe, 1/2	39.00 francs*	59.00 francs*
2 ^e classe, 1/1	52.00 francs*	88.00 francs*
1 ^{re} classe, 1/2	66.00 francs*	99.00 francs*
1 ^{re} classe, 1/1	88.00 francs*	148.00 francs*

IMPORTANT : dès la réservation, vous avez 5 jours ouvrables pour venir la retirer et la payer (paiement comptant, carte de débit/crédit ou par TWINT).

Abonnements TPF et généraux CFF

La commune rembourse un montant de CHF 220.00 sur les abonnements annuels « Frimobil » et généraux CFF pour les étudiants des écoles supérieures et pour les apprentis jusqu'à leurs 25 ans.

Pour en bénéficier, il vous suffit d'apporter au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture, une copie de la preuve de paiement ou l'abonnement avec un no IBAN pour le paiement. La subvention est versée à **l'échéance** de l'abonnement.



Cabane du Bois Cornard

Nous vous rappelons que les réservations pour la cabane du Bois Cornard se font uniquement par tél. au **079 344 28 99**, Mme Lucienne Rossier à Ecuvillens.



IMPOT COMMUNAL - RAPPEL

Acomptes volontaires impôts 2024

Si vous avez déjà rempli votre déclaration 2024, au début de l'année 2025, vous pouvez calculer votre revenu et votre fortune imposables 2024 et, partant, les impôts que vous serez appelés à payer. Si ceux-ci devaient s'avérer supérieurs aux acomptes versés, vous avez la possibilité, dans le courant du printemps, de procéder à un paiement supplémentaire au moyen du bulletin "acomptes volontaires impôts 2024" que vous avez reçu en même temps que les acomptes 2024. Vous économiserez, en procédant ainsi, des intérêts compensatoires lors du décompte final.

En effet, **les intérêts courent à partir du 31 mai 2025** et jusqu'au moment de l'établissement de votre décompte final. En revanche, si les acomptes payés sont trop élevés, un intérêt rémunérateur vous sera accordé sur les montants remboursés.

Les acomptes 2024 étaient trop bas ou trop élevés ? N'hésitez pas à nous contacter pour modifier la cote pour les nouveaux acomptes 2025 qui vous seront envoyés dans le courant mai 2025.

Pour toute information complémentaire ou question, notre administration communale se tient à votre disposition au n° de **tél. 026 411 92 04**, aux heures d'ouvertures du bureau communal.



LeMemento : votre site d'information local et journal de la commune de Hauterive FR

Le journal Hauterive Info (Newsletter) ainsi que le site internet **Hauterive.lememento.ch** sont deux canaux d'information qui ont été créés avec le soutien de la commune de Hauterive (FR) et qui visent à renforcer les liens avec les acteurs locaux (commerces, sociétés, population, autorités). La publication d'annonces sur notre site est gratuite pour les membres inscrits.

Votre collaboration active et soutien sont essentiels pour la réussite de cette initiative. Les échos positifs reçus par nos lecteurs ainsi que le nombre de visites mensuelles du site (5000-6000) nous confirment que le contenu est apprécié.

Vous avez à proposer un objet à vendre, un appartement à louer, vous aimeriez en savoir plus sur l'histoire de notre commune ou consulter la recette du mois ? Alors LeMemento est votre canal d'information idéal. Contribuez, vous aussi, à animer le site du LeMemento ou nos éditions du journal ! Mais avant tout : s'inscrire sur le site (si ce n'est pas encore fait).

L'équipe du LeMemento formée de 7 personnes bénévoles, reste volontiers à votre disposition pour des informations complémentaires - vous pouvez nous joindre par e-mail : hauterive@lememento.ch.



Au plaisir de vous rencontrer !

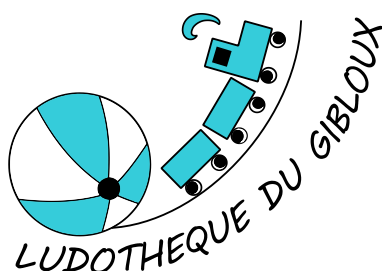
Adresse et contact :

✓ Route de la Pépinière 20 – 1696 Vuisternens-en-Ogoz

✓ ludothequegibloux@gmail.com / www.ludo-gibloux.ch

✓ 026 411 17 81

✓ Ouverture de la ludothèque : Mardi et vendredi 15h30 à 17h30 / 2 samedi par mois 9h00 à 11h00



Bibliothèque régionale du Gibloux (BRG)

Deux bibliothèques accueillent les habitant.e.s de la région (au CO de Farvagny et à l'Ecole de Rossens).

Vous pouvez :

- emprunter des romans, mangas, bandes dessinées, etc. 30'000 documents à choix.
- participer à Né pour Lire (accueil des tout-petits à Rossens)
- partager vos coups de cœur
- découvrir les Biblioweekends
- participer à la Nuit du Conte

Toutes les informations pratiques ici :

T. +41 26 411 16 20 (Farvagny), T. +41 26 411 33 13 (Rossens)

Mail : biblio@commune-gibloux.ch, site internet : www.biblio-gibloux.ch



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DE HAUTERIVE FR (AES)



L'accueil extrascolaire de Hauterive FR se situe au premier étage du bâtiment de la salle de gymnastique, en face de l'école primaire à Posieux. Il a pour mission d'assurer la garde des enfants d'âge scolaire par des animateurs ou animatrices qualifiés en dehors des heures de classe et de favoriser leur développement en prenant en considération leurs intérêts et leurs besoins.

Le petit-déjeuner, le dîner et le goûter sont servis aux enfants en fonction des périodes fréquentées. Des activités créatrices, ludiques ou de détente sont organisées et les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs au calme (pas de surveillance ni de correction).

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet à l'adresse suivante : www.aeshauterivefr.ch.
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

Association de l'accueil extrascolaire de Hauterive FR

Rte de l'Ecole 15, 1725 Posieux

Tél. : 026 411 16 50, Email aes@aeshauterivefr.ch

Site internet : www.aeshauterivefr.ch





Programme des activités du Groupement des Aînés d'Ecuvillens-Posieux



Chaque mardi – de septembre à fin juin

Promenade-Santé – environ 1h30 par tous les temps !

Départ à 13h30 devant la Pinte à Ecuvillens

Responsable : Eliane Allemann

tél.026/411.12.80 / mobile 079/479.00.00

Animatrice : Marie-Thérèse Dorthe

tél.026/411.19.61 / mobile 077/407.84.06

Petite Promenade-Santé – environ 1h par tous les temps !

Départ à 14h00 devant la Pinte à Ecuvillens

Responsable : Eliane Allemann

tél. 026/411.12.80 / mobile 079/479.00.00

Chaque mercredi – de septembre à fin mai

Jeux de cartes – de 13h30 à 17h00

Bâtiment de l'administration communale à Ecuvillens

Responsables : Marguerite Grivel

tél. 026/411.24.45

Eliane Allemann

tél. 026/411.12.80 / mobile 079/479.00.00



Marcher... jouer... que du plaisir ! Venez nous rejoindre !

Chaque année une rencontre, soit un repas de midi à la Pinte d'Ecuvillens, soit une sortie en car, sur inscription !



Entretien et taille de haies en bordure des routes communales

Avec le seul souci de garantir la visibilité et une sécurité optimale, notamment pour les nombreux enfants, ainsi que pour garantir les travaux de déblaiement de la neige, nous vous rappelons les règles à respecter concernant les haies qui jouxtent une route publique :



Loi sur les routes, art. 94 :

¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins **1,65 m** du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1^{er} novembre.

² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 cm au-dessus du niveau de la chaussée.

³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Merci d'avance.



CarteCulture
KulturLegi
Canton Fribourg | Kanton Freiburg

Participer à la vie culturelle, sportive et de loisir malgré un petit budget.

Vous voulez profiter de la vie culturelle à petit prix ? La CarteCulture de Caritas Fribourg est faite pour vous !

Qu'est-ce que la CarteCulture ?

Cette carte permet aux personnes à petit budget de profiter de rabais d'au moins 30% sur des activités telles que le cinéma, la piscine, les musées, le théâtre, les concerts, les abonnements de journaux, etc.

Qui peut bénéficier de la CarteCulture ?

Vous pouvez obtenir la CarteCulture si vous bénéficiez d'une réduction des primes d'assurance maladie, des prestations complémentaires de l'AVS / l'AI, de l'aide sociale, d'une bourse d'études ou si vous avez une saisie de salaire de 9 mois ou plus.

Quelles sont les offres de la CarteCulture ?

La liste des partenaires et des offres sont référencés sur le site www.carteculture.ch/fribourg-et-region.

Comment fonctionne la CarteCulture ?

Pour bénéficier des réductions, vous devez présenter votre carte à la caisse des partenaires de la CarteCulture lors de l'achat de votre bien ou service.





ETAT DE FRIBOURG
STAAT FRIBURG

Les arbres isolés et les haies au cœur de l'infrastructure écologique (IE)

Remarquable, un arbre seul à l'horizon

Quel spectacle fascinant ce chêne ou ce tilleul qui se dresse fièrement à l'horizon ! Au fil des saisons, ses couleurs changeantes animent nos contrées. L'arbre est un témoin silencieux du passage du temps et un gardien persévérant de l'équilibre naturel. De son tronc imposant à la plus délicate de ses branches, tout en lui est un symbole de résistance et de résilience. Isolé dans un champ ou sur une colline, il devient un phare pour la nature et peut abriter oiseaux, mammifères et insectes. Par ses feuilles, il capte les rayons du soleil et les transforme en oxygène. Par ses racines, il ramène l'eau en surface et la purifie. Ces bienfaits font déjà de sa seule présence un bien inestimable qu'il serait judicieux de préserver de l'urbanisation galopante ou de la charrue intempestive.

*Les arbres sont dans l'air
Comme des rêves perdus.
Les arbres sont des hommes,
Et nous, nous sommes des arbres.*
« Les Arbres » de Jacques Prévert



Les autoroutes vertes

La plupart des arbres ne se limite pas à une présence solitaire. Ils trouvent leur place au sein de plus grands ensembles comme des haies ou des bosquets, ce qui leur donne une dimension nouvelle. Ces boisements sont alors à même de freiner la vitesse du vent, limitant l'érosion des sols et permettant à la terre de se régénérer. Leur fonction d'abri est amplifiée, offrant une protection accrue à la faune qui s'y déplace en toute sécurité. Ils deviennent des ponts indispensables entre les écosystèmes. Chacun d'eux constitue une maille dans le tissu de la nature, permettant la migration des espèces et la préservation de la biodiversité.

L'infrastructure écologique, l'IE pour les intimes

Sous cette terminologie quelque peu barbare se cache simplement la volonté de conserver et surtout de développer un réseau constitué d'axes de liaisons matérialisés par des boisements mais aussi par des rivières, des ourlets secs ou des murs de pierres. Si elles sont suffisamment bien connectées et raccordées, l'ensemble de toutes ces trames permet à la faune de se déplacer au sein du paysage, d'un biotope à un autre, d'une forêt à un lac, à une prairie. Au gré des rencontres et des échanges, une population donnée peut ainsi se maintenir et trouver ce dont elle a besoin. Sa résistance dépend de ce mélange d'individus qui favorise la diversité génétique. La présence des continuums verts est essentielle à sa survie. L'objectif pour l'homme est donc de favoriser et d'enrichir un réseau suffisamment dense qui permettra la mobilité des espèces dans un environnement souvent qualifié de désert végétal uniformisé par les cultures intensives. Vous l'aurez compris, les arbres isolés, les haies, mais aussi la végétation en milieu urbain sont essentiels au bon fonctionnement de l'infrastructure écologique.



Le bonheur de planter indigène

Oui mais pas n'importe quoi et n'importe quand...

Il est de bon aloi d'imiter au plus près la nature. La plantation d'arbres et arbustes indigènes va de soi. Ils sont connus de la faune et leur utilité avérée. Un exotique sera un intrus pour notre faune indigène qui ne saura pas quoi en faire, par exemple si son feuillage ou ses fruits sont comestibles.

Vous pouvez participer à l'essor de l'IE. La période de plantation idéale se situe à la fin de l'automne ou au début du printemps. Les sols sont souvent encore suffisamment humides à cette période de l'année. Le forestier de votre région se fera un plaisir de vous conseiller.

Le lien utile : www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/infrastructure-ecologique.html

Hauterive, février 2025

Frédéric Schneider et David Scinto

1^{er} arrondissement forestier, Service des forêts et de la nature

Risque d'incendie!

Les batteries et les appareils électriques doivent être rapportés au point de vente ou de collecte.



**Les piles et les appareils électriques mal éliminés
présentent un risque d'incendie**